
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

2015



ma ville
ma vie

MOT DU MAIRE

C'est au terme d'un exercice de concertation de plus de six mois avec la communauté et le monde agricole que la Ville de Trois-Rivières est fière de lancer son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA). L'objectif principal de ce document de planification est de reconnaître et valoriser le territoire agricole et forestier trifluvien. Cet espace représente 40 % de la superficie du territoire de Trois-Rivières. Il fait partie de notre identité et présente une grande valeur tant au niveau du développement économique régional qu'au niveau social, paysager, culturel et patrimonial.

L'énoncé de vision stratégique de la Ville de Trois-Rivières adopté par le Conseil municipal en décembre 2014 a été le point tournant sur l'intérêt porté par les Trifluviennes et Trifluviens sur notre territoire agricole et sur son potentiel de développement.

Le PDZA offre une vision concertée et un plan d'action précis pour orienter l'agriculture et la foresterie de demain. Il pose un regard sur les nombreux enjeux et défis associés à ce territoire d'une grande richesse tels que la cohabitation des usages, la protection du territoire, la diversification, l'agrotourisme, la mise en marché, etc.



Tout ce travail n'aurait pu se réaliser sans l'implication des agriculteurs et des différents intervenants du milieu agricole. Je souhaite désormais que la collaboration se poursuive entre les différents partenaires, que les acteurs se mobilisent et s'investissent pour que nous réalisons ensemble la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de Trois-Rivières.

Merci à tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à l'élaboration de ce projet porteur qui contribuera au rayonnement de Trois-Rivières.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Yves Lévesque'. The signature is fluid and cursive.

M. Yves Lévesque
Maire de Trois-Rivières



© photo Christian Pemin



photo Ariane Sansoucy-Brouillette

REMERCIEMENTS

La Ville de Trois-Rivières tient à remercier le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour son soutien financier et technique ayant rendu possible la réalisation de ce plan de développement de la zone agricole.

La Ville de Trois-Rivières remercie également tous les intervenants et les producteurs agricoles ayant été impliqués dans la réalisation du PDZA.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Géo'Graph
PLANIFICATION TERRITORIALE + GÉOMATIQUE

RÉDACTION ET CONSULTATION :
Marie-Élaine Boily, Francis Clément
et Marianne Mathis

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE :
Kevin Partington

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Ariane Sansoucy-Brouillette

RÉVISION LINGUISTIQUE :
Catherine Mathis

COMITÉ DE TRAVAIL

Isabelle Lessard
Conseillère en aménagement du territoire
et développement rural,
MAPAQ, Direction régionale de la Mauricie

Michel Tessier
Conseiller en aménagement, UPA Mauricie

Marie-Line Sauvé
Commissaire à l'industrie touristique
et agente agricole,
Innovation et Développement
économique Trois-Rivières

Patrick Lupien
Ingénieur forestier, Syndicat
des producteurs de bois de la Mauricie

DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES :

Marc-André Godin
Coordonnateur de la gestion des programmes
et projets de redéveloppement

Myriam Lavoie
Conseillère, urbanisme et réglementation

Danielle Jacques
Géographe, urbanisme et géomatique

Dominic Thibeault
Coordonnateur développement durable

COMITÉ DIRECTEUR

Le comité directeur est constitué des membres du comité de travail, en plus des membres du Comité consultatif agricole (CCA) de la Ville de Trois-Rivières :

Caroline Dubois — Productrice agricole, Ville de Trois-Rivières

Pierre A. Dupont — Conseiller, Ville de Trois-Rivières

Denis Simard — Citoyen, Ville de Trois-Rivières

DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ :

Paul Corriveau
Urbaniste, coordonnateur planification
et réglementation

Denis Ricard
Chef de service -
Aménagement du territoire

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



Canada

NOTES AU LECTEUR

Ce document a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières lors de la séance du 5 octobre 2015.

Le portrait (section 2) du présent document reprend le portrait agricole réalisé par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre de la révision de son Schéma d'aménagement et de développement. Pour les besoins de la présente démarche, des sections ont été ajoutées afin d'apporter de nouvelles informations sur différentes thématiques concernant le territoire et les activités agricoles et forestières. Certaines formulations du portrait agricole réalisé dans le cadre du Schéma, bien que reprises intégralement, ont été légèrement adaptées afin que l'ensemble du document soit harmonieux. Les sections qui ont été ajoutées pour compléter le Plan de développement de la zone agricole sont indiquées en orange dans la table des matières.

Ce faisant, certaines statistiques du portrait réalisé dans le cadre du Schéma peuvent différer de celles des sections ajoutées, notamment en fonction de la variabilité des sources des données utilisées et des années de référence. Le lecteur doit garder en tête que ces différences sont connues et ne nuisent pas à la qualité générale de cette section, qui atteint l'objectif de dresser un portrait exhaustif du territoire et des activités agricoles et forestières de la Ville de Trois-Rivières.

Il est également à noter que lorsqu'il est fait mention d'agriculture ou d'activités agricoles dans le document, la foresterie et les activités forestières sont incluses, afin d'éviter de nommer au long le secteur d'intervention à chaque fois.

LISTE DES ACRONYMES

AMFM	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
ARDA	Aménagement rural et développement de l'agriculture (Inventaire des terres du Canada)
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
Comités ZIP	Comités de zone d'intervention prioritaire
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CREA	Centre régional d'établissement en agriculture de la Mauricie
CRFA	Collectif régional en formation agricole
E.A.E	Entreprises agricoles enregistrées
FADQ	Financière agricole du Québec
FUPAM	Fédération de l'UPA de la Mauricie
IDEC	Indice Diatomées de l'Est du Canada
IDETR	Innovation et développement économique Trois-Rivières
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire
MDDELCC	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
MIAM	Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie
MRC	Municipalité régionale de comté
OBVRLY	Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
PAF	Plan d'aménagement forestier
PDAAM	Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
SAMBBA	Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
UPA	Union des producteurs agricoles



© photo Anjane Sansouey/Brouillette

TABLE DES MATIÈRES

› section 1 FAITS SAILLANTS.....	11
› section 2 PORTRAIT.....	19

MISE EN CONTEXTE	20
Un positionnement stratégique	21
TERRITOIRE	22
Géomorphologie et hydrographie	22
Territoire agricole	22
Analyse des demandes déposées à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	24
Secteurs homogènes de la zone agricole	26
Potentiel agricole des sols	27
UTILISATION DU SOL EN ZONE AGRICOLE	30
Utilisation du sol selon la carte écoforestière	30
Utilisation du sol selon le rôle d'évaluation	32
Utilisation non agricole en zone agricole	40
Utilisation du sol par l'analyse des contraintes naturelles et anthropiques	40
PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES	42
Productions végétales	42
Évolution des superficies en culture	44
Productions animales	47
Évolution des productions animales	48
Revenus des entreprises	49
Valeur des propriétés agricoles	51
Superficies possédées et modes de propriétés agricoles	53
Évolution des revenus agricoles	54
MAIN D'ŒUVRE ET RELÈVE	56
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	60

ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES À TROIS-RIVIÈRES	62
Nombre et répartition	62
Transformation	64
Marché public	65
Agriculture urbaine	66
Tourisme et événements gourmands	68

ACTIVITÉS AGROFORESTIÈRES EN ZONE AGRICOLE	70
Potentiel forestier	70
Volume de bois et activités forestières	72
Nombre de producteurs forestiers et leur profil	73
Produits forestiers non ligneux (PFNL)	75

AGROENVIRONNEMENT.....	76
État de situation	76
Qualité des cours d'eau	76
Gestion intégrée de l'eau par bassin versant	77

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES	78
--	----

› section 3 DIAGNOSTIC	83
--------------------------------	----

› section 4 VISION, ORIENTATIONS & ENJEUX	93
---	----

VISION STRATÉGIQUE POUR L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE.....	94
Orientations	95
Enjeux	95

› section 5 PLAN D'ACTION	97
-----------------------------------	----

FICHES ACTIONS	104
CONCLUSION	127
BIBLIOGRAPHIE	129





1. FAITS SAILLANTS



© photo Ariane Seneouey-Brouillette

LE TERRITOIRE AGRICOLE

- **Superficie : 11 248 hectares, soit 39 % du territoire de Trois-Rivières.**
Deuxième pourcentage le plus élevé de la Mauricie après la MRC des Chenaux.
- **La forêt occupe une grande place dans la zone agricole, soit 55 %.**
La forêt est omniprésente dans les secteurs de Pointe-du-Lac nord-ouest et de St-Louis-de-France, là où le sol présente le plus faible potentiel agricole.
- **Quelque 33 % de la zone agricole en est culture.**
- **Peu de pressions pour des exclusions de la zone agricole à la CPTAQ.**
- **Beaucoup d'usages non agricoles en zone agricole.**
Les secteurs de Pointe-du-Lac nord-ouest, de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Saint-Louis-de-France présentent beaucoup d'usages non agricoles en zone agricole (résidences, industries, extractions, etc.).
- **Légère augmentation de la superficie moyenne des entreprises depuis 2004.**



© photo Martin Souhier

LES ACTIVITÉS AGRICOLES

- **Augmentation du nombre d'entreprises agricoles.**
49 entreprises en 2004 et en 2010, 56 entreprises en 2015.
- **Production animale**
Diminution du nombre d'entreprises déclarant une production animale comme production principale (49 % à 37 % entre 2004 et 2010) ; Diminution dans les secteurs laitiers (-5 entreprises) et de bovins de boucherie (-1).
- **Production végétale**
Augmentation (51 à 61 %) des entreprises déclarant une production végétale ; Augmentation de la culture de l'orge, du blé, du soya et de l'avoine entre 2004 et 2010 ; Perte de superficies pour les fourrages, les productions maraichères et fruitières ; Cultures dominantes : maïs (32 % des cultures assurées) et soya (18 %).
- **Activités complémentaires**
Deux entreprises font de l'agrotourisme, 19 ont des kiosques à la ferme et sept offrent de l'autocueillette ; Sept entreprises font de la transformation (produits laitiers, viandes, produits de l'érable, fruits et légumes, boulangerie).



© photo Martin Saulnier

LA FORESTERIE

- La forêt privée occupe une superficie de 6 222,4 hectares de la zone agricole de Trois-Rivières, c'est-à-dire 55 % de celle-ci.
- Les secteurs agricoles avec la plus forte proportion de superficies boisées sont Saint-Louis-de-France (70 %), Pointe-du-Lac nord-ouest (66,2 %) et les Vieilles-Forges (35,3 %).
- Le potentiel acéricole se concentre principalement dans les secteurs Pointe-du-Lac sud-ouest (60,8 hectares) et les Vieilles-Forges (55,5 hectares).
- Les lots enregistrés (237) représentent une superficie de 3 150,89 hectares.
On y compte 104 producteurs forestiers enregistrés¹, mais plus de 500 producteurs forestiers dans l'ensemble.
- La proportion régionale de production de bois de Trois-Rivières est passée de 6 % en 2007 à 2 % en 2013.
- **Produits forestiers non ligneux (PFNL)**
Les PFNL ayant le plus fort potentiel pour Trois-Rivières sont les champignons et les têtes de violon.

¹ Pour être reconnu producteur forestier, il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 hectares dotée d'un plan d'aménagement forestier (PAF) (MFFP, 2015).



© photo Joachim Robinet

L'AGROENVIRONNEMENT

- Le territoire de Trois-Rivières recoupe plusieurs organismes de concertation.
Trois organismes de bassin versant (BVSM, OBVRLY et SAMBBA) et deux comités ZIP (Des Deux-Rives et du Lac-St-Pierre).
- « Soutenir le gestion environnementale en milieu agricole ».
Action pour le domaine agricole comprise dans le Plan d'action 2014-2018 de la Politique de développement durable de la ville de Trois-Rivières.
- La ville de Trois-Rivières a adopté en 2013 le Plan d'adaptation aux changements climatiques.
Ce plan documente les risques potentiels des changements climatiques pour l'agriculture.
- La ville de Trois-Rivières a réalisé le projet « Intégration des enjeux fauniques dans la révision du SAD », grâce au financement par la Fondation de la faune du Québec.
Les enjeux fauniques concernent directement le monde agricole, notamment en ce qui a trait aux impacts de certaines espèces sur les cultures (dindons sauvages, coyotes) et à l'encadrement des activités de chasse qui ne sont permises qu'en zone agricole.
- La ville de Trois-Rivières peut compter sur plusieurs populations floristiques et fauniques considérées comme menacées ou vulnérables.
À cela s'ajoute la forte biodiversité associée à l'écosystème de Lac Saint-Pierre, désigné comme Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO.
- Dans la zone agricole, on retrouve deux écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que trois tourbières d'intérêt pour la conservation.
On y retrouve également plusieurs territoires d'intérêt écologique.
- Les milieux humides représentent 6 % de la zone agricole.



LA COMMERCIALISATION

- **Les secteurs agricoles de Trois-Rivières possèdent un caractère périurbain.**
Cette proximité avec le noyau urbain signifie une proximité avec un marché de consommateurs.
- **Il existe une structure de mise en marché regroupant cinq producteurs, dont quatre de Trois-Rivières.**
Elle s'opère par un réseau de kiosques de vente.
- **Il existe un Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM).**
Ce plan permet de financer des projets collectifs soutenus par les partenaires.
- **Peu d'entreprises font de la transformation.**
- **La dernière laiterie a annoncé qu'elle fermait ses portes à l'automne 2015.**
- **Le nombre de modes de mise en marché en circuits courts est en augmentation.**
Kiosques, autocueillette, vente en marché public, etc.
- **Les productions pouvant être destinées à la vente en circuits courts² ont connu une diminution, passant de 19 % à 15 % entre 2004 et 2010.**



LA RELÈVE & L'ACCOMPAGNEMENT

- **Le mode d'établissement principal est le transfert non familial à 40,4 %, suivi du transfert familial à 38,4 % et du démarrage d'entreprises à 21,3 %.**
- **Sur 6 entreprises prévoyant vendre, 4 ont une relève identifiée.**
- **Environ 80 % de la relève agricole établie de Trois-Rivières est composée de personnes de 30 ans et plus.**
- **L'âge moyen de la relève à Trois-Rivières était de 33 ans en 2011.**
Cette statistique est identique à la moyenne de l'ensemble du Québec.
- **Les secteurs exploités par la relève sont principalement la production de volailles (26,2 %), la production porcine (24,5 %) et la production laitière (22,4 %).**
- **73,7 % des entreprises recensées ont connu une expansion suite à leur acquisition.**
- **Au moment de l'acquisition, 42 % des personnes de la relève détenaient la totalité des parts de l'entreprise dès le départ.**
- **À l'acquisition, 82,3 % de la relève étaient propriétaires des actifs agricoles alors que 17,7 % en étaient locataires.**
- **Depuis 2009, plus de 1 M\$ en aide financière est accordée annuellement par le MAPAQ.**

² Production maraîchère, production fruitière, cultures abritées, horticulture ornementale, acériculture.

A close-up photograph of a man wearing a dark blue cap and a red and black plaid jacket. He is focused on his work, using a tool on a wooden surface. The background is blurred, suggesting an indoor workshop or factory setting. The overall tone is professional and industrious.

2. PORTRAIT

MISE EN CONTEXTE

La zone agricole permanente de Trois-Rivières couvre près de 40 % de son territoire. Protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L. Q. 2001, c. 35), l'aménagement et le développement de ce vaste territoire doivent s'articuler autour des principes du développement durable et dans le respect des lois en vigueur.

Depuis plus de 35 ans (1978), c'est la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles qui constitue la « pierre d'assise sur laquelle s'appuie le Québec pour veiller à la protection de son patrimoine agricole et au développement de son agriculture »³. En 1997, des modifications apportées à cette Loi viennent confirmer la responsabilité des Villes-MRC telles que Trois-Rivières en matière d'aménagement de la zone agricole. Puis, en 2004, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ajoute de nouvelles responsabilités à la Ville-MRC, principalement en matière de gestion des élevages porcins. Ainsi, un cadre légal strict supporte le développement et la protection du territoire agricole. Pour satisfaire aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles, la Ville devra cibler des enjeux qui lui sont propres et qui lui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- La zone agricole est reconnue comme étant la base territoriale pour la pratique et le développement des activités agricoles ;
- L'aménagement de la zone agricole fait l'objet d'une planification et les usages non agricoles y sont contrôlés ;
- L'étalement urbain en zone agricole est limité ;
- La pérennité des activités et des exploitations agricoles en zone agricole est assurée ;
- Les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire et des activités agricoles sont consultés ;
- Les solutions qui tiennent compte des caractéristiques du milieu et qui sont acceptables socialement sont privilégiées ;
- La zone agricole se développe de façon durable et contribue à la conservation des ressources, au développement économique de la région et à l'occupation dynamique du territoire.

³ Commission de protection du territoire agricole, 2007.

➤ UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Située dans les basses-terres du Saint-Laurent, la zone agricole permanente trifluvienne s'étend de part et d'autre de la ville, sur les terres fertiles héritées de la mer de Champlain. En tant que capitale régionale, Trois-Rivières constitue un marché potentiel pour les agriculteurs mauriciens. Comme la zone agricole est située en périphérie des zones urbanisées, les Trifliviens ont un accès rapide aux produits du terroir. L'agriculture pratiquée à Trois-Rivières est ainsi de type périurbaine ou de proximité, où les échanges entre agriculteurs et urbains sont facilités par la proximité de la zone agricole. Malgré sa faible représentation sur le plan régional, la zone agricole permanente de la ville de Trois-Rivières occupe une place stratégique sur le territoire mauricien, et même provincial. En effet, les commodités au niveau du transport, telle que la présence du Port de Trois-Rivières, d'un carrefour autoroutier et de voies ferroviaires, en font un lieu stratégique à l'échelle de la province. Comme on utilise seulement le tiers de sa superficie à des fins de culture et de pâturage et qu'elle est boisée à plus de 55 %, elle offre toujours un bon potentiel de développement, ce qui permet d'anticiper un avenir prometteur pour ce secteur d'activité.



© photo Ville de Trois-Rivières

TERRITOIRE

» GÉOMORPHOLOGIE ET HYDROGRAPHIE

La ville de Trois-Rivières est entièrement localisée dans l'entité physiographique des basses-terres du Saint-Laurent. Caractérisée par un relief plutôt plat, la topographie varie de nulle, sur les rives du fleuve Saint-Laurent, à 85 mètres dans le secteur localisé au nord-ouest de l'intersection entre l'autoroute 40 et l'autoroute 55. La rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent ont influencé le façonnage du paysage trifluvien. On y décèle une succession de terrasses le long du fleuve ainsi que les anciens chenaux de la rivière Saint-Maurice, l'ensemble révélant l'ancien delta de cette dernière, alors qu'elle se jetait dans les eaux de la mer de Champlain.

Le territoire de Trois-Rivières est divisé en trois zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. D'ouest en est, il s'agit de la zone Loup-Yamachiche (incluant notamment les bassins versants des cours d'eau Saint-Charles, aux Sables, Sainte-Marguerite, Lacerte, Bettez et Millette), de la zone Saint-Maurice et de la zone Batiscan (incluant notamment les cours d'eau Favereau, Cormier et Champlain). L'étendue de ces zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant dépasse les limites de la ville de Trois-Rivières et relève d'un organisme de bassin versant. Ces bassins-versant font d'ailleurs eux-mêmes partie du bassin versant du Fleuve Saint-Laurent⁴.

» TERRITOIRE AGRICOLE

En Mauricie, la MRC Des Chenaux est celle qui affiche la plus grande proportion de son territoire occupée par la zone agricole (97 %). La ville de Trois-Rivières arrive au 2^e rang avec 39 %. Suivent la MRC de Maskinongé (35 %), la ville de Shawinigan (14 %), la MRC de Mékinac (9 %) et finalement la ville de La Tuque (moins de 5 %) (Tableau 1). En comparaison avec les autres MRC de la Mauricie, depuis l'établissement de la zone agricole par le gouvernement en 1978, la zone agricole de Trois-Rivières a subi peu de pressions. Seules trois exclusions ont fait diminuer sa superficie totale de 59 hectares, alors qu'aucune inclusion à la zone agricole n'a été notée jusqu'à ce jour (Figures 1 et 2). La section suivante analyse l'ensemble des demandes, autres que pour des exclusions, à avoir été déposées à la CPTAQ depuis 2003.

⁴ Ville de Trois-Rivières, 2014a, pp. 31 à 45

Tableau 1 : Proportion du territoire agricole des villes et MRC de la Mauricie, en 2010

Municipalités	Superficie totale (ha)	Superficie zonée agricole (ha)	Pourcentage en zone agricole (%)	Superficie non zonée (ha)	Pourcentage en zone non agricole (%)
MRC Les Chenaux	87 067,0	84 386,0	96,9	2 681,0	3,1
MRC Maskinongé	238 377,0	83 302,0	34,9	155 075,0	65,1
MRC Mékinac	516 714,0	47 406,0	9,2	469 308,0	90,8
La Tuque (TE)	2 613 686,0	4 870,0	0,2	2 608 816,0	99,8
Shawinigan (V)	73 725,0	10 425,0	14,1	63 300,0	85,9
Trois-Rivières (V)	28 925,0	11 248,0	38,9	17 677,0	61,1
Total Mauricie	3 558 495,0	241 637,0	6,8	3 316 858,0	93,2
Total Québec	134 500 470,0	6 305 724,0	4,7	128 194 746,0	95,3

Source : CPTAQ, rapport annuel, 2009-2010

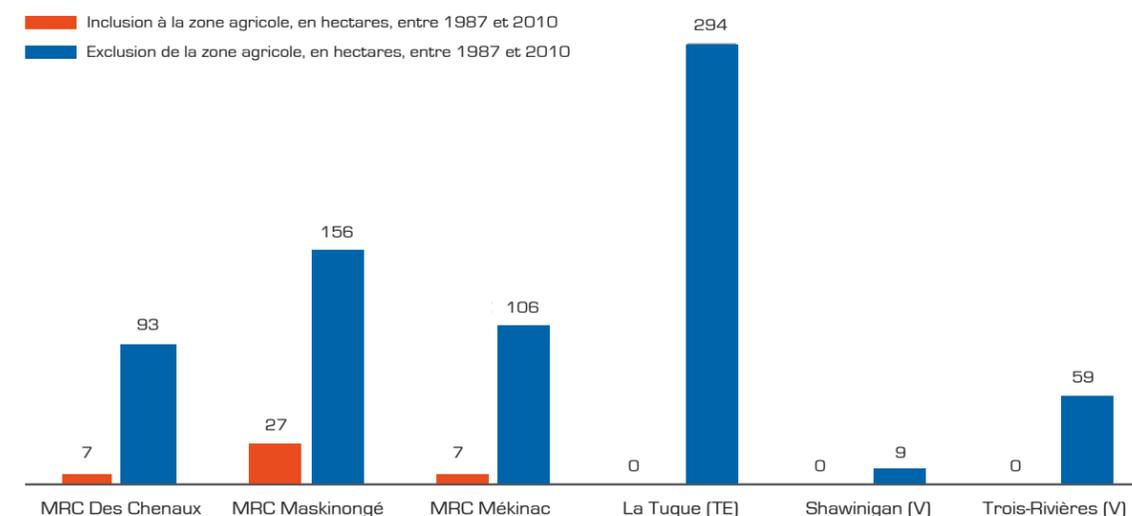


Figure 1 : Inclusions et exclusions de la zone agricole mauricienne, entre 1987 et 2010
Source : CPTAQ, 2010

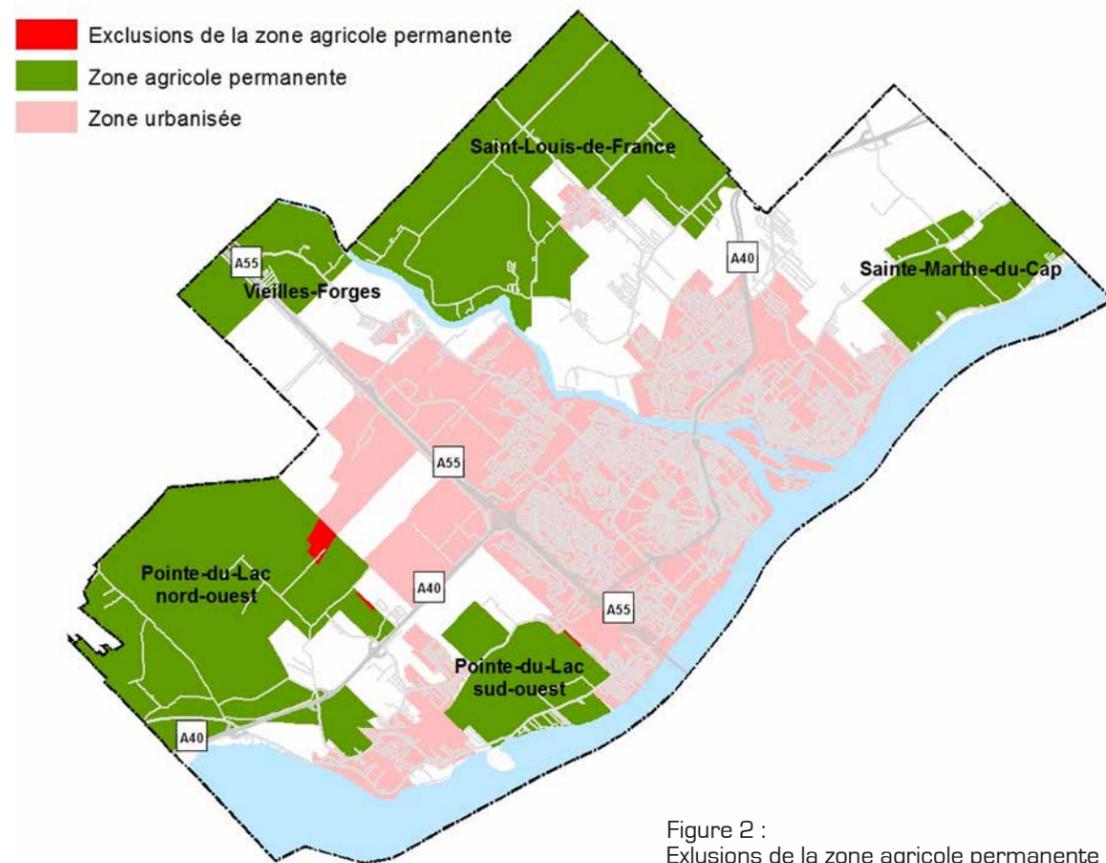


Figure 2 : Exclusions de la zone agricole permanente
Source : CPTAQ, 2014

ANALYSE DES DEMANDES DÉPOSÉES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) ➤

L'analyse complète des demandes déposées à la CPTAQ (Tableau 2) concernant le territoire de la ville de Trois-Rivières indique que depuis 2003, 133 demandes ont été déposées à la CPTAQ, parmi lesquelles 89 ont été autorisées et 44 ont été refusées ou rejetées en vertu de l'article 61.1 ou 65.1⁵ de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Les 89 demandes autorisées, visant un total de 285,44 hectares, se répartissent en différents usages et types de demande :

⁵ Article 61.1 Nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture : Lorsqu'une demande porte sur une autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, le demandeur doit d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande. La commission peut rejeter la demande pour le seul motif qu'il y a des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole.

Article 65.1 Critère additionnel applicable à toutes les demandes d'exclusion : pour l'examen d'une demande d'exclusion, la commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être certaine que l'exclusion recherchée répond à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement.

Tableau 2 : Analyse des demandes à la CPTAQ, Trois-Rivières, 2003 à 2015

RÉSIDENTIEL ⁶ : 46 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 33 nouveaux usages 11 agrandissements d'usage existant ou accessoire 2 reconnaissances de droits acquis 	SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE ⁷ : 2 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 1 nouvel usage 1 agrandissement d'usage existant ou accessoire.
COMMERCIAL ⁸ : 6 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 3 conversions d'usages sur droits acquis 1 ajout d'usage sur droits acquis 	RÉCRÉOTOURISTIQUE ⁹ : 4 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 2 agrandissements d'usage existant ou accessoire 1 nouvel usage 1 ajout d'un usage sur droits acquis
ÉNERGIE, TRANSPORT, COMMUNICATION ¹⁰ : 5 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 2 agrandissements d'usage existant ou accessoire 2 nouveaux usages 1 ajout d'un usage sur droits acquis 	USAGE MIXTE, CAMP OU ABRI FORESTIER, PANNEAU PUBLICITAIRE, AUTRES: 1 autorisation	<ul style="list-style-type: none"> 1 nouvel usage
EXPLOITATION DES RESSOURCES ¹¹ : 7 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 4 nouveaux usages 2 agrandissements d'usage existant ou accessoire 1 renouvellement d'autorisation ou de permis 	ALIÉNATION/ LOTISSEMENT: 15 autorisations	<ul style="list-style-type: none"> 2 morcellements de fermes 11 autres aliénations (non agricole) 1 conformité à l'occupation des lieux et titres 1 morcellement avec détachement de résidence construite
ÉQUIPEMENT INSTITUTIONNEL AVEC BÂTIMENT: 1 autorisation	<ul style="list-style-type: none"> 1 ajout d'un usage sur droits acquis 	ARTICLE 16 Loi sur l'acquisition des terres par des non-résidents ¹² : 2 autorisations	

Source : CPTAQ, 2015

⁶ Peut comprendre : résidences non rattachées à une terre, résidences rattachées à une terre, deux résidences et plus, demandes recevables et résidence permise suite à l'article 59. À noter qu'aucune demande n'a encore été déposée pour ce dernier usage étant donné que la municipalité n'avait pas encore, en date du mois d'août 2015, déposé sa demande à portée collective.

⁷ Peut comprendre : disposition des résidus, eau (conduites, traitement, réserve), autre utilité publique.

Les demandes visaient ici l'eau (conduites, traitement, réserve).

⁸ Peut comprendre : industrie/commerce, entreposage extérieur, para-agricole et valorisation des résidus, mais seule la classe industrie/commerce a été visée par des demandes depuis 2003 à Trois-Rivières.

⁹ Peut comprendre : golf, corridors récréatifs, complexe touristique, aménagement faunique, agrotourisme, autres loisirs.

Les demandes visent ici les corridors récréatifs et l'agrotourisme.

¹⁰ Peut comprendre : communication, énergie, éolienne et transport. Seules les classes transport et communication ont ici été visées.

¹¹ Peut comprendre : sablière-gravière, carrière et mine, matériaux excédentaires (déblaiement), puisage d'eau souterraine, mousse de sphagne, remblai, forage et éolienne. Seules les classes sablière-gravière et carrière et mine ont ici été visées.

¹² Pour plus d'informations sur l'article 16 de la LATNR :

www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/La_Commission/La_LATANR_en_bref.pdf

L'analyse des demandes déposées à la CPTAQ montre que la majorité des demandes concernent des usages résidentiels. Ainsi, la réalisation d'une demande à portée collective s'avère une bonne opportunité pour limiter les demandes au cas par cas. Par ailleurs, on note également une certaine pression sur le territoire agricole pour l'exploitation des ressources.

➤ SECTEURS HOMOGÈNES DE LA ZONE AGRICOLE

La zone agricole trifluvienne revêt une caractéristique particulière, étant composée de cinq blocs distincts et isolés, qui sont localisés au pourtour des limites de la ville. Il s'agit des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap, des Vieilles-Forges, de Pointe-du-Lac nord-ouest et enfin, de Pointe-du-Lac sud-ouest (Tableau 3 et Figure 3). À eux deux, les secteurs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac nord-ouest comptent pour près de 25 % de la superficie totale de la ville. Ensemble, ils composent 76 % de la zone agricole trifluvienne. Les trois autres secteurs occupent moins de 10 % de la superficie totale de la zone agricole. La localisation en périphérie de ces blocs homogènes et leur proximité de la zone urbanisée constituent des atouts surs lesquels la ville pourra miser pour dynamiser le secteur. Par ailleurs, comme l'extrémité de ces blocs est rattachée à la zone agricole des MRC voisines, la dynamique territoriale de ces territoires agricoles dépasse les frontières de la ville.

Tableau 3 :
Superficie de la zone agricole, par secteur homogène, en 2014

Secteurs	Superficie (ha)	Pourcentage de la zone agricole (%)	Pourcentage du territoire total de la ville (%)
Saint-Louis-de-France	4 043,5	36,0	14,0
Sainte-Marthe-du-Cap	1 118,9	10,0	3,9
Vieilles-Forges	916,5	8,2	3,2
Pointe-du-Lac nord-ouest	4 041,0	36,0	14,0
Pointe-du-Lac sud-ouest	1 101,3	9,8	3,8
Superficie totale de la zone agricole permanente	11 221,2	100,0	n.a.
Superficie totale de la ville	33 206,0	n.a.	39,8

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

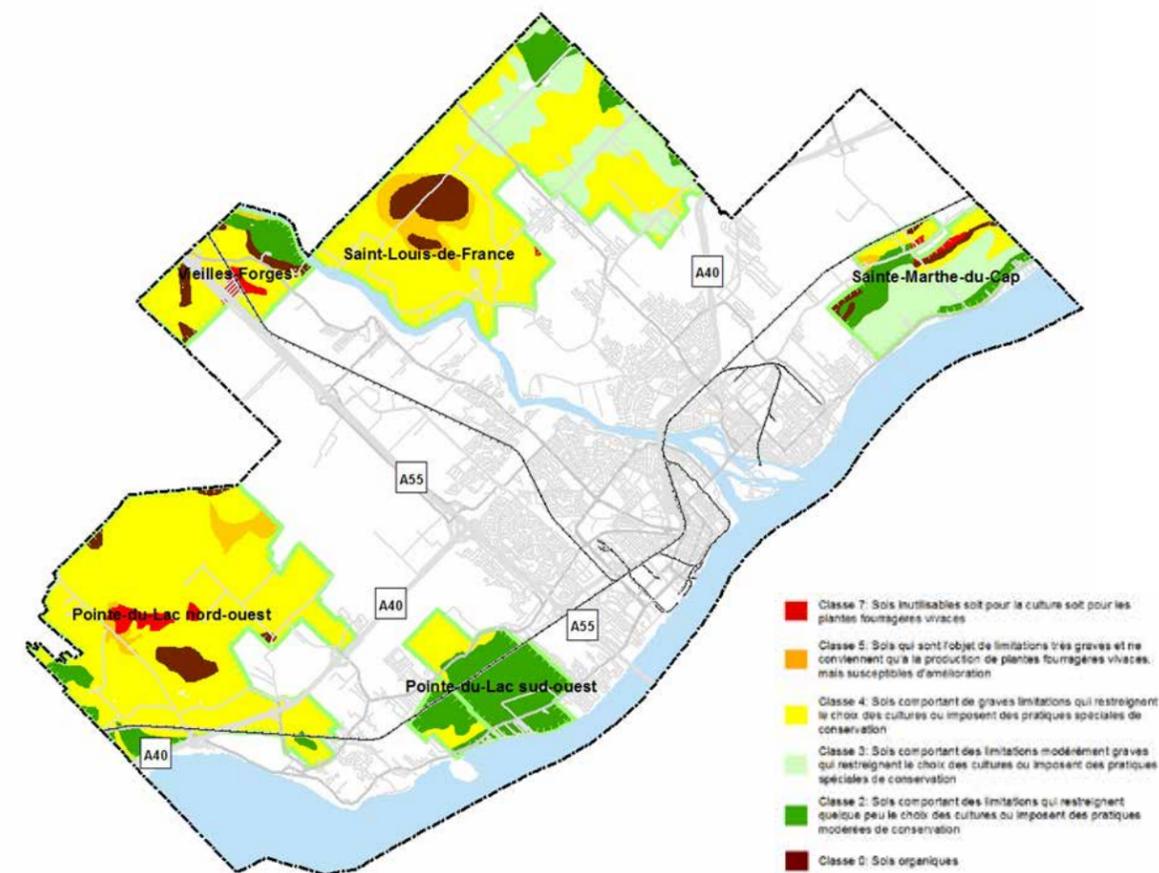


Figure 3 :
Catégories de sols
Source : ARDA, 2014

➤ POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS

L'analyse du potentiel agricole des sols a été réalisée à partir des cartes de l'inventaire des terres du Canada de l'ARDA. Il s'agit d'un relevé complet qui porte sur le potentiel des terres et leur utilisation possible.

Le potentiel agricole des sols est un facteur déterminant lorsque vient le temps de choisir la vocation d'une entreprise agricole. En effet, en fonction de la géomorphologie du lieu, de sa pente, de sa topographie, de la nature du sol, du degré d'exposition au soleil ou encore de la présence d'eau, certains types de sols pourraient ne pas permettre certaines cultures. En revanche, ces mêmes sols seraient idéals pour la production animale. Ainsi, chacun des cinq secteurs qui compose la zone agricole de Trois-Rivières possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui varient en fonction du potentiel agricole de leurs sols (Figures 3, 4 et 5).

Les sols de meilleure qualité pour la culture se trouvent majoritairement dans le secteur de Pointe-du-Lac-sud-ouest, où 77 % des terres sont de classe 2. Ces sols comportent des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation. Le secteur de Sainte-Marthe-du-Cap en compte 22 %, le secteur des Vieilles-Forges en compte 17 % et enfin, les secteurs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac-nord-ouest en comptent tous deux moins de 5 %. Sainte-Marthe-du-Cap est le secteur où la plus grande proportion de sols de classe 3 est située. Ils occupent 47 % de sa superficie. Ces sols sont caractérisés par le fait qu'ils comportent des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation. On en retrouve également dans le secteur de Saint-Louis-de-France, avec un taux d'occupation de 22 %. Les sols de classe 4 comportent de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation. Cette classe de sol est présente dans chacun des secteurs, mais principalement dans le secteur de Pointe-du-Lac nord-ouest (85 %), des Vieilles-Forges (64 %), de Saint-Louis-de-France (63 %), de Pointe-du-Lac sud-ouest (23 %) et de Sainte-Marthe-du-Cap (19 %).

Les sols de classe 5 sont peu présents dans la zone agricole. Mis à part le secteur de Pointe-du-Lac sud-ouest, qui ne compte aucune superficie de ce type, les quatre autres secteurs en comptent tous moins de 5 %. Ces sols font l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces.

■ Sol de catégorie 2 ■ Sol de catégorie 3 ■ Sol de catégorie 4
 ■ Sol de catégorie 5 ■ Sol de catégorie 7 ■ Sols organiques

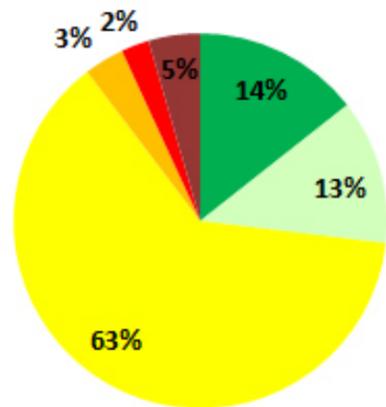


Figure 4 : Proportion du territoire agricole selon le potentiel des sols pour l'agriculture
 Source : ARDA, 2014

La dernière catégorie de sol, celle de classe 7, présente les endroits inutilisables autant pour la culture que pour les plantes fourragères vivaces. On les retrouve dans le secteur des Vieilles-Forges, avec un taux d'occupation de 6 %, suivi des secteurs de Sainte-Marthe-du-Cap, Pointe-du-Lac nord-ouest et de Saint-Louis-de-France, qui ont des taux d'occupation respectifs de 2,9 %, 2,4 % et 0,1 %.

Quelques secteurs comptent des sols organiques. Aucune culture conventionnelle n'est possible dans ces lieux. Ils composent 12 % du secteur des Vieilles-Forges, 7,1 % du secteur de Sainte-Marthe-du-Cap, 5,9 % du secteur de Saint-Louis-de-France et finalement, 3,8 % du secteur de Pointe-du-Lac nord-ouest.

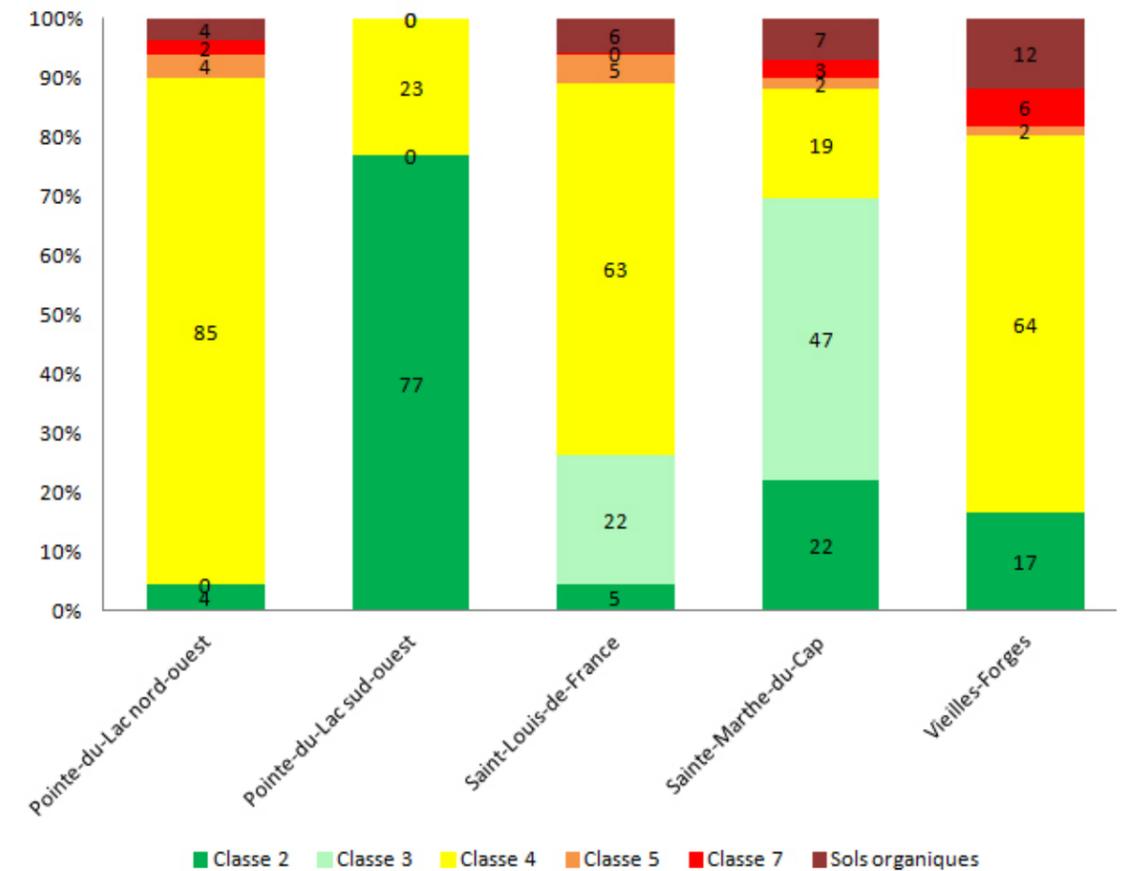


Figure 5 : Potentiel agricole des sols, par secteurs homogènes (%)
 Source : CPTAQ, 2010

UTILISATION DU SOL EN ZONE AGRICOLE

► UTILISATION DU SOL SELON LA CARTE ÉCOFORESTIÈRE

De la zone agricole de Trois-Rivières, 55 % est boisée (6 222,4 ha) et 12 % est urbanisée (2 642,9 ha) (Figure 6). La proportion du territoire utilisée à des fins agricoles est donc de 12 % (2 333,7 ha). Il faut cependant tenir compte du secteur forestier, qui génère lui aussi des activités associées au secteur agricole (acériculture, plantation d'arbres de Noël, etc.). L'utilisation du sol à l'intérieur des blocs homogènes varie grandement (Tableau 4 et Figure 7). Les secteurs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac nord-ouest sont caractérisés par une forte proportion de superficies boisées. Avec des taux respectifs de 70,0 % et de 66,2 %, la forêt y est donc dominante.

Les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Sainte-Marthe-du-Cap sont ceux qui affichent le plus haut taux de superficies cultivées. Tous deux situés près du fleuve, leur sol riche affiche les meilleurs potentiels pour la culture. C'est là que l'on retrouve la majeure partie des cultures maraîchères et à grands interlignes¹³. L'agriculture y est dominante en termes d'occupation de l'espace. Le secteur des Vieilles-Forges présente quant à lui des proportions similaires en ce qui a trait aux superficies boisées, cultivées et urbanisées (35,3 %, 33,3 % et 35,3 %). Il s'agit donc d'un secteur déstructuré où plusieurs fonctions urbaines cohabitent, au détriment de l'agriculture.

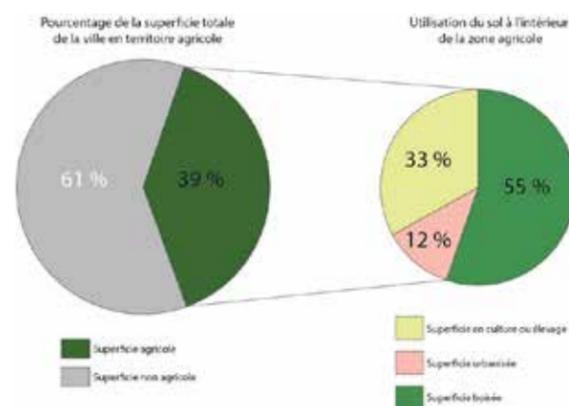


Figure 6 : Proportion du territoire de la ville en zone agricole
Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

¹³ Définition : maïs grain, maïs fourrager, pomme de terre, soja et légumes. Pour Trois-Rivières, principalement maïs grain et soya.

Tableau 4 : Utilisation du sol à l'intérieur des secteurs homogènes

Secteurs de la zone agricole	Superficie boisée (ha)	%	Superficie cultivée (ha)	%	Superficie urbanisée (ha)	%	Total
Pointe-du-Lac nord-ouest	2 674,5	66,2	671,9	16,6	694,5	17,2	4 040,9
Pointe-du-Lac sud-ouest	174,5	15,9	654,2	59,4	272,1	24,7	1 100,9
Saint-Louis-de-France	2 827,1	70,0	183,6	4,5	1 031,8	25,5	4 042,6
Sainte-Marthe-du-Cap	230,4	20,6	525,6	47,0	363,0	32,4	1 118,9
Vieilles-Forges	315,8	35,3	298,4	33,3	281,5	31,4	895,7
Total	6 222,4		2 333,7		2 642,9		11 199

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

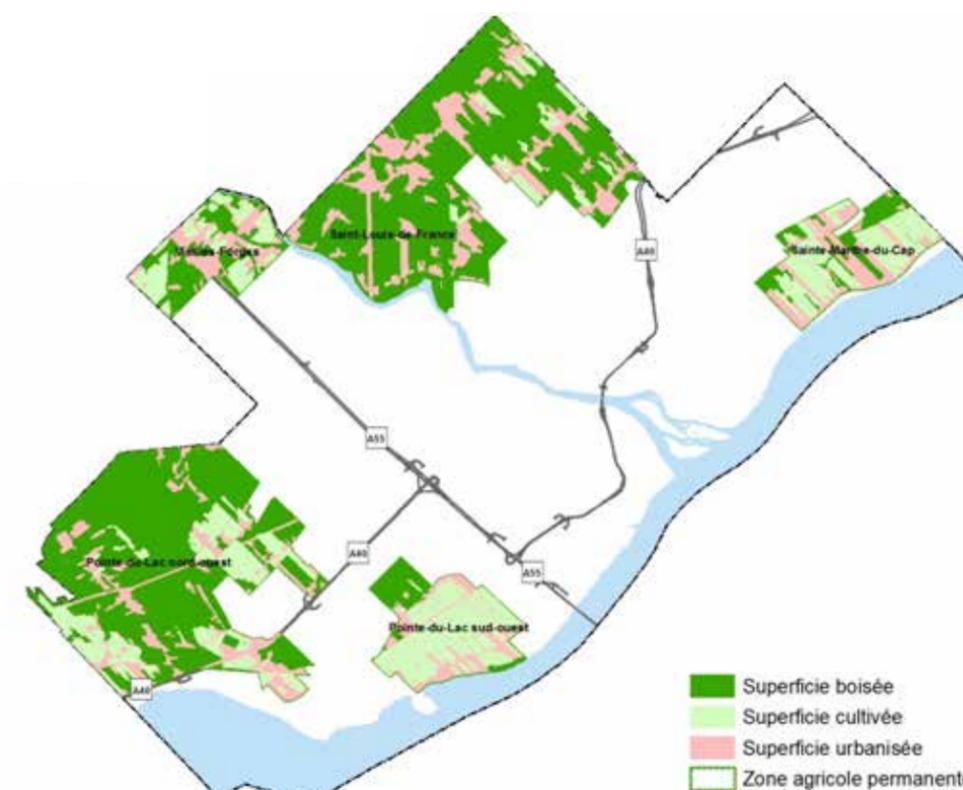


Figure 7 : Utilisation du sol, selon la carte écoforestière
Source : MERN, 2011

► UTILISATION DU SOL SELON LE RÔLE D'ÉVALUATION

Selon le rôle d'évaluation foncière de 2014, la production et l'extraction de richesses naturelles sont les utilisations dominantes du sol à l'intérieur de la zone agricole trifluvienne (Figure 8). Avec une proportion de 34,5 %, cette classe se décline en six activités, dont l'agriculture, mais aussi l'exploitation forestière, la pêche et la chasse, l'exploitation minière, et l'exploitation et l'extraction d'autres richesses naturelles. De façon générale, les activités agricoles se concentrent majoritairement dans les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Sainte-Marthe-du-Cap (Figure 9 et Tableau 5).

Les immeubles non exploités et les étendues d'eau arrivent au deuxième rang en ce qui a trait à l'occupation de la zone agricole, avec un taux de 29,3 %, indiquant par le fait même que près du tiers du territoire agricole est vacant ou fait partie du réseau hydrographique. Ces lots vacants sont majoritairement situés dans les secteurs de Pointe-du-Lac nord-ouest (39,6 %) et de Saint-Louis-de-France (33,7 %). La fonction résidentielle occupe elle aussi une place importante en zone agricole, avec un taux d'occupation de 25,8 %. Près du quart de la zone agricole est ainsi utilisé à des fins résidentielles ou de villégiature. Ce sont les secteurs de Saint-Louis-de-France (41,4 %), de Sainte-Marthe-du-Cap (28,0 %) et des Vieilles-Forges (24,2 %) qui regroupent les îlots résidentiels les plus importants. Les utilisations de type transports, communications et services publics occupent 9,1 % du territoire agricole. Il s'agit majoritairement d'emprises de route ou de points de services reliés aux transports.

Finalement, les utilisations de type culturel, commercial, de services et industriel occupent moins de 5 % du territoire agricole de chacun des secteurs. Elles sont majoritairement situées à Saint-Louis-de-France (2,2 %), à Pointe-du-Lac sud-ouest (1,5 %) et aux Vieilles-Forges (1,8 %). Ces types d'utilisation incluent, par exemple, des ateliers d'usinage, des commerces de services, des entreprises d'extraction ou de production manufacturière ou encore, des campings.

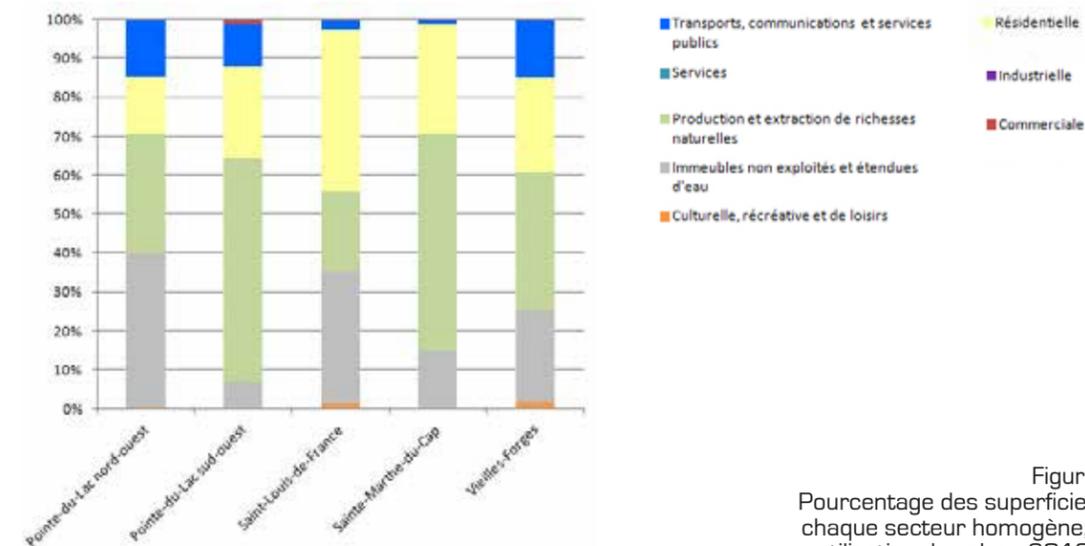


Figure 8 : Pourcentage des superficies de chaque secteur homogène, par utilisation du sol, en 2013 (%)
Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

Tableau 5 : Pourcentage d'utilisation du sol de la zone agricole selon le rôle d'évaluation de la zone agricole, par secteurs homogènes (%)

Utilisation du sol	Pointe-du-Lac nord-ouest	Pointe-du-Lac sud-ouest	Saint-Louis-de-France	Sainte-Marthe-du-Cap	Vieilles-Forges
Culturelle, récréative et de loisirs	0,5	0,0	1,6	0,2	1,7
Immeubles non exploités et étendues d'eau	39,6	6,9	33,7	14,5	23,4
Production et extraction de richesses naturelles	30,7	57,5	20,4	56,0	35,7
Résidentielle	14,6	23,5	41,4	28,1	24,2
Services	0,0	0,1	0,4	0,1	0,0
Transports, communications et services publics	14,6	10,7	2,3	0,8	14,8
Commerciale	0,0	1,1	0,1	0,1	0,0
Industrielle	0,0	0,3	0,1	0,1	0,2

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

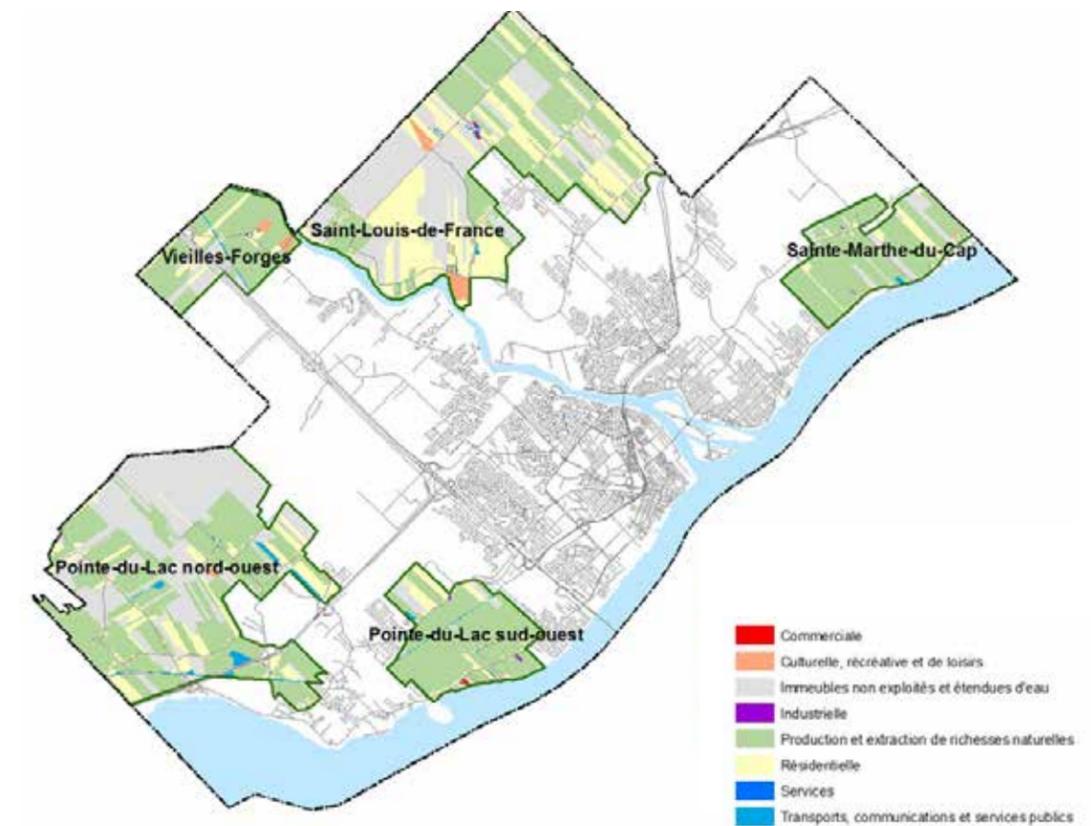


Figure 9 : Utilisation du sol en zone agricole, selon le rôle d'évaluation foncière de 2014
Source : MERN, 2011

POINTE-DU-LAC NORD-OUEST

Ce secteur de la zone agricole compte plusieurs productions végétales (24), 10 productions acéricoles et un service d'horticulture. En matière d'élevage, on y retrouve un élevage caprin, 1 élevage de bovins de boucherie, 2 de bovins laitiers, 1 élevage porcin, 4 élevages de volailles et de production d'œufs, 3 élevages d'équidés et 1 élevage d'ovins. Les usages non agricoles sont principalement liés aux fonctions résidentielles et de villégiature, avec 227 entrées au rôle (tous types confondus).

On relève notamment dans le secteur un centre d'entreposage du gaz, un centre de récupération et triage de métaux, deux camps forestiers et un autre service relié à la foresterie. Mentionnons enfin la présence d'une entreprise d'extraction du sable et du gravier (Tableaux 6 et 7).

Tableaux 6 et 7 :
Secteur de Pointe-du-Lac nord-ouest*

Utilisation agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Acériculture	10
Apiculture	1
Autres activités agricoles	37
Autres types de production végétale	16
Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses	1
Culture de légumes	7
Élevage caprin	1
Élevage de bovins de boucherie	1
Élevage de bovins laitiers	2
Élevage de porcs	1
Élevage de volailles et production d'œufs	4
Élevage d'équidés	3
Élevage d'ovins	1
Service d'horticulture	1

Utilisation non agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités	6
Autres immeubles résidentiels	11
Autres services d'aqueduc et d'irrigation	1
Camping (excluant le caravaning)	1
Centre d'appels téléphoniques	1
Centre d'entreposage du gaz	2
Chalet ou maison de villégiature	5
Chemin de fer (sauf train touristique, aiguillage et cour de triage)	1
Espace de terrain non aménagé et non exploité	40
Logement	206
Maison mobile	4
Récupération et triage de métaux	1
Réservoir d'eau	1
Rue et avenue pour l'accès local	1
Service d'affichage à l'extérieur	2
Station de contrôle de la pression de l'eau	5
Tour de relais (micro-ondes)	1
Transport et gestion du gaz par canalisation	1
Autres services reliés à la foresterie	1
Camp forestier	2
Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve	152
Pourvoirie sans droits exclusifs	1
Extraction du sable et du gravier	1

* Les informations contenues dans les tableaux suivants proviennent du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Trois-Rivières.

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

VIEILLES-FORGES

Le secteur des Vieilles-Forges compte cinq cultures de légumes et une de céréales. Sur le plan des élevages, trois productions porcines y sont localisées, de même que des élevages de bovins laitiers et de bovins de boucherie (1 chacun). Quant aux usages non agricoles, notons une forte présence de la fonction résidentielle, avec 118 unités de logement, 5 immeubles résidentiels (de type autre) et 4 chalets ou maison de villégiature. On y retrouve également 2 campings, un camp forestier et une industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois (Tableaux 8 et 9).

Tableaux 8 et 9 :
Secteur des Vieilles Forges

Utilisation agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Apiculture	1
Autres activités agricoles	5
Autres types de production végétale	3
Production d'arbres de Noël	1
Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses	1
Culture de légumes	5
Élevage de bovins de boucherie	1
Élevage de bovins laitiers	1
Élevage de porcs	3

Utilisation non agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités	13
Autres immeubles résidentiels	5
Boulevard	1
Camp forestier	1
Camping (excluant le caravaning)	2
Chalet ou Maison de villégiature	4
Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)	145
Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois	1
Logement	118
Ruelle	1

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014



SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

L'agriculture dans le secteur de Saint-Louis-de-France est caractérisée par la présence de nombreuses productions végétales (9) et d'une culture de fruits ou de noix. On y retrouve également des producteurs acéricoles (2) et apicoles (2). Les élevages comptent quant à eux 5 producteurs d'équidés et 1 de caprins. Les usages non agricoles sont également très nombreux dans ce secteur. On y retrouve ainsi une quantité importante de logements (661, tous types confondus), un atelier d'usinage, 3 services d'entreposage, un commerce de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers, un commerce de services spécialisés en construction et quatre entreprises d'extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement [Tableaux 10 et 11].

Tableau 10 :
Secteur de Saint-Louis-de-France

Utilisation agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Acériculture	2
Apiculture	2
Autres activités agricoles	28
Autres types de production végétale	9
Culture de fruits ou de noix	1
Élevage caprin	1
Élevage d'équidés	5

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

Tableau 11 :
Secteur de Saint-Louis-de-France

Utilisation non agricole, selon le rôle d'évaluation foncière			
	Nb		Nb
Atelier d'usinage	1	Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement	4
Autres entreposages	2	Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve	72
Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités	9	Immeuble commercial	1
Autres immeubles résidentiels	32	Immeuble résidentiel en construction	1
Autres lieux d'assemblée pour les loisirs	1	Industrie de produits en gypse	1
Autres institutions religieuses	1	Logement	551
Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers	1	Maison mobile	5
Autres services de travaux de construction spécialisés	1	Parc d'amusement (extérieur)	1
Autres services reliés à la foresterie	1	Passage	1
Autres systèmes d'égouts	1	Rivière et ruisseau	2
Bâtiment incendié et inutilisable	1	Roulotte résidentielle	1
Boulevard	1	Rue et avenue pour l'accès local	5
Camp de groupes et base de plein air avec dortoir	1	Ruelle	1
Camping (excluant le caravanning)	1	Service de débosselage et de peinture d'automobiles	4
Centre d'appels téléphoniques	1	Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé)	1
Chalet ou maison de villégiature	72	Service de soudure	1
École de beaux-arts et de musique	1	Service de travaux d'électricité et d'installation de câblage (entrepreneur spécialisé)	1
Entreposage de tout genre	1	Station de contrôle de la pression de l'eau	1
Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)	193	Vente au détail de matériel électrique	1

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Le secteur de Sainte-Marthe-du-Cap compte un nombre important de productions végétales (11). En ce qui concerne les élevages, on en dénombre six de bovins laitiers, deux d'équidés et un de bovins de boucherie. Deux producteurs apicoles y sont également établis.

Parmi les utilisations non agricoles, on retrouve majoritairement la fonction résidentielle et de villégiature (484 unités d'évaluation). On retrouve ensuite des enregistrements uniques pour un centre récréatif, une industrie de portes et de fenêtres en bois, un motel, un commerce de service de réparation d'automobiles, une station de contrôle de la pression des eaux usées et finalement, une tour de relais micro-ondes (Tableaux 12 et 13).

Tableaux 12 et 13 :
Secteur de Sainte-Marthe-du-Cap

Utilisation agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb	Utilisation non agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Apiculture	2	Autres espaces de plancher inoccupés	1
Autres activités agricoles	10	Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités	6
Autres activités reliées à l'agriculture	1	Autres immeubles résidentiels	5
Autres types de production végétale	11	Autres infrastructures de transport maritime	1
Élevage de bovins de boucherie	1	Autres systèmes d'égouts	1
Élevage de bovins laitiers	6	Centre récréatif en général	1
Élevage d'équidés	2	Chalet ou maison de villégiature	2
		Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)	27
		Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve	6
		Industrie de portes et de fenêtres en bois (incluant cadres)	1
		Logement	232
		Motel	1
		Rue et avenue pour l'accès local	1
		Service de réparation d'automobiles (garage)	1
		Station de contrôle de la pression des eaux usées	1
		Tour de relais (micro-ondes)	1

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

POINTE-DU-LAC SUD-OUEST

Ce secteur de la zone agricole compte plusieurs productions végétales (9) ainsi qu'une entreprise spécialisée dans la culture de fruits ou de noix. En ce qui concerne les productions animales, on y retrouve trois élevages d'équidés et de bovins laitiers et un élevage de volailles et de production d'œufs. Une ferme expérimentale se trouve également sur les lieux. Les usages non agricoles sont principalement liés aux fonctions résidentielles et de villégiature, avec 266 entrées au rôle (tous types confondus). On relève également la présence d'un centre d'entreposage, d'une industrie de produits métalliques, d'un centre d'appel, d'une industrie de chocolat et de confiseries chocolatées, d'un centre de récupération et de triage de métaux, d'un restaurant et d'une station-service (Tableaux 14 et 15).

Tableaux 14 et 15 :
Secteur de Pointe-du-Lac sud-ouest

Utilisation agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Autres activités agricoles	27
Autres types de production végétale	7
Culture de fruits ou de noix	1
Culture de légumes	1
Élevage de bovins laitiers	3
Élevage de volailles et production d'œufs	1
Élevage d'équidés	3
Ferme expérimentale	1
Service d'horticulture	1
Terrain de pâture et de pacage	3

Utilisation non agricole, selon le rôle d'évaluation foncière	Nb
Autres entreposages	1
Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités	10
Autres immeubles résidentiels	5
Autres industries de produits métalliques divers	1
Centre d'appels téléphoniques	1
Chalet ou Maison de villégiature	40
Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)	30
Immeuble commercial	1
Immeuble résidentiel en construction	2
Industrie de chocolat et de confiseries chocolatées	1
Logement	204
Monument et site historique	1
Parc de Maisons mobiles (fonds de terre seulement)	15
Récupération et triage de métaux	1
Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)	1
Rue et avenue pour l'accès local	2
Service de construction résidentielle (entrepreneur général)	1
Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles	1
Transport et gestion du gaz par canalisation	1

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014



© photo Ville de Trois-Rivières

» UTILISATION NON AGRICOLE EN ZONE AGRICOLE

À certains endroits de la zone agricole, on remarque des concentrations de propriétés qui ne sont pas associées à une utilisation agricole. Ces lieux peuvent être occupés en partie ou en totalité par des usages résidentiels, commerciaux, de loisirs ou industriels. Il peut également s'agir d'une combinaison de ces usages. Une analyse plus approfondie est en cours et permettra de comprendre leur dynamique au sein de la zone agricole et de les circonscrire en « îlots déstructurés ».

UTILISATION DU SOL PAR L'ANALYSE DES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

L'agriculture conventionnelle nécessite certaines conditions afin de pouvoir être viable. Ainsi, plusieurs éléments agissent comme contraintes à l'agriculture conventionnelle, la rendant difficilement d'être possible dans certains secteurs. Parmi ces contraintes, il y a les cours d'eau, les zones inondables, les milieux humides, les zones à risque de glissement de terrain, les chemins de fer, le réseau routier, les conduites de gaz, les secteurs habités et industriels, les aires aménagées ou protégées ainsi que les bandes riveraines. En calculant l'ensemble de ces contraintes naturelles et anthropiques (Figure 10), il ressort que 1815 hectares de la zone agricole comprennent des contraintes à l'agriculture conventionnelle. Cela représente 19,3 % de la zone agricole. Toutefois, cela ne veut pas nécessairement dire qu'aucune agriculture ne peut y être pratiquée, des pratiques non conventionnelles étant à certains endroits possibles.

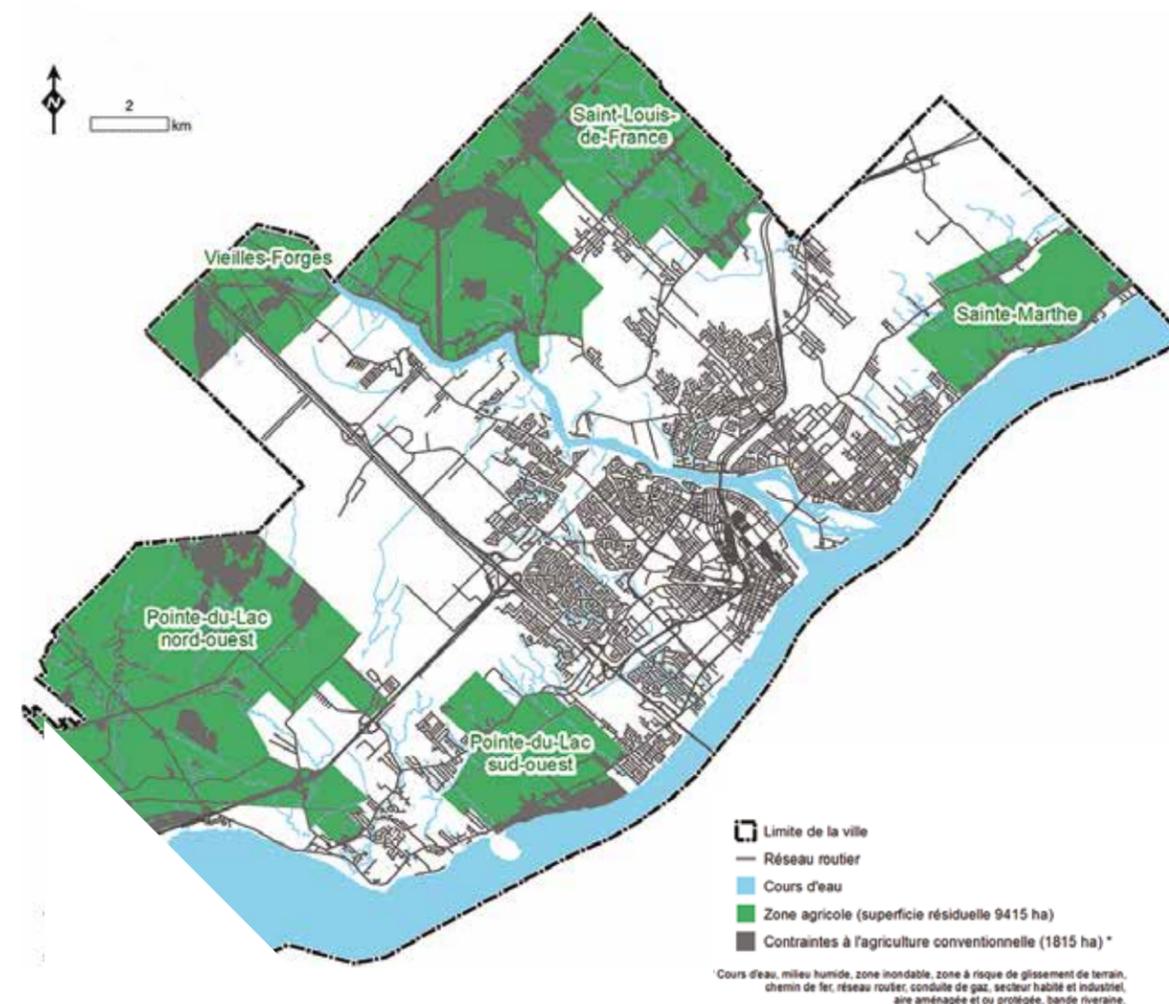


Figure 10 :
Carte des contraintes à l'agriculture conventionnelle
Source : MERN, 2011

PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

➤ PRODUCTIONS VÉGÉTALES

À l'échelle de la ville, près du quart (21 %) des terres zonées agricoles sont en culture, pour un total de 2 348 hectares. Les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest, de Sainte-Marthe-du-Cap et des Vieilles-Forges sont ceux qui en comptent le plus, avec respectivement 60 %, 48 % et 34 % de leur superficie utilisée à des fins de productions végétales. Les secteurs qui comptent le moins de terres en culture sont ceux de Pointe-du-Lac nord-ouest (17 %) et de Saint-Louis-de-France (5 %). La culture à grands interlignes est celle qui domine sur le territoire trifluvien. Constituant 50 % des sols en culture, le maïs (32 %) et le soya (18 %) sont en effet les cultures les plus représentées. On retrouve ce type de culture dans les cinq secteurs homogènes de la ville. Toutefois, ce sont les secteurs des Vieilles-Forges (59 % de maïs et 12 % de soya), de Pointe-du-Lac sud-ouest (29 % de maïs et 31 % de soya) et de Saint-Louis-de-France (40 % de maïs et 14 % de soya) qui en comptent le plus, les secteurs de Pointe-du-Lac nord-est (20 % de maïs et 14 % de soya) et de Sainte-Marthe-du-Cap (14 % de maïs et 17 % de soya) étant ceux qui en comptent le moins (Tableau 16).

Selon les données de la Financière agricole du Québec, les cultures à interlignes étroits¹⁴, quant à elles, représentent 27 % des terres cultivées qui sont assurées. Composées majoritairement de céréales telles que l'avoine (6 %), le blé (6 %), l'orge (2 %) et les autres types de céréales (1 %), c'est le foin qui domine cette catégorie de culture, avec une représentation atteignant 12 %. Ces cultures, moins espacées entre elles, occasionnent moins d'érosion que les cultures à grands interlignes. Les pressions environnementales qui y sont associées sont donc présentes, mais de moindre importance. Ce type de production végétale se retrouve majoritairement dans le secteur de Saint-Louis-de-France, dont 38 % des cultures sont à interlignes étroits, répartis à parts égales entre la culture de l'avoine (19 %) et du foin (19 %). Les secteurs de Sainte-Marthe-du-Cap, de Pointe-du-Lac nord-est et de Pointe-du-Lac sud-ouest comptent tous une proportion de près de 30 % de cultures à interlignes étroits. Dans le cas de Sainte-Marthe-du-Cap, ce sont les productions de foin qui dominent, accaparant 20 % des terres en culture du secteur. Pour le secteur de Pointe-du-Lac nord-ouest, ce sont les productions de blé qui dominent (9 % de représentation), suivies de près par le foin (8 % de représentation) et l'orge (7 % de représentation). Enfin, le secteur des Vieilles-Forges compte 11 % de cultures à interlignes étroits. À cet endroit, la production de foin occupe 7 % des terres en culture et un autre 4 % de ce territoire est occupé par des productions de blé.

Tableau 16 :
Type de cultures assurées par secteurs de la zone agricole

Secteur	Type de culture	Superficie (ha)	%	Secteur	Type de culture	Superficie (ha)	%	
Pointe-du-Lac nord-ouest	Avoine	25,1	3,7	St-Louis-de-France	Avoine	34,4	18,7	
	Blé	62,2	9,3		Foin	36,0	19,5	
	Cultures mixtes	14,5	2,1		Maïs	73,5	39,9	
	Foin	57,2	8,5		Maraîcher	0,0	0,0	
	Maïs	136,4	20,3		Soya	26,0	14,1	
	Maraîcher	194,1	28,9		Pas d'information	14,4	7,8	
	Orge	46,2	6,9			184,4	100	
	Soya	92,7	13,8		Sainte-Marthe-du-Cap	Autres céréales	26,8	5,0
	Pas d'information	43,8	6,5			Avoine	19,0	3,6
	672,3	100	Cultures mixtes	12,1		2,3		
Pointe-du-Lac nord-ouest	Avoine	22,1	3,4	Foin		107,7	20,2	
	Blé	127,8	19,4	Maïs		75,4	14,2	
	Cultures mixtes	34,2	5,2	Maraîcher		4,9	0,9	
	Foin	21,9	3,3	Soya		92,7	17,4	
	Maïs	189,1	28,8	Petits fruits		4,5	0,9	
	Maraîcher	1,0	0,2	Pas d'information		189,7	35,6	
	Orge	5,0	0,8		532,9	100		
	Soya	204,6	31,1	Vieilles-Forges	Blé	11,2	3,7	
	Petits fruits	23,4	3,6		Foin	21,6	7,2	
Pas d'information	28,3	4,3	Maïs		178,7	59,5		
	657,5	100	Soya		37,0	12,3		
			Pas d'information		52,1	17,3		
				300,5	100			

Source : FADQ, 2010

À l'échelle de la ville, les cultures maraîchères et fruitières comptent pour 7 % des terres en culture. Ces cultures peuvent être à grands ou petits interlignes, dépendamment du légume ou du fruit cultivé. C'est le secteur de Pointe-du-Lac nord-ouest qui affiche la plus grande proportion de ses terres en culture maraîchère, avec 29 % du territoire occupé par ce type de culture. Les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest, de Sainte-Marthe-du-Cap et de Saint-Louis-de-France comptent pour leur part moins de 1 % de leur territoire affecté à ce type de culture. Enfin, la culture de petits fruits se pratique seulement dans les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Sainte-Marthe-du-Cap. Ces productions occupent respectivement 4 % et 1 % de la superficie totale des terres en culture.

¹⁴ Définition : Céréales, canola, chanvre, etc.

➤ ÉVOLUTION DES SUPERFICIES EN CULTURE

Les données de la Financière agricole du Québec indiquent une diminution de 2,3 % des superficies en culture assurées entre 2004 et 2010. Celles-ci sont passées d'une superficie de 2348 hectares à 2294 hectares. Au niveau des cultures pour l'ensemble du territoire, c'est le maïs qui a connu la plus forte diminution. Alors que celui-ci représentait 32,9 % des cultures assurées en 2004, sa proportion est passée à 19,6 % en 2010. De son côté, le soya est passé de 24,1 % à 21,1 % pour la même période. Les cultures maraîchères ont pour leur part connu une hausse de 6,2 % à 9 %. Quant aux secteurs, la diminution de la production de maïs est particulièrement marquée dans les secteurs Vieilles-Forges et Pointe-du-Lac sud-ouest, passant respectivement de 53,4 % à 13,8 % et de 40,1 % à 23,8 % de représentativité. À l'inverse, pour Saint-Louis-de-France, il est passé de 15,3 % à 24,4 %.

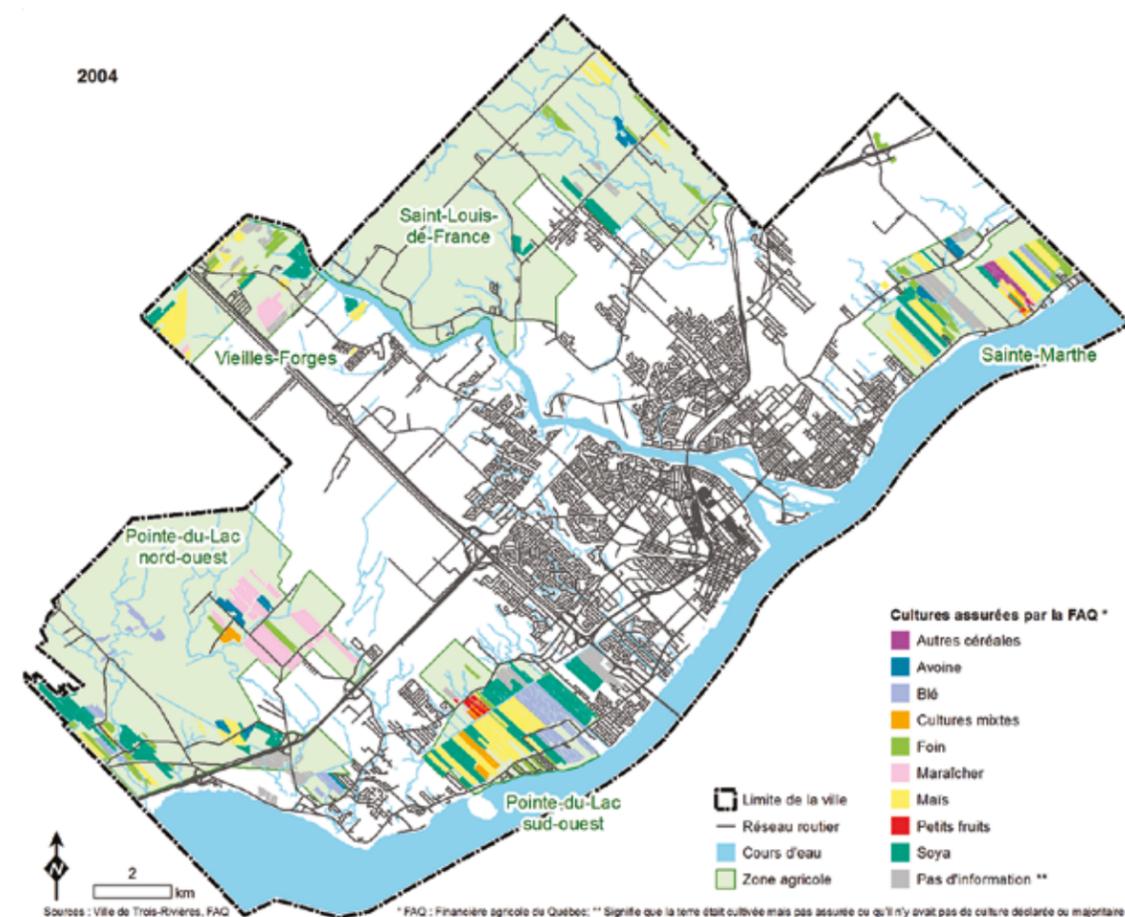


Figure 11 : Cultures assurées par la Financière agricole du Québec, Trois-Rivières, 2004
Source : FADQ

La diminution de la production de maïs dans les Vieilles-Forges a été compensée par une augmentation de la part du soya qui est passé de 0,9 % à 18,9 %. Ce dernier a toutefois chuté dans les secteurs Sainte-Marthe et Saint-Louis-de-France (29,9 % à 10,2 % et 33,6 % à 23,8 % respectivement). Dans Pointe-du-Lac sud-ouest, le blé a fortement augmenté, sa part dans le secteur passant de 7 % à 22,8 %. De son côté, le foin a connu une légère baisse dans tous les secteurs, celle-ci étant toutefois plus importante dans Pointe-du-Lac sud-ouest, alors qu'il est passé de 8,5 % à 2,8 %. Finalement, l'augmentation du maraîcher s'est principalement produite dans les secteurs Pointe-du-Lac nord-ouest (17,5 % à 31,2 %) et Vieilles-Forges (8,2 % à 14 %) ¹⁵ (Figures 11 et 12).

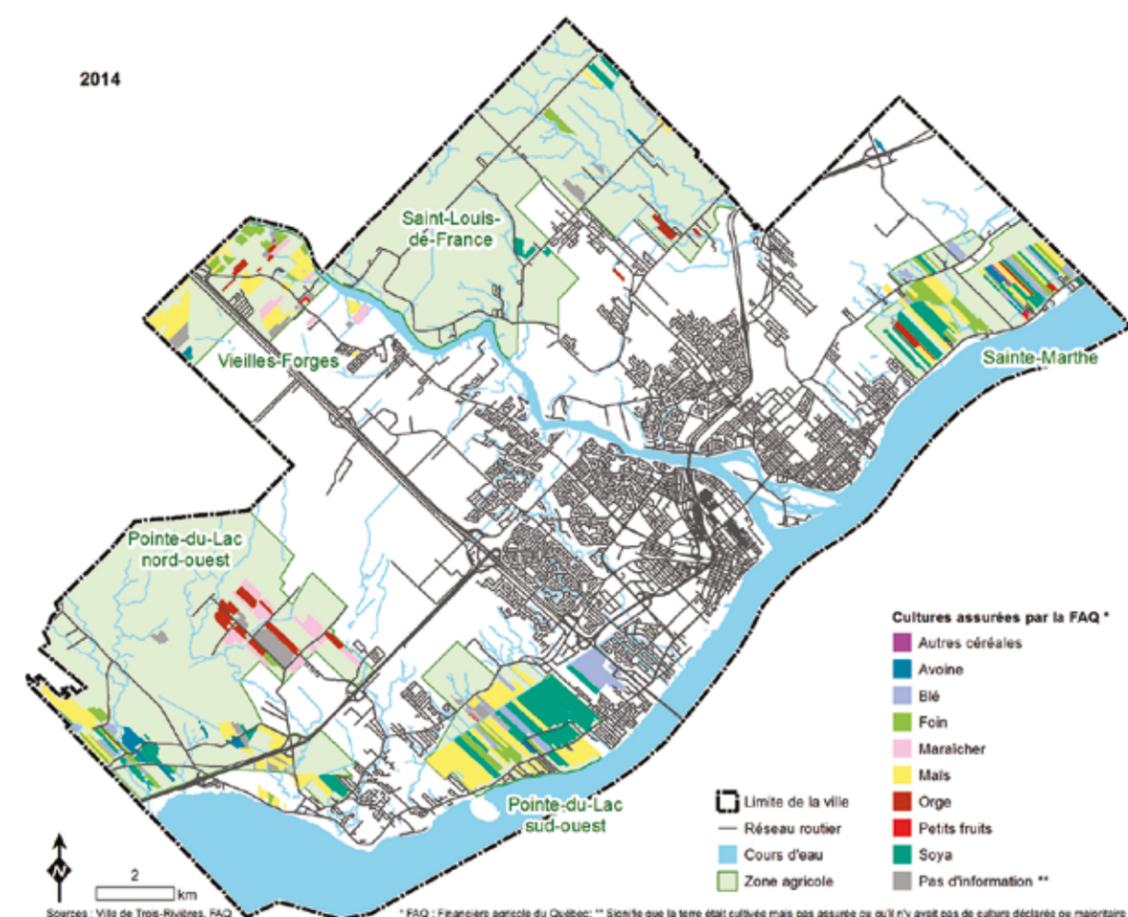


Figure 12 : Cultures assurées par la Financière agricole du Québec, Trois-Rivières, 2014
Source : FADQ

¹⁵ Financière agricole du Québec, 2004 et 2014.



Entre 2004 et 2010, le nombre d'entreprises trifluviennes ayant une production végétale comme activité principale est passé de 25 à 30, ce qui correspond à une augmentation de 20 %. Cette augmentation suit la tendance régionale, qui est également de 20 % pour l'ensemble de la Mauricie. En 2010, parmi les 49 entreprises agricoles enregistrées, 30 avaient comme activité principale les productions végétales (proportion de 61 % du nombre total d'entreprises agricoles), comparativement à 25 en 2004 (proportion de 51,0 % du nombre total d'E.A.E.). On note ainsi une tendance à la hausse du nombre d'entreprises agricoles qui ont comme activité principale la production végétale (Tableau 17).

Tableau 17 :
Évolution de la production végétale, Mauricie, 2004 et 2010

Secteurs	NB d'exploitations agricoles		NB d'entreprises avec production végétale comme activité principale		% des entreprises ayant une production végétale comme activité principale		% d'augmentation 2004-2010
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	
MRC Les Chenaux	323	277	100	112	30,96	40,43	30,60
MRC Maskinongé	525	478	175	177	33,33	37,03	11,09
MRC Mékinac	165	144	51	54	30,91	37,50	21,32
La Tuque (TE)	18	18	1	3	5,56	16,67	200,00
Shawinigan (V)	31	32	11	17	35,48	53,13	49,72
Trois-Rivières (V)	49	49	25	30	51,02	61,22	20,00
Total Mauricie	1 111	998	363	393	32,67	39,38	20,52
Total Québec	29 877	28 433	11 799	12 844	39,49	45,17	14,39

Source : MAPAQ 2014

➤ PRODUCTIONS ANIMALES

C'est dans le secteur de Pointe-du-Lac nord-ouest que l'on trouve le plus d'élevages (13). Suivent les secteurs de Sainte-Marthe-du-Cap (9), de Pointe-du-Lac sud-ouest (7), de Saint-Louis-de-France (6) et finalement des Vieilles-Forges (5) (Tableau 18).

Tableau 18 :
Type d'élevage par secteur de la zone agricole

Secteurs de la zone agricole	Type d'élevage	Nombre	Total
Pointe-du-Lac nord-ouest	Élevage caprin	1	13
	Élevage d'équidés	3	
	Élevage d'ovins	1	
	Élevage de bovins de boucherie	1	
	Élevage de bovins laitiers	2	
	Élevage de porcs	1	
Pointe-du-Lac sud-ouest	Élevage d'équidés	3	7
	Élevage de bovins laitiers	3	
	Élevage de volailles et production d'œufs	1	
Saint-Louis-de-France	Élevage caprin	1	6
	Élevage d'équidés	5	
Sainte-Marthe-du-Cap	Élevage d'équidés	2	9
	Élevage de bovins de boucherie	1	
Vieilles-Forges	Élevage de bovins laitiers	6	5
	Élevage de bovins de boucherie	1	
	Élevage de porcs	1	
TOTAL			40

Source : MAPAQ, 2014 et Ville de Trois-Rivières

➤ ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS ANIMALES

Entre 2004 et 2010, la région de la Mauricie a connu une hausse d'à peine 1 % de son nombre d'unités animales. Ce sont les élevages de volailles et de porcs qui ont connu le plus d'augmentation, particulièrement pour les MRC Maskinongé et Les Chenaux. Par ailleurs, ce sont les productions de bovins laitiers et de bovins de boucherie qui ont connu le plus de pertes. Pour Trois-Rivières, les productions de porcs sont demeurées stables alors que les productions de volailles ont augmenté de 117 %. Globalement, les productions animales sur le territoire de la ville ont augmenté de 9 %, passant de 3 002 unités animales à 3 264 unités animales (Figure 13).

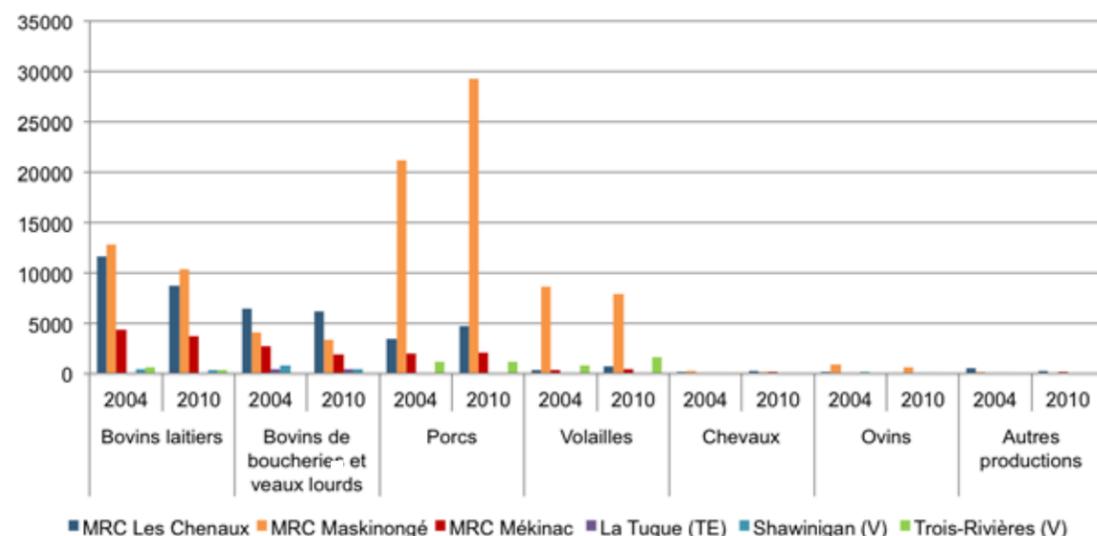


Figure 13 :
Évolution des productions animales
(en nombre d'unités animales), 2004 et 2014
Source : MAPAQ, 2014

➤ REVENUS DES ENTREPRISES

En 2004, la majorité (55 %) des entreprises agricoles enregistrées (E.A.E.) de Trois-Rivières générait un revenu situé entre 5 001 \$ et 50 000 \$. En 2010, cette proportion est passée à 39 %. En contrepartie, toujours entre 2004 et 2010, c'est le nombre d'entreprises gagnant plus de 500 000 \$ qui a le plus augmenté, passant de 6 % à 16 % du nombre total d'E.A.E. (Figure 14).

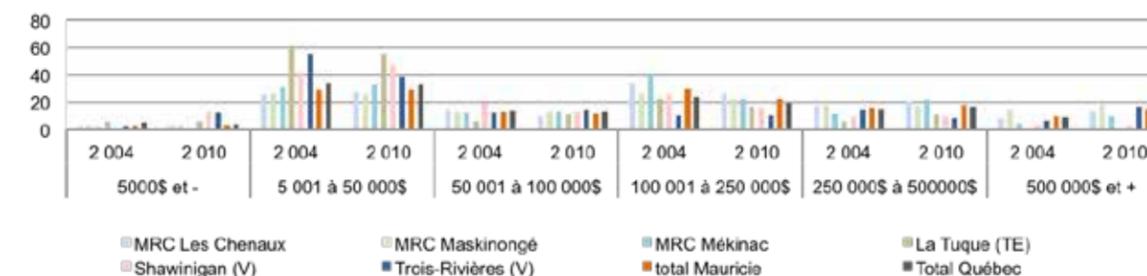


Figure 14 :
Répartition des entreprises par strates de revenus, entre 2004 et 2010 pour la Mauricie
Source : MAPAQ, 2014

Les données permettent également de constater que, durant la période témoin, le nombre d'E.A.E. gagnant moins de 5 000 \$ a augmenté, passant de 2 % à 12 %. Cette tendance pourrait résulter du fait de la proximité de la zone agricole par rapport au milieu urbain. Ce rapprochement permet la pratique d'une agriculture « à temps partiel », de type « fermette », où le citoyen occupe un emploi le jour et porte son chapeau d'agriculteur lors de ses moments libres. Enfin, les entreprises agricoles ayant un revenu compris entre 50 001 \$ et 100 000 \$ ont augmenté de 17 % alors que celles qui sont situées entre 250 000 \$ et 500 000 \$ ont diminué de 43 %. Sur le plan régional, Trois-Rivières se positionne bien au niveau du revenu agricole. Bien que le nombre d'entreprises agricoles soit petit (49), leurs pourcentages relatifs mettent en évidence certaines tendances.

› VALEUR DES PROPRIÉTÉS AGRICOLES

Tout d'abord, toutes MRC confondues, les E.A.E. de la Mauricie ont des revenus qui se situent majoritairement dans la deuxième classe de revenus (entre 5 001 \$ et 50 000 \$), et ce, tant en 2004 qu'en 2010. Pour les autres classes de revenus et sur la même période, celle qui se démarque davantage pour la ville de Trois-Rivières est la classe des faibles revenus, soit en deçà de 5 000 \$, qui affiche une augmentation de 500 %. En contrepartie, les E.A.E. appartenant à la classe des revenus les plus élevés (plus de 500 000 \$) ont elles aussi augmenté, passant de 6 à 16 %. Ensuite, dans la classe de revenus allant de 101 000 \$ à 250 000 \$, seule la ville de Trois-Rivières a conservé un ratio constant, alors que toutes les autres villes et MRC ont affiché des baisses de l'ordre de 83 % à 77 %. De façon générale, les écarts entre les revenus comptabilisés à l'échelle de la Mauricie et de la province ont été de 5 % en 2004 et de 4 % en 2010. Il existe ainsi une certaine stabilité des revenus en Mauricie sur le plan agricole. Finalement, comme le montre le tableau suivant, en considérant les revenus moyens générés par l'ensemble des entreprises agricoles, Trois-Rivières arrive au quatrième rang, avec 21,5 % de variation entre 2004 et 2010. Elle est devancée par les villes de Shawinigan (35,8 % d'augmentation) et de La Tuque (34,1 % d'augmentation), ainsi que par la MRC Mékinac (32,7 % d'augmentation) (Tableau 19).

Ce sont toutefois les villes de Shawinigan et de La Tuque qui affichaient, pour la même période, les plus hauts taux d'augmentation, avec des hausses respectives de 35,8 % et de 34,1 %. Trois-Rivières se classe au quatrième rang, avec une augmentation de 21,5 %. Finalement, pour la Mauricie, la hausse des revenus, entre 2004 et 2010, a été évaluée à 18,4 %.

Tableau 19 :
Évolution des revenus moyens agricoles en Mauricie, entre 2004 et 2010.

Secteurs de la zone agricole	Revenus moyens (\$)				Variation (%)
	2004	%	2010	%	
MRC Les Chenaux	268 766,18	32,5	317 540,39	30,9	18,1
MRC Maskinongé	266 200,08	52,3	309 103,91	52,0	16,1
MRC Mékinac	176 756,01	10,9	234 593,76	11,9	32,7
La Tuque	69 238,67	0,5	92 849,89	0,6	34,1
Shawinigan	115 844,58	1,3	157 303,13	1,8	35,8
Trois-Rivières	136 481,20	2,5	165 891,88	2,9	21,5
Total Mauricie	1 035 290,72	100,0	1 279 292,96	100,0	18,4

Source : MAPAQ, 2014

La zone agricole trifluvienne abrite majoritairement des propriétés agricoles dont la valeur foncière totale est comprise entre 140 000 \$ et 289 999 \$ (Figures 15 et 16). L'autre classe de valeur dominante regroupe les propriétés agricoles de moindre valeur, soit en deçà de 140 000 \$, et représente 30 % du parc immobilier agricole de Trois-Rivières. Ainsi, 71 % des propriétés agricoles trifluviennes ont une valeur inférieure à 290 000 \$. Près du quart (21 %) des autres propriétés agricoles valent entre 290 000 \$ et 519 999 \$. Finalement, seulement 8 % des propriétés agricoles ont une valeur foncière qui dépasse les 520 000 \$, dont 3 % dépassent les 940 000 \$. C'est à Sainte-Marthe-du-Cap que les propriétés agricoles ont les valeurs foncières totales les plus élevées (terrains et bâtiments compris). Effectivement, dans ce secteur, 12 % des propriétés ont une valeur foncière supérieure à 940 000 \$. Seulement deux autres secteurs comprennent des fermes qui atteignent ces valeurs, soit Pointe-du-Lac sud-est (8,3 % des propriétés) et Saint-Louis-de-France (2,6 % des propriétés).

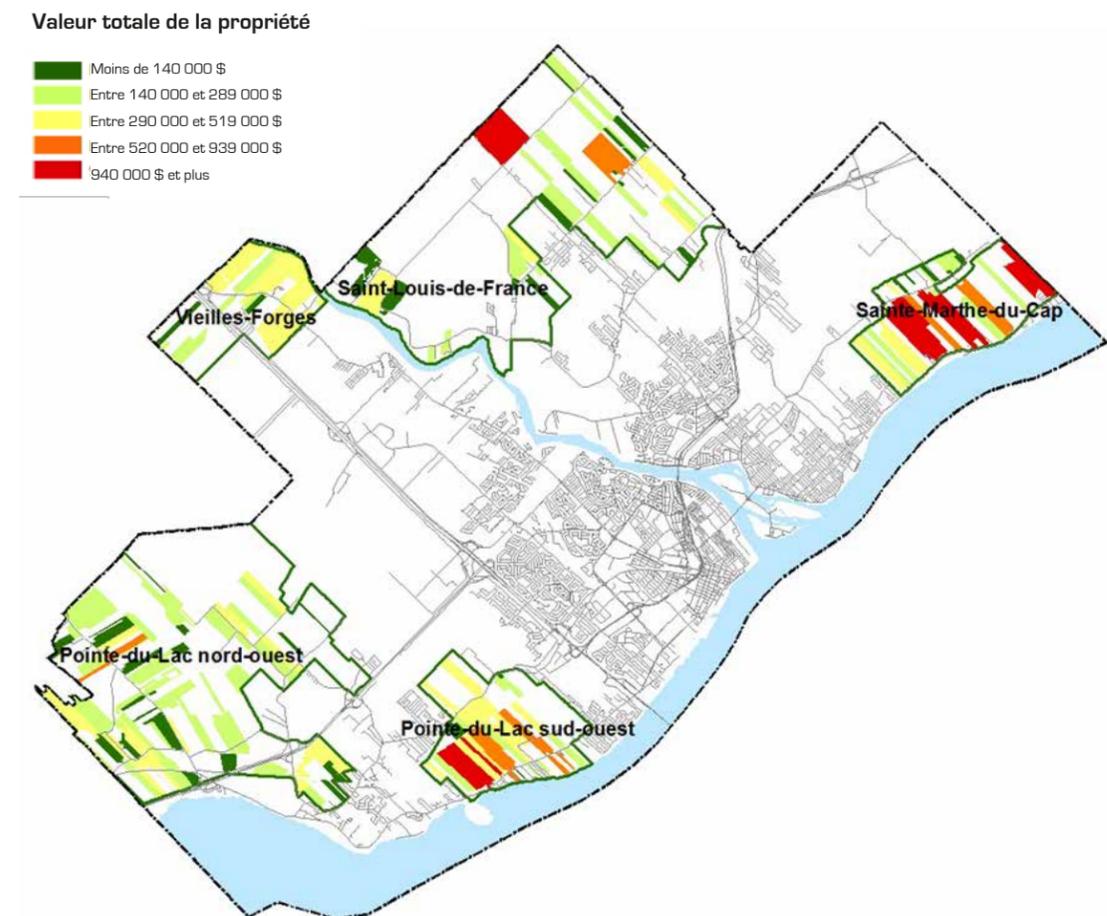


Figure 15 :
Répartition des fermes selon la valeur totale de la propriété
Source : Rôle d'évaluation de la Ville de Trois-Rivières, 2014.

Deux secteurs comptent 8,3 % de propriétés agricoles avec des valeurs comprises entre 520 000 \$ et 939 999 \$. Il s'agit des secteurs de Pointe-du-Lac sud-est et de Sainte-Marthe-du-Cap. En comparaison, dans cette classe de valeur, les secteurs de Pointe-du-Lac nord-ouest et de Saint-Louis-de-France en comptent respectivement 4,5 % et 2,6 %. Des propriétés qui totalisent une valeur foncière comprise entre 290 000 \$ et 519 999 \$ se retrouvent sur l'ensemble des cinq secteurs homogènes. Toutefois, c'est le secteur des Vieilles-Forges qui affiche le ratio le plus élevé, avec 50 % de ses propriétés agricoles qui tombent dans cette catégorie. Suivent les secteurs de Pointe-du-Lac sud-est (37,5 % de ses propriétés), Sainte-Marthe-du-Cap (20 % de ses propriétés), Pointe-du-Lac nord-ouest (13,6 % de ses propriétés), Saint-Louis-de-France (10,3 % de ses propriétés). Les secteurs de Pointe-du-Lac nord-ouest et de Saint-Louis-de-France comptent tous les deux près de la moitié de leurs propriétés agricoles dans la catégorie de revenu comprise entre 140 000 \$ et 289 999 \$. Les trois autres secteurs ont des ratios de 32 % (Sainte-Marthe-du-Cap), 31,3 % (Vieilles-Forges) et 25 % (Pointe-du-Lac sud-est).

Enfin, les propriétés agricoles dont les valeurs foncières sont les plus faibles se retrouvent majoritairement dans les secteurs de Saint-Louis-de-France (35,9 % de ses propriétés) et de Pointe-du-Lac nord-ouest (33,3 % de ses propriétés). Viennent ensuite les secteurs de Sainte-Marthe-du-Cap (28 % de ses propriétés), de Pointe-du-Lac sud-est (20,8 % de ses propriétés) et des Vieilles-Forges (18,8 % de ses propriétés agricoles).

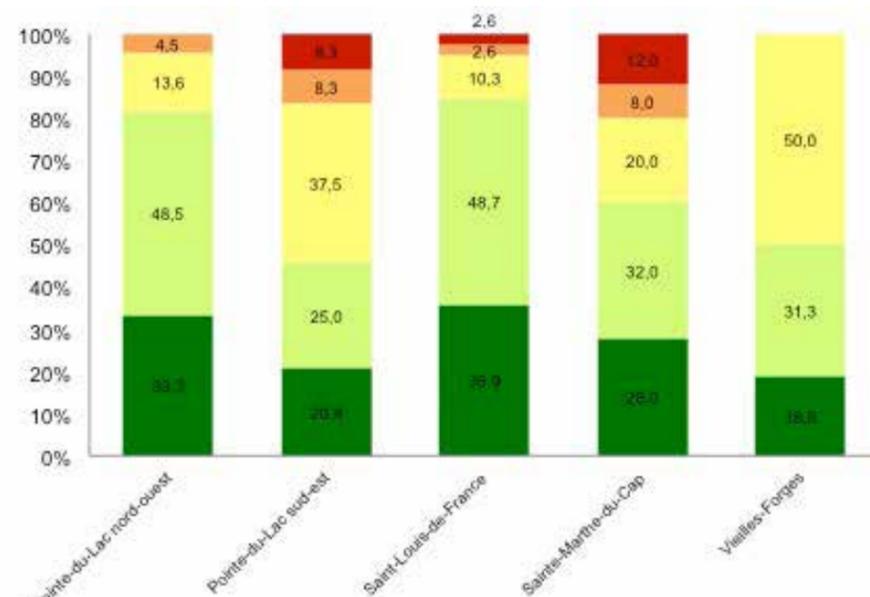


Figure 15 : Valeur des propriétés par secteur
Source : Rôle d'évaluation de la Ville de Trois-Rivières, 2014.

➤ SUPERFICIES POSSÉDÉES ET MODES DE PROPRIÉTÉS AGRICOLES

Si les entreprises agricoles de Trois-Rivières sont diversifiées en matière de productions, elles le sont également en matière de superficies occupées. En effet, la superficie des entreprises, en augmentation depuis 2004, est de 75,4 ha, ce qui représente la plus petite moyenne en Mauricie (Tableau 20).

Ce sont toutefois les villes de Shawinigan et de La Tuque qui affichaient, pour la même période, les plus hauts taux d'augmentation, avec des hausses respectives de 35,8 % et de 34,1 %. Trois-Rivières se classe au quatrième rang, avec une augmentation de 21,5 %. Finalement, pour la Mauricie, la hausse des revenus, entre 2004 et 2010, a été évaluée à 18,4 %.

Tableau 20 : Superficies agricoles, Mauricie, 2004 et 2010.

Municipalités	Superficie totale en hectares (ha)	Superficie zone agricole en hectares (ha)	Portion du territoire en ZA (%)
		2010	2010
MRC Les Chenaux	87 067	84 386	97
MRC Maskinongé	238 377	83 302	35
MRC Mékinac	516 714	47 406	9
La Tuque (TE)	2 613 686	4 870	0,19
Shawinigan (V)	73 725	10 425	14
Trois-Rivières (V)	28 925	11 248	39
Total Mauricie	3 558 495	241 637	7
Total Québec	134 500 470	6 305 724	5

Municipalités	Nb d'entreprises agricoles		Superficie exploitée totale		Superficie moyenne des entreprises		Superficie cultivée sans acériculture		Taux d'occupation	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC Les Chenaux	323	277	37 594,03	38 538,63	116,4	139,1	27 069	27 696	0,45	0,46
MRC Maskinongé	525	478	50 414,02	50 363,15	96,0	105,4	40 517	40 388	0,61	0,60
MRC Mékinac	165	144	21 671,57	21 728,15	131,3	150,9	13 943	14 195	0,46	0,46
La Tuque (TE)	18	18	2 437,42	2 180,11	135,4	121,1	918	757	0,50	0,45
Shawinigan (V)	31	32	2 705,34	3 049,25	87,3	95,3	1 930	2 234	0,26	0,29
Trois-Rivières (V)	49	49	3 392,07	3 692,18	69,2	75,4	2 473	2 579	0,30	0,33
Total Mauricie	1 111	998	118 214,45	119 551,47	106,4	119,8	86 850	87 848	0,49	0,49
Total Québec	29 877	28 433	3 293 574	3 359 497	110,24	118,15	2 036 747	2 083 033	0,52	0,53

Source : MAPAQ, 2014

Par ailleurs, les entreprises agricoles de Trois-Rivières présentent un taux de location des superficies agricoles plus important qu'ailleurs en Mauricie et au Québec. Les superficies louées ont même grandement augmentées entre 2004 et 2010, une situation qui peut être mise en parallèle avec l'augmentation de la production végétale en grandes cultures pour la même période (Tableau 21).

Tableau 21 :
Superficies agricoles possédées et louées,
Mauricie, 2004 et 2010.

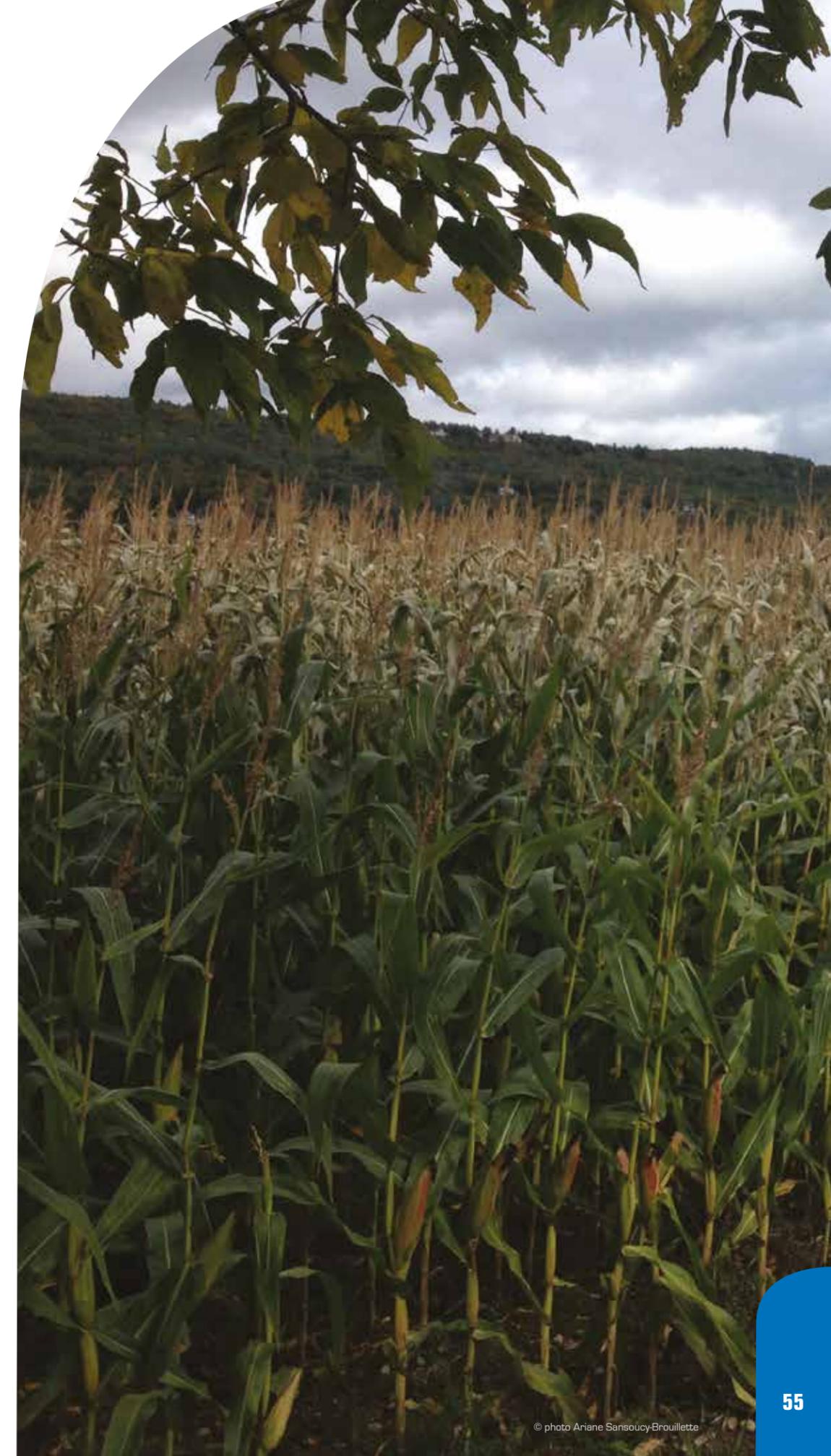
2004

Secteurs	Sup. possédées	%	Sup. louées	%	Superficie exploitée (ha)
MRC Les Chenaux	1 654,5	68	782,94	32	2 437,42
MRC Maskinongé	26 075	69	11 518,9	31	3 7594
MRC Mékinac	37 632,8	75	12 781,2	25	50 414,0
La Tuque (TE)	16 184,5	75	5 486,8	25	21 671,24
Shawinigan (V)	2 080	77	625,2	23	2 705,34
Trois-Rivières (V)	2 573,1	76	819	24	3 392,07
Total Mauricie	86 199,9	73	32 014,04	27	118 214,07
Total Québec	2 565 087	78	728 487	22	3 293 574

2010

Secteurs	Sup. possédées	%	Sup. louées	%	Superficie exploitée (ha)
La Tuque	23 642,58	61	14 896,05	39	38 538,63
Les Chenaux	31 058,57	62	19 304,58	38	50 363,15
Maskinongé	14 280,59	66	7 447,56	34	21 728,15
Mékinac	1 686,61	77	493,5	23	2 180,11
Shawinigan	2 295,58	75	753,67	25	3 049,25
Trois-Rivières	2 205,07	60	1 487,11	40	3 692,18
Total Mauricie	75 169	63	4 4382,47	37	119 551,47
Total Québec	2 284 679	68	1 074 817	32	3 359 497

Source : MAPAQ, 2014



MAIN D'OEUVRE & RELÈVE



© photo Ariane Sansoucy-Brouillette

La relève agricole est un enjeu important qui touche l'ensemble du Québec. À Trois-Rivières, selon les données recueillies lors du recensement de la relève agricole de 2011, cette relève est composée à 41,7 % de personnes appartenant au groupe des 30-34 ans, à 40,6 % de personnes appartenant au groupe des 35 ans et plus et enfin, à 17,7 % de personnes faisant partie du groupe des 25-29 ans (Tableau 22). En 2011, l'âge moyen de la relève agricole était de 33 ans¹⁶. En comparaison, pour la même année, l'âge moyen de la relève agricole établie pour le Québec était lui aussi de 33 ans¹⁷.

Tableau 22 : Répartition de la relève agricole, selon le groupe d'âge, en 2011

Âge	%
25 - 29 ans	17,7
30 - 34 ans	41,7
35 ans et plus	40,6
Total	100

Source : MAPAQ, 2014

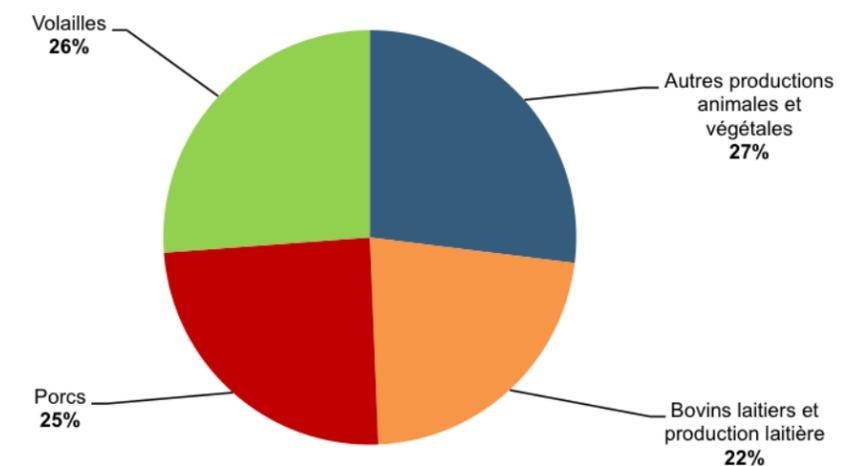


Figure 17 : Répartition de la relève agricole, selon l'activité principale de l'entreprise, en 2011
Source : MAPAQ, 2014.

C'est entre 2002 et 2006 que la majorité des agriculteurs « acquérants » (59,4 %) ont obtenu leurs premières parts dans une entreprise agricole. La deuxième vague de transfert est survenue en 2009 et 2010. Les secteurs de production exploités par la relève sont principalement la production de volailles (26,2 %), la production porcine (24,5 %) et la production laitière (22,4 %) (Figure 17).

¹⁶ Recensement de la relève agricole établie, 2011. La relève établie est constituée de personnes ayant moins de 40 ans et au moins 1% des parts dans l'entreprise.

¹⁷ Portrait de la relève agricole au Québec, 2011

Dans la moitié des cas (49,9 %), le propriétaire a procédé à une diversification de ses activités à la suite de l'acquisition de la ferme. Près de 75 % des entreprises recensées (73,7 %) ont connu une expansion à la suite de leur acquisition. Parmi les personnes qui composent la relève agricole, 42,0 % détenaient la totalité des parts de l'entreprise au départ. Un autre 38,7 % en possédaient entre 50 % et 74 %. Enfin, moins de 20 % en détenaient entre 25 % et 49 %. Le type de transaction a été partagé entre le transfert non familial d'une entreprise déjà en activité (40,4 %) et le transfert familial d'une entreprise en activité (38,4 %). Le démarrage d'entreprises comptait pour 21,3 % des nouvelles entreprises agricoles (Figure 18). Autre fait intéressant, au moment de leur établissement, 17,7 % des agriculteurs étaient locataires des actifs agricoles de la propriété qu'ils exploitaient, alors que 82,3 % en étaient propriétaires.

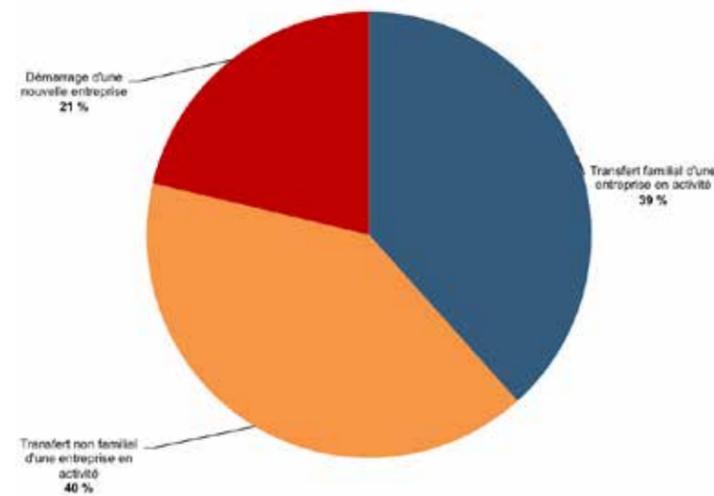


Figure 18 : Répartition de la relève agricole, selon le mode d'établissement
Source : MAPAQ, 2014.

En 2010, parmi les producteurs agricoles de 55 ans et plus, 6 prévoient vendre leur entreprise au cours des cinq prochaines années. Parmi eux, 4 avaient une relève identifiée, ce qui constitue une bonne proportion (Tableau 23).

Tableau 23 : Prévisions de relève, Mauricie, 2010.

Municipalités	Nb total d'entreprises agricoles en 2010	Nb d'entreprises dont producteurs de 55 ans et +	Nb d'entreprises dont producteurs de 55 ans et + ne prévoyant pas vendre	Nb d'entreprises dont producteurs de 55 ans et + prévoyant vendre d'ici 5 ans	Nb d'entreprises dont producteurs de 55 ans et + ne sachant pas si vente
MRC Les Chenaux	277	156	86	34	36
MRC Maskinongé	478	267	159	49	59
MRC Mékinac	144	71	34	23	14
La Tuque (TE)	18	8	5	2	1
Shawinigan (V)	32	19	12	4	3
Trois-Rivières (V)	49	25	13	6	6
Total Mauricie	998	546	309	118	119
Total Québec	28433	14603	8319	2910	3474

Municipalités	Producteurs prévoyant vendre ou transférer d'ici 5 ans			Producteurs ne sachant si vente ou transfert d'ici 5 ans		
	Relève prévue	Sans relève	Ne sais pas	Vente ne sais pas sans relève	Vente ne sais pas avec relève	Vente ne sais pas, relève ne sais pas
MRC Les Chenaux	22	11	1	15	8	13
MRC Maskinongé	38	8	3	17	21	21
MRC Mékinac	10	12	1	6	3	5
La Tuque (TE)	1	1	0	0	0	1
Shawinigan (V)	2	2	0	0	2	1
Trois-Rivières (V)	4	1	1	0	5	1
Total Mauricie	77	35	6	38	39	42
Total Québec	1908	810	192	964	1085	1425

Source : MAPAQ, 2014

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

D'après les dernières données disponibles du MAPAQ¹⁸, les entreprises agricoles de Trois-Rivières réalisent diverses activités complémentaires comme de l'agrotourisme, de la transformation à la ferme (Tableau 24), de l'autocueillette, de la vente en marché public et de la vente en kiosque à la ferme (Tableau 25).

Tableau 24 : Activités de transformation, Trois-Rivières, 2010

Fabrication de produits laitiers (vaches, chèvres ou brebis)	1
Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.)	1
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	3
Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)	1
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	1
Fabrication de boissons alcoolisées	0
Minoterie	0
Fabrication de produits du tabac	0
Autres	1
Total	8

Source : MAPAQ, 2014

Tableau 25 : Activités complémentaires, Trois-Rivières, 2007 et 2010

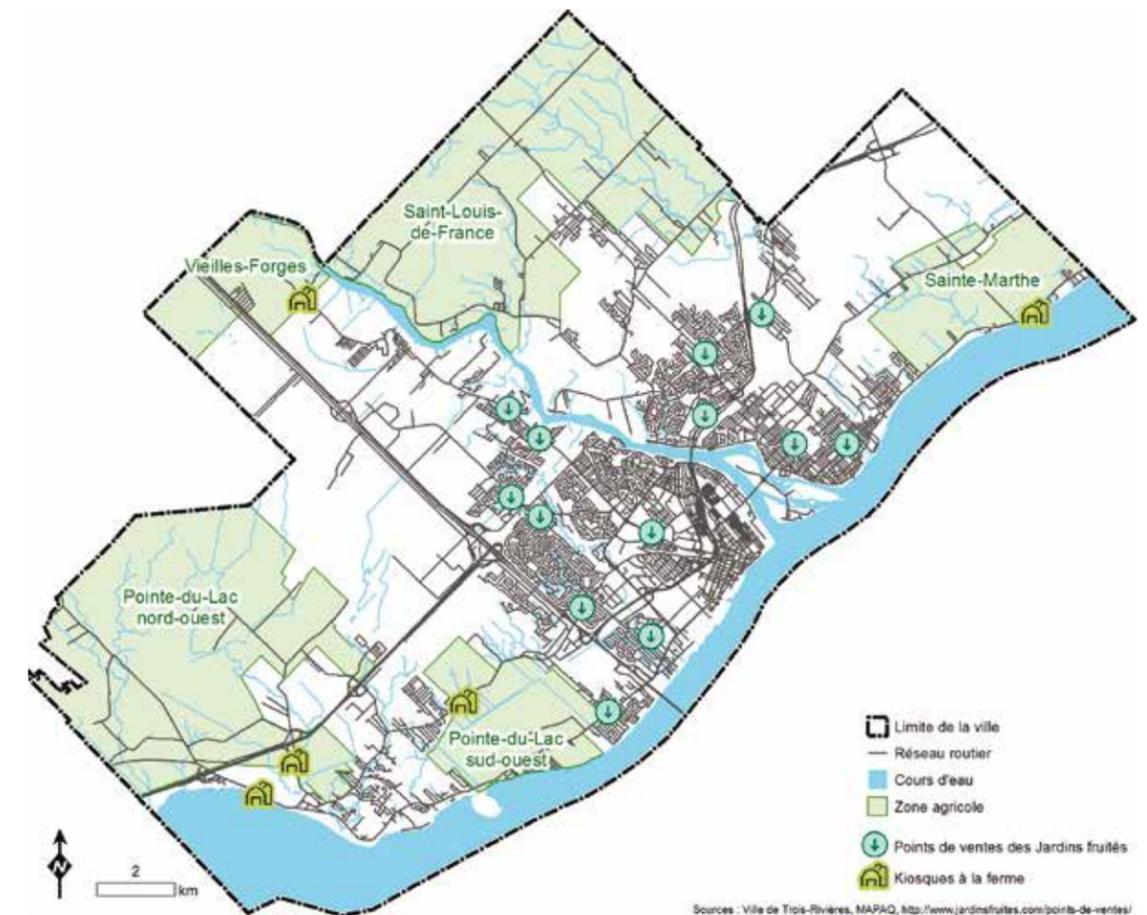
Nb d'entreprises agricoles		Agrotourisme		Transformation		Kiosque de vente à la ferme		Autocueillette		Vente en marché public		Vente par d'autres moyens	
2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010
54	49	3	2	6	7	18	19	4	7	1	2	-	28

Source : MAPAQ, 2014

¹⁸ MAPAQ, 2010

Toutefois, Trois-Rivières se distingue par le fait que près de 39 % des entreprises agricoles ont déclaré, en 2010, faire de la vente en kiosque¹⁹. Entre 2007 et 2010, tel que le montre le Tableau 25, toutes les activités complémentaires ont connu une augmentation, à l'exception de l'agrotourisme. La vente en circuits courts semble ainsi être un mode de mise en marché important pour les producteurs agricoles de Trois-Rivières, particulièrement pour les producteurs maraîchers et fruitiers.

La Figure 19 montre que la vente en kiosque à Trois-Rivières ne se limite pas aux kiosques à la ferme. En effet, une entreprise privée qui s'approvisionne auprès de cinq entreprises de la région, parmi lesquels trois proviennent de Trois-Rivières, exploite un réseau de kiosques qui sont dispersés en Mauricie, dont 13 se retrouvent à Trois-Rivières, sur le site de stations-services ou d'autres commerces. Communément appelés les « kiosques verts »²⁰, ces points d'approvisionnement en produits frais sont bien ancrés dans les habitudes des Trifluviens depuis le début des années 2000.



Sources : Ville de Trois-Rivières, MAPAQ, <http://www.jardinsfruitiers.com/points-de-ventes/>

Figure 19 : Répartition des kiosques à la ferme et en ville, Trois-Rivières, 2015
Source : Ville de Trois-Rivières, MAPAQ

¹⁹ À noter toutefois qu'il s'agit d'entreprises déclarant faire de la vente au kiosque, mais qui n'ont pas nécessairement un kiosque à la ferme. Se référer à la Figure 19.

²⁰ Ces kiosques sont exploités par Les Jardins fruitiers : www.jardinsfruitiers.com

ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES À TROIS-RIVIÈRES

➤ NOMBRE ET RÉPARTITION

Différents secteurs de l'activité économique de Trois-Rivières touchent de près ou de loin les activités agricoles, forestières et agroalimentaires, contribuant au dynamisme du secteur. Le répertoire des entreprises du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale²¹ permet de dresser le portrait du nombre d'entreprises dans ces sphères d'activité, tel que le montre le **Tableau 26**. Ainsi, les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont très importants pour Trois-Rivières, tant par le nombre d'entreprises que par le nombre d'emplois qu'ils génèrent. Le nombre de restaurants à service complet est particulièrement élevé.

Trois-Rivières accueille par ailleurs 18 entreprises qui réalisent de la transformation d'aliments, dont la moitié dans le secteur de la boulangerie. Il est à noter qu'aucune entreprise ne réalise la mise en conserve de fruits et de légumes ou la fabrication de spécialités alimentaires. Il pourrait s'agir d'une niche à combler au niveau de la fabrication d'aliments.

Les commerces d'alimentation sont également bien représentés sur le territoire trifluvien, de même que les grossistes-distributeurs de produits alimentaires. Parmi eux, trois font spécifiquement la distribution de fruits et légumes frais, un de produits laitiers et un de produits alimentaires généraux. À noter qu'il n'existe qu'un seul distributeur de produits agricoles, qui opère dans le secteur des graines oléagineuses et des céréales.

Tableau 26 :
Entreprises dans les secteurs relatifs à l'agriculture, à la foresterie ou à l'alimentation

Secteur d'activités (nb d'entreprises)	Sous-secteurs (relatifs à l'agriculture, à la foresterie ou à l'alimentation)	Nb d'entreprises
Hébergement et services de restauration (202)	Services de restaurant et débits de boisson	
	Etablissements de restauration à service restreint	74
	Restaurants à service complet	87
	Services de restauration spéciaux	9
	Débits de boissons (alcoolisées)	14
	Hébergement des voyageurs	
	Hôtels/Motels	13
	Parcs pour véhicules de plaisance et camps récréatifs	5
Fabrication (18)	Fabrication d'aliments	
	Boulangerie et fabrication de tortillas	9
	Fabrication de produits de viande	2
	Fabrication de produits laitiers	1
	Fabrication de sucre et de confiseries	3
	Fabrication d'autres aliments	1
	Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires	0
	Mouture de céréales et de graines oléagineuses	1
	Fabrication de boissons et de produits du tabac	
	Fabrication de boissons	1
Commerce de gros (14)	Grossistes-distributeurs de produits agricoles	1
	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	
	Grossistes-distributeurs de boissons	4
Commerce de détail (59)	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires	9
	Magasins d'alimentation	
	Epicerie	39
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (5)	Magasins d'alimentation spécialisés	11
	Magasins de bière, de vin et de spiritueux	9
	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	
	Activités de soutien aux cultures agricoles	1
	Cultures agricoles	
	Autres cultures agricoles	2
	Culture de légumes et de melons	1
Foresterie et exploitation forestière	Foresterie et exploitation forestière	
	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers	1

Source : MESS, 2015

²¹ imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_Q1.asp?lang=FRAN&Porte=4



© photo Étienne Boisvert

TRANSFORMATION

- Comme présenté plus haut, plusieurs activités de transformation alimentaire sont réalisées à Trois-Rivières. Deux entreprises qui transforment les produits de la viande, soit Olymel et la Fernandière, constituent les plus grands employeurs dans le secteur de la fabrication alimentaire, employant chacun plus de 100 personnes. Saputo, qui fait dans la fabrication de lait de consommation, arrive non loin derrière, avec plus de 50 employés. Par contre, cette entreprise fermera ces portes à l'automne 2015²². Les autres entreprises de fabrication d'aliments se répartissent entre la fabrication de sucre (1), le raffinage et le mélange de graisses et d'huiles (1), la boulangerie commerciale (2), la confiserie (2) et la boulangerie de détail (7).

Trois-Rivières accueille par ailleurs la première brasserie artisanale à s'être établie en Mauricie, le Gambrius. Deux microbrasseries sont également présentes, soit la coopérative de travail Les Frères Houblon, qui utilise entièrement des céréales locales provenant de Bio Malt Mauricie, et la microbrasserie Le Temps d'une Pinte. Au printemps 2015, une microbrasserie dont le siège social est localisé à Montréal a annoncé l'ouverture prochaine d'une succursale au centre-ville de Trois-Rivières²³. Deux magasins spécialisés dans la vente de bières de microbrasseries viennent se greffer à l'offre de bières à Trois-Rivières.

²² www.lapresse.ca/le-nouvelliste/economie/201508/11/01-4891762-une-microbrasserie-dans-lancienne-cremerie-des-trois-rivieres.php

²³ ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/05/07/005-nouvelle-microbrasserie-trois-rivieres-soeurs-grises-centre-ville.shtm



© photo Étienne Boisvert

MARCHÉ PUBLIC

- Trois-Rivières n'accueille plus de marché public depuis la fin des années 1980, alors que la firme Pomerleau fit l'acquisition de tous les espaces occupés par le marché au centre-ville afin d'ériger un grand complexe comprenant l'hôtel Delta, une tour d'habitation et un centre municipal de congrès²⁴. Si quelques marchands ont continué à vendre leurs denrées durant quelque temps, il ne reste plus aujourd'hui que deux entreprises agricoles qui y vendent des produits à l'occasion.

Le sujet est toutefois fréquemment remis sur la table. En Mauricie, à proximité de Trois-Rivières, le marché public de Shawinigan existe depuis plus de 100 ans, et a subi une cure de rajeunissement en 2015. Le marché Godefroy de Bécancour, situé à moins de 15 km de Trois-Rivières sur la rive sud du fleuve, est également très actif et largement fréquenté.

En Mauricie, les municipalités de Yamachiche et de Saint-Élie-de-Caxton accueillent pour leur part des marchés publics temporaires.

²⁴ citoyen.v3r.net/portail/index.aspx?sect=0&module=32&IDFar=3427



© photoVille de Trois-Rivières

AGRICULTURE URBAINE

- En plus des activités d'agriculture en zone agricole, la ville de Trois-Rivières accueille différentes initiatives d'agriculture urbaine. Rappelons que l'agriculture urbaine peut englober de multiples formes d'agriculture, certaines étant à vocation d'économie sociale (OSBL, coop, etc.), d'autres à vocation citoyenne (jardins communautaires), ou encore à vocation lucrative privée. Tous les types d'agriculture urbaine ont leur importance, mais méritent d'être abordés différemment.

La Ville de Trois-Rivières autorise l'agriculture urbaine végétale sur son territoire de même que les camions de bouffe de rue, dans le cadre d'évènements seulement. De plus, neuf jardins communautaires sont mis à la disposition des citoyens, parmi lesquels quatre se situent dans les premiers quartiers²⁵.

²⁵ citoyen.v3r.net/portail/index.aspx?sect=0&module=5&module2=1&MenuID=1372&CPage=1



© photo Ariane Sansoucy-Brouillette

À l'automne 2014, des terrains situés à proximité de ces jardins communautaires sont devenus les hôtes d'un projet d'implantation d'arbres fruitiers visant à donner une autre dimension à l'agriculture urbaine en rendant disponible à tous une production fruitière urbaine. Le projet Parcs comestibles a été rendu possible grâce à la participation de nombreux partenaires, notamment la Ville de Trois-Rivières^{26 27}.

Une démarche citoyenne gagne également en importance depuis 2012 à Trois-Rivières. Ayant pour mission de rendre possible l'autosuffisance alimentaire des territoires par les coopérations solidaires²⁸, les Incroyables Comestibles de Trois-Rivières sont issus d'un mouvement désormais planétaire, né dans la ville de Todmorden en Angleterre. Les Incroyables Comestibles installent à différents endroits de la ville des petits jardins en sol ou en bacs, en invitant tous les citoyens à y récolter ce qu'ils désirent. L'idée est ainsi de faire de la ville un jardin partagé. La Ville de Trois-Rivières a par ailleurs autorisé l'implantation de ces jardins, en plus de contribuer à leur financement.

Enfin, une entreprise du centre-ville de Trois-Rivières, le Temps d'une Pinte, s'est dotée à l'été 2015 d'un jardin sur le toit de son entreprise. Les tomates, le basilic, les fleurs comestibles et autres denrées, cultivées dans des contenants en géotextile destinés à l'agriculture hors-sol²⁹, sont intégrés dans les différents plats du restaurant³⁰.

²⁶ Également : Arbres Canada, la Démarche des premiers quartiers, le Conseil régional de l'environnement de la Mauricie et le Centre commercial Les Rivières, Fondation Trois-Rivières pour un développement durable, etc.

²⁷ www.lapresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201409/12/01-4799477-place-aux-parcs-comestibles-a-trois-rivieres.php

²⁸ incroyablescomestiblestroisrivieres.wordpress.com/

²⁹ Pour en savoir plus sur les Smarts Pots : <http://urbainculteurs.org/produits/smart-pots>

³⁰ www.placeauxjeunes.qc.ca/actualite-id31186



© photo Ébène Boisvert

TOURISME & ÉVÈNEMENTS GOURMANDS

- Trois-Rivières accueille plus d'une vingtaine d'établissements hôteliers, de restaurants, de traiteurs ou de boulangeries qui sont considérés comme des lieux de tourisme gourmand par la mise en valeur des produits locaux ou régionaux qu'ils réalisent, en tout temps ou à l'occasion.

Plusieurs événements gourmands ont également lieu en territoire trifluvien. Au début de septembre, les Délices d'automne³¹ s'installent au Parc portuaire de Trois-Rivières pour quatre jours de festivités visant à mettre en valeur, par différentes activités, dont des dégustations, des démonstrations culinaires et des animations, les artisans de l'agroalimentaire. En été et à l'automne, le Marché des Saveurs s'installe au Parc portuaire pour offrir des produits régionaux aux croisiéristes et à la population trifluvienne³² les jours d'escale des bateaux de croisière. Depuis deux ans, un Salon de l'Alimentation de la Mauricie se tient à Trois-Rivières, ayant comme mission d'offrir une vitrine exceptionnelle aux produits agroalimentaires de la Mauricie et des régions avoisinantes³³.

³¹ www.delicesdautomne.qc.ca/

³² www.tourismetroisrivieres.com/fr/quoi-faire/marche-des-saveurs/2104

³³ www.salonalimentationmauricie.com/programmation.php

Au niveau régional, Tourisme Mauricie et ses partenaires ont lancé à l'été 2015 une campagne de promotion majeure misant sur l'industrie agroalimentaire de la région. La campagne, qui porte le nom de « Mauricie Gourmande », met en valeur plus d'une trentaine d'entreprises agroalimentaires et agricoles dans un guide distribué partout dans la région. La campagne comprend également de la publicité sur le web et dans les médias sociaux.³⁴ Parallèlement à cela, un nouvel identifiant pour les produits de la Mauricie a également vu le jour en 2015. Nommé le MIAM, pour « Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie », le MIAM s'accompagne de critères qui permettent de certifier que les produits proviennent de la Mauricie.³⁵ Enfin, la Mauricie a également structuré une Filière mycologique, dont le but est « d'initier, stimuler et animer les échanges entre les intervenants tels que promoteurs, organisations et organismes de développement, tous rattachés aux secteurs d'activité représentés à la Table de la Filière mycologique, et d'accompagner ces derniers de façon à structurer durablement la mise en valeur des champignons forestiers en Mauricie »³⁶. Des entreprises de Trois-Rivières sont ou seront mises en valeur par ces trois initiatives.



© photo Ébène Boisvert



³⁴ www.tourismemauricie.com/2015/07/09/la-mauricie-gourmande-en-5-anecdotes-savoureuses/

³⁵ ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/06/17/002-miam-meilleur-industrie-alimentaire-mauricie-produits-locaux.shtml

³⁶ mycomauricie.com/role-et-mandats

ACTIVITÉS AGROFORESTIÈRES EN ZONE AGRICOLE

► POTENTIEL FORESTIER

La superficie boisée de la zone agricole trifluvienne est composée à 22 % de feuillus, à 21 % de forêt mixte et à 12 % de résineux (Figure 20). Le secteur de Saint-Louis-de-France est celui où l'on retrouve la majorité des forêts de feuillus à l'intérieur de la zone agricole, avec 31 % de couverture. On y retrouve d'ailleurs de nombreuses érablières à sucre (14 %) et érablières rouges (13 %). Ce sont toutefois les peupleraies qui dominent ces massifs, composant 28,3 % de la couverture de feuillus.

Pour sa part, le secteur Pointe-du-Lac nord-ouest compte 20,7 % de feuillus à l'intérieur de ses boisés. On y retrouve principalement des érablières à feuillus d'essences tolérantes (19,2 %), des érablières rouges (18,2 %) ainsi que des feuillus d'essences tolérantes (15,2 %). Les érablières à sucre ne comptent que pour 6,2 % des massifs de feuillus. Le secteur de Sainte-Marthe-du-Cap vient au troisième rang avec 17,2 % de ses forêts constituées de feuillus. Les principales essences qu'on y retrouve sont les érablières rouges (36 %), suivies par les feuillus sur station humide (14,7 %) et les bétulaies à bouleaux blancs (10,4 %). Les érablières à sucre comptent quant à elles pour 10 % de ce type de couverture. La forêt du secteur des Vieilles-Forges est constituée à 14,2 % de feuillus, dont 42,7 % d'érablières à sucre. Il s'agit de la plus grande représentation de ce type de massif sur le territoire agricole. Suivent les érablières à feuillus d'essences tolérantes (18,1 %) et les érablières à peupliers (10,6 %).

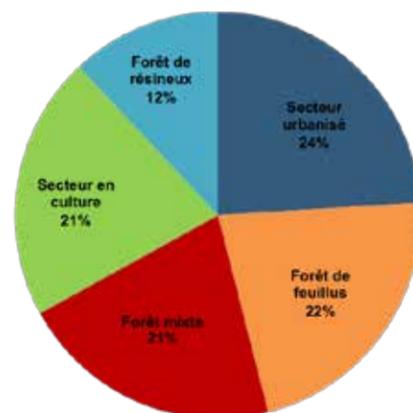


Figure 20 : Composition forestière de la zone agricole
Source : Ville de Trois-Rivières, 2014

Tableau 27 : Plantations dans la zone agricole, par secteur

Secteurs de la zone agricole	Type de plantations	Superficie (ha)	%	Nb			
Pointe-du-Lac nord-ouest	Plantation d'épinettes noires envahie par des feuillus d'origine naturelle (25 % à 49 %)	11,1	19,1	9			
	Plantation d'épinettes blanches envahie par des feuillus d'origine naturelle (50 % à 74 %)	11,7					
	Plantation d'épinettes noires envahie par des feuillus d'origine naturelle (50 % à 74 %)	12,3					
	Plantation d'épinettes blanches	2,9					
	Plantation d'épinettes noires	4,5					
	Plantation de mélèzes laricins	6,6					
	Plantation de pins gris	5,9					
	Plantation de pins rouges	34,5					
Pointe-du-Lac sud-ouest	Plantation de résineux	2,4	1,6	1			
	Plantation d'épinettes noires avec mélèzes laricins	7,5					
Saint-Louis-de-France	Plantation de pins gris envahie de bouleaux blancs (50 % à 74 %)	65,2	75,6	22			
	Plantation de résineux envahie d'érables rouges (50 % à 74 %)	5,8					
	Plantation d'épinettes blanches envahie par des feuillus d'origine naturelle (25 % à 49 %)	6,5					
	Plantation d'épinettes blanches envahie par des feuillus d'origine naturelle (50 % à 74 %)	12,1					
	Plantation d'épinettes de Norvège envahie par des feuillus d'origine naturelle (50 % à 74 %)	6,3					
	Plantation de mélèzes laricins envahie par des feuillus d'origine naturelle (50 % à 74 %)	6,4					
	Plantation de pins gris envahie par des feuillus d'origine naturelle (50 % à 74 %)	23,3					
	Plantation de résineux envahie de peupliers faux-trembles (50 % à 74 %)	0,5					
	Plantation de pins gris envahie par des feuillus d'origine naturelle (25 à 49 %)	43,7					
	Plantation d'épinettes blanches	33,3					
	Plantation d'épinettes blanches avec épinettes noires	18,6					
	Plantation d'épinettes blanches avec pins gris	26,7					
	Plantation d'épinettes blanches avec pins rouges	31,4					
	Plantation d'épinettes noires	26,1					
	Plantation d'épinettes noires avec mélèzes laricins	5,0					
	Plantation d'épinettes de Norvège	1,9					
	Sainte-Marthe-du-Cap	Plantation de pins blancs			2,3	3,8	4
		Plantation de pins gris			18,8		
Plantation de pins gris avec épinettes blanches		5,7					
Plantation de pins rouges		6,2					
Vieilles-Forges	Plantation de pins sylvestres avec pins gris	11,5	1,2	1			
	Plantation de résineux	7,1					
	Plantation d'épinettes blanches	4,2					
TOTAL			100	37			

Source : MAPAQ, 2014

Enfin, seuls 10,8 % de la forêt du secteur de Pointe-du-Lac sud-ouest sont composés de feuillus. Les essences dominantes sont l'érablière à sucre (51,2 %) et l'érablière à feuillus d'essences tolérantes (15,8 %). Les potentiels acéricoles se concentrent ainsi dans les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest et des Vieilles-Forges. En ce qui a trait à la superficie, les érablières à sucre situées dans le secteur de Pointe-du-Lac sud-ouest couvrent un territoire plus grand, soit 60,8 ha comparativement à 55,5 ha pour celui des Vieilles-Forges (Tableau 27).



© photo Ariane Sensoucy-Brouillette

› VOLUME DE BOIS & ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Entre 2006 et 2013, on note une diminution de 65 % du volume de bois mis en marché sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (Figure 21). Cette réalité suit la tendance régionale, sauf pour la période 2006-2007, où la production mauricienne a augmenté et la production trifluvienne, diminué. Pour la même période, la proportion de la production trifluvienne sur celle de la Mauricie est passée de 6 % à 2 % : des chiffres comparables à ceux de Shawinigan. D'autres MRC ont connu des chemins inverses pour la même période, comme La Tuque (13 % à 27 %) et Maskinongé (22 % à 25 %)³⁷. Par ailleurs, différents travaux ont été réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées, géré en Mauricie par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM).

Entre 2002 et 2014, 161 hectares, répartis chez plus de 40 propriétaires du territoire trifluvien, ont fait l'objet de travaux, principalement pour l'éducation des jeunes peuplements et la remise en production. À cela s'ajoute 42 hectares, répartis chez 16 propriétaires, ayant également fait l'objet de travaux à travers d'autres programmes que celui de l'AMFM.

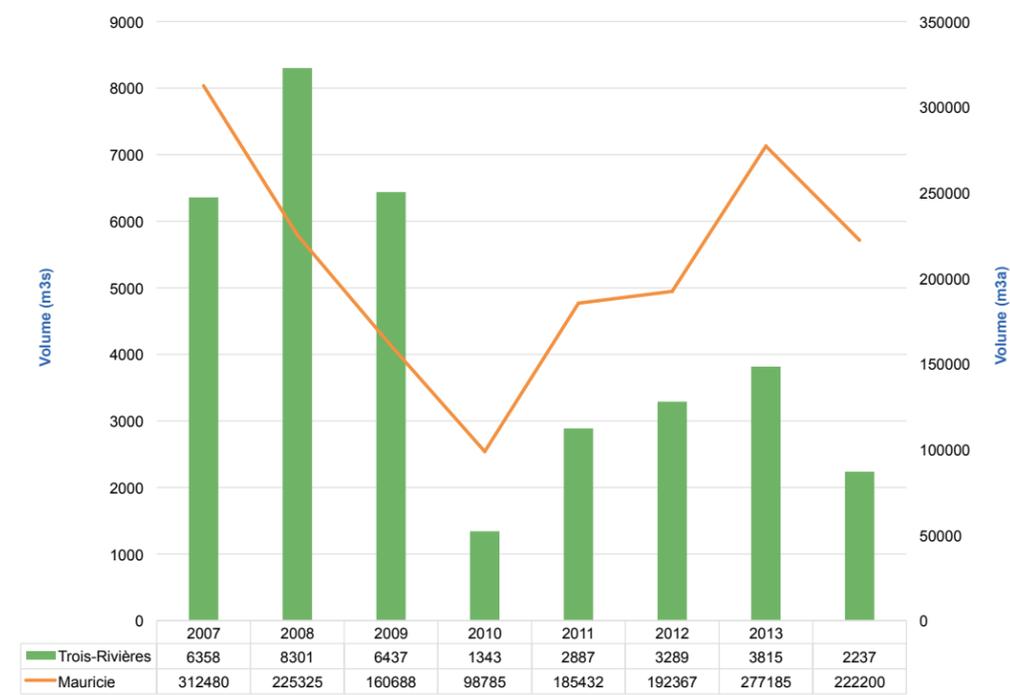


Figure 21 :
Volume de bois, Trois-Rivières et Mauricie, 2006 à 2013
Source : SPBM, 2014

› NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS & LEUR PROFIL

La ville de Trois-Rivières compte sur son territoire un total de 520 propriétaires forestiers dont 108 sont des producteurs forestiers reconnus. Pour être reconnu producteur forestier, il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins quatre hectares dotée d'un Plan d'aménagement forestier (PAF).

En 2012, une étude réalisée pour les agences de mise en valeur des forêts privées et le ministère des Ressources naturelles du Québec a permis de dégager un profil des producteurs forestiers. À Trois-Rivières, 12 producteurs ont répondu à l'enquête, dont 75 % possèdent un plan d'aménagement forestier. Selon les résultats de cette étude, la moitié des producteurs ont plus de 64 ans, 17 % entre 55 et 64 ans et 17 % entre 45 et 54 ans. Tous les producteurs interrogés étaient des hommes. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- › Ils possèdent une superficie moyenne de boisé de 63,5 hectares ;
- › La moitié des producteurs possèdent leurs boisés depuis plus de 20 ans ;
- › Seulement 2 producteurs les possèdent depuis moins de 5 ans ;
- › La moitié demeure entre 10 et 100 km de leur boisé le plus proche, 25 % entre 1 et 10 km et 25 % à moins de 1 km.



© photo Aneme Saneucy-Brouillette

Les principales raisons pour lesquelles ils possèdent les boisés sont :

- › Le plaisir d'aménager la forêt ;
- › Le plaisir de posséder un milieu naturel ;
- › L'investissement et le fonds de retraite ;
- › La production du bois de pâte ou de sciage
- › Le plaisir des activités familiales, autre que la chasse.

En ce qui concerne les activités, la moitié y a récolté du bois de chauffage au cours des 5 dernières années et 42 % y ont récolté du bois pour pâte ou sciage. Dans les cinq années précédant l'enquête, deux producteurs ont réduit leurs activités en aménagement forestier en raison de la réglementation municipale sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. Pendant la même période, quatre producteurs ont bénéficié de subventions pour réaliser des travaux d'aménagement (une aide gouvernementale ou d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées). Les principales conditions qui pourraient convaincre les producteurs de faire plus de travaux sur leur forêt sont :

- › Meilleur prix pour le bois;
- › Subventions;
- › Rabais de taxe foncière incitant à bien aménager la forêt;
- › Aide pour vendre le bois;
- › Visite d'un ingénieur forestier pour conseiller sur l'aménagement.

Finalement, il ressort de l'enquête que les producteurs sont généralement peu informés des Programmes d'aménagement d'habitats fauniques, des Programmes de financement forestier qui permettent d'obtenir un prêt à taux avantageux et des Programmes de servitude ou de don écologique pour protéger un milieu naturel. Ces programmes proviennent d'instances gouvernementales telles qu'Environnement Canada et la Financière agricole du Québec³⁸.

³⁸ AMFM, 2012

› PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont principalement définis comme tout produit provenant de la forêt, autres que les essences d'arbres attribuées pour la coupe forestière. Les PFNL peuvent être classifiés selon 4 groupes de produits distincts (MRNFP, 2003) :

- › Alimentation (ex. : fruits sauvages, champignons et produits de l'érable);
- › Ornementaux (ex. : arbres et couronnes de Noël);
- › Pharmaceutiques (ex. : extraits de l'if du Canada, ginseng et gomme de sapin);
- › Manufacturés et matériaux (ex. : huiles essentielles, résines et alcools).

Une étude réalisée en 2009-2010 à l'échelle de la Mauricie a permis de mieux connaître l'état de la situation des PFNL, tant pour la production, la transformation que la distribution. Les catégories les plus prometteuses pour Trois-Rivières semblent être la tête de violon, le thé du Labrador et la sève de bouleau blanc. Selon les estimations, la tête de violon pourrait représenter plus des trois quarts de la valeur du potentiel économique des PFNL pour Trois-Rivières. De son côté, le thé du Labrador semble être particulièrement intéressant pour les terres situées à proximité de l'aéroport de Trois-Rivières. Finalement, pour ce qui est de l'eau de bouleau, la forte présence de cette essence sur le territoire lui est favorable.

Bien que la demande, les possibilités de mise en marché et d'autres facteurs ne soient pas toujours présents, certains autres PFNL pourraient posséder un potentiel suffisant à leur exploitation à Trois-Rivières. Il s'agit principalement du sureau blanc, des huiles essentielles provenant de branches ou de gomme de sapin ainsi que de l'écorce de bouleau. Le **Tableau 28** présente les valeurs potentielles de certains PFNL pour le territoire. Cette étude ne prenait pas en considération les produits mycologiques, la Filière mycologique de la Mauricie étant déjà bien implantée et dynamique dans le milieu, ayant comme mandat de promouvoir de façon active le potentiel de développement socio-économique des champignons forestiers de la Mauricie³⁹.

Tableau 28 :
Potentiel des PFNL et valeurs théoriques pour Trois-Rivières

PFNL	Valeur théorique annuelle
Thé du Labrador	12 207 \$
Tête de violon	59 326 \$
Écorce de bouleau blanc	310 627 \$
Sève de bouleau blanc	98 220 \$ — 736 650 \$
Gomme de sapin	11 227 \$ — 43 035 \$

Source : SPBM, 2013

³⁹ Filière mycologique de la Mauricie : mycomauricie.com/role-et-mandats

AGROENVIRONNEMENT

› ÉTAT DE SITUATION

La ville de Trois-Rivières a déjà entrepris certaines initiatives en environnement qui touchent le milieu agricole. Parmi celles-ci : la politique de développement durable adoptée en 2009, qui vise à assurer une qualité de vie aux citoyens, à protéger le patrimoine naturel, l'environnement et la biodiversité, à appuyer le développement économique et urbain et à encourager l'implication sociale en matière d'environnement. Le plan d'action 2014-2018 comprend une action agricole, soit : soutenir la gestion environnementale en milieu agricole. Cette action vise à « fournir du soutien technique et transférer l'information, lorsque nécessaire, pour appuyer des projets d'efficacité énergétique en milieu agricole menant à l'amélioration de la rentabilité des entreprises agricoles et à la diminution de leur empreinte écologique »⁴⁰. De plus, la ville de Trois-Rivières adhère au plan d'action régional 2014-2020 du programme Par notre propre énergie, qui vise à réduire la consommation de pétrole⁴¹. Ce plan d'action comprend trois actions qui visent le milieu agricole, soit :

- › Fournir un appui technique aux agriculteurs ;
- › Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments d'élevage ;
- › Développer une stratégie de diffusion des différents programmes d'aide financière pour les mesures d'efficacité énergétique dans les fermes.

› QUALITÉ DES COURS D'EAU

En 2012, l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) a réalisé une étude intitulée « Suivi de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau du nouveau territoire d'intervention de l'OBVRLY : l'utilisation de l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) » pour cibler les milieux perturbés prioritaires. Cette étude a permis d'établir l'état des cours d'eau du territoire ainsi que de déterminer les causes possibles. De ce territoire, trois sous-bassins versants se retrouvent, en totalité ou en partie, à Trois-Rivières.

⁴⁰ Ville de Trois-Rivières, 2014b

⁴¹ CRÉ Mauricie, 2014

L'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) est calculé sur la base des communautés de diatomées benthiques, des algues unicellulaires particulièrement sensibles aux variations des concentrations en éléments nutritifs dans les rivières. Cet indice permet d'évaluer l'intégrité écologique et l'état d'eutrophisation des cours d'eau. Les cotes varient entre 0 et 100 et sont regroupées en quatre classes (A, B, C, D). La classe A correspond à un état trophique oligotrophe (faible teneur en éléments nutritifs), alors que la classe D représente des conditions eutrophes (enrichissement du cours d'eau).

Dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite, situé dans le secteur Pointe-du-Lac, la qualité de l'eau montre une dégradation de l'amont vers l'aval. Sans que cette hypothèse soit confirmée, la présence d'une station d'épuration des eaux usées pourrait être en partie responsable de cette situation. Pour la rivière aux Sables, également à Pointe-du-Lac, les résultats démontrent une dégradation de la qualité de l'eau entre les deux premières stations, puis une amélioration à l'embouchure de la rivière. La dégradation serait causée par l'occupation du sol du secteur. Finalement, pour la rivière Saint-Charles, aussi à Pointe-du-Lac, trois des quatre stations montrent des signes modérés d'altération des cours d'eau. Toutefois, la quatrième station, située dans un tributaire agricole, a obtenu une note de 0, ce qui signifie qu'elle est fortement affectée par les activités humaines⁴².

› GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

Comme la limite des bassins versants ne correspond jamais aux limites administratives, une bonne coordination des efforts de protection et de gestion entre les organismes impliqués est essentielle. Ainsi, afin d'assurer une gestion efficace des cours d'eau, le gouvernement du Québec a mis en œuvre, depuis 2002, une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'acteur principal de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'organisme de bassin versant (OBV). Formés de représentants qui proviennent de tous les milieux, comme les MRC, les municipalités, les différents usagers de l'eau, les groupes environnementaux et les citoyens, les organismes de bassin doivent être perçus comme des tables de concertation et de planification. Leur mandat premier est d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE)⁴³. Trois organismes de bassin versant assurent la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sur le territoire trifluvial : l'OBVERLY (Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche), le Bassin versant Saint-Maurice (BVSM) et la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)⁴⁴. Au niveau fédéral, des Tables de concertation régionale (TCR) ont été créées, dans la foulée de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026). Ces tables permettent aux acteurs locaux de participer à la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). En tout, douze TCR ont été créées, dont deux (2) couvrent le territoire de la ville de Trois-Rivières : celle du Lac Saint-Pierre (zone 2), et celle de l'Estuaire fluvial (zone 3). L'ensemble de ces organismes cumulent une quantité appréciable d'information sur nos cours d'eau. Deux (2) zones d'interventions prioritaires (ZIP) couvrent également le territoire de la ville. Il s'agit de la ZIP du lac Saint-Pierre ainsi que la ZIP les Deux Rives⁴⁵.

⁴² Boissonneault, 2013

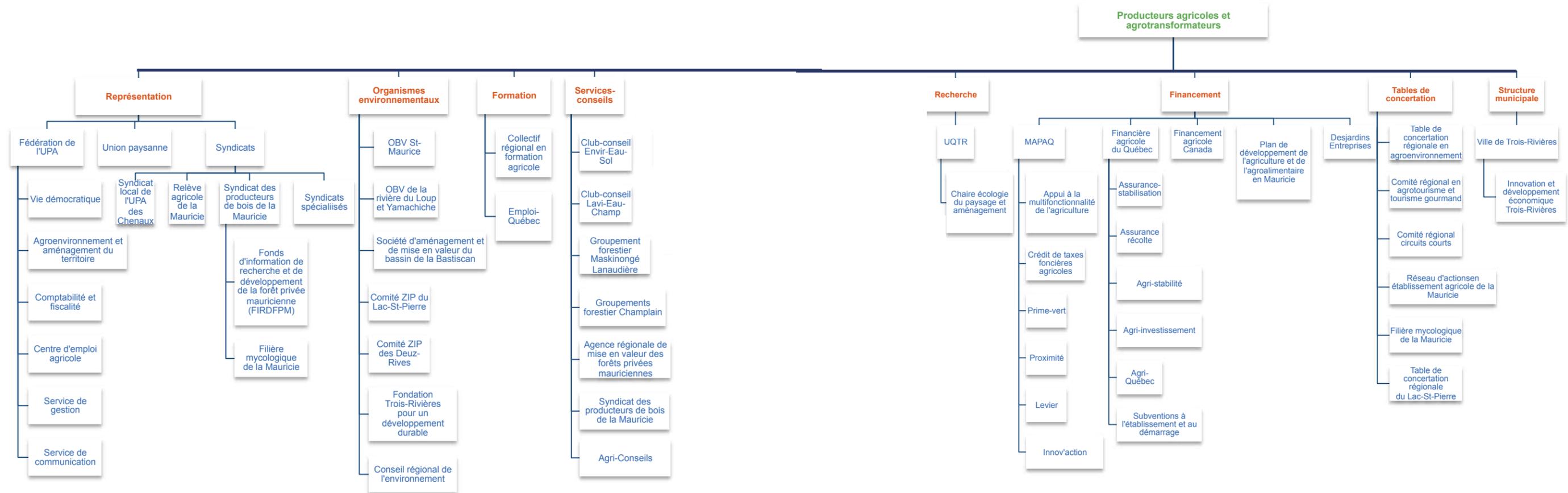
⁴³ MDDELCC, 2014

⁴⁴ Bien que ces rivières ne se trouvent pas sur le territoire de la ville, une partie de leurs bassins versant l'est.

⁴⁵ Ville de Trois-Rivières, 2014a, p. 35

ACCOMPAGNEMENT & FINANCEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES

➤ PLUSIEURS ORGANISMES CONTRIBUENT DE PRÈS OU DE LOIN AU DÉMARRAGE, AU DÉVELOPPEMENT, À L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SOUTIEN DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES, TEL QUE LE MONTRE L'ORGANIGRAMME SUIVANT :



Chez Innovation et développement économique Trois-Rivières (IDÉTR), une agente agricole est responsable du service aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Trente-six de ces dernières ont reçu de l'accompagnement d'IDÉTR en 2013-2014. Six entreprises ont pour leur part reçu un soutien financier d'IDÉTR pour la même période (Tableau 29).

Tableau 29 :
Soutien offert par IDÉTR aux entreprises agricoles et agroalimentaires, 2013-2014

Nombre d'entreprises dont la majorité sont en <u>phase démarrage</u> et ayant reçu de l'aide technique (une visite, des références ou un accompagnement)	15
Nombre d'entreprises dont la majorité sont en <u>phase démarrage</u> et ayant reçu un soutien financier	3
Nombre d'entreprises <u>existantes</u> ayant reçu de l'aide technique (une visite, des références ou un accompagnement)	21
Nombre d'entreprises <u>existantes</u> ayant reçu un soutien financier	3

Source : IDÉTR, 2015

En matière de formation aux entreprises, les services du Collectif régional de formation agricole (CRFA) de la Mauricie sont généralement bien connus des producteurs. Le CRFA offre de la formation dans différents secteurs, que ce soit l'acériculture, la commercialisation et la mise en marché, la comptabilité ou la transformation agroalimentaire.

Les entreprises agricoles de Trois-Rivières peuvent également obtenir des services-conseils à travers le réseau Agri-conseils, et des conseils en agroenvironnement par le club-conseil Envir-Eau-Sol. Pour le financement, le MAPAQ, la Financière agricole du Québec, Financement Agricole Canada et différentes institutions financières sont les principales organisations en matière de financement agricole aux entreprises. Le Tableau 30 détaille les montants accordés depuis 2009, selon les différents programmes du MAPAQ.

Tableau 30 :
Financement agricole aux entreprises, Trois-Rivières, 2009-2015

Programme	2014-2015 (\$)	2013-2014 (\$)	2012-2013 (\$)	2011-2012 (\$)	2010-2011 (\$)	2009-2010 (\$)	TOTAL GÉNÉRAL
Agroenvironnement	214 892,53	259 945,89	478 024,93	373 468,38	398 154,22	78 445,80	1 802 931,75
Développement économique du secteur	623 328,71	583 042,26	941 004,48	587 025,85	670 890,69	555 075,86	3 960 367,85
Orientation en développement régional	69 050,48	105 733,63	153 571,51	98 389,53	254 296,96	98 264,57	77 306,68
Mise en valeur du territoire ainsi que des produits et activités	145 534	106 503	101 582,2	95 160,58	102 422,8	122 292,56	673 495,14
Dossiers horizontaux et ponctuels (crédits de taxes, appui à la formation, autres)	245 187,41	220 775,9	236 948,71	244 883,83	224 510,88	192 842,74	1 365 149,47
Total des aides versées	1 297 993,13	1 276 000,68	1 911 131,83	1 398 928,17	1 650 275,55	1 046 921,53	8 581 250,89

Source : MAPAQ, 2015



© photo Ville de Trois-Rivières



3.
DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC

L'analyse des données qualitatives présentées dans la section précédente, de même que les données qualitatives ayant été récoltées dans le cadre des consultations (groupes de discussion, questionnaires aux intervenants, entrevues avec les producteurs), a permis de réaliser un diagnostic du territoire et des activités agricoles et forestières de la Ville de Trois-Rivières.

Un **DIAGNOSTIC GÉNÉRAL** est présenté, suivi des diagnostics spécifiques aux thématiques suivantes :

- AGROENVIRONNEMENT;
- TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER;
- ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROTOURISTIQUES;
- ACTIVITÉS FORESTIÈRES;
- COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ;
- RELÈVE, ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION.



© photo Ariane Sansoucy-Brouillette

GÉNÉRAL

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Caractère périurbain : proximité du marché et des services, possibilités de travailler à temps partiel, faible distance à parcourir, disponibilité d'un bassin de consommateurs; › Volonté claire de la ville de ne pas urbaniser la zone agricole; › Augmentation du nombre d'entreprises agricoles depuis 2010 (49 à 56); › Tradition de vente directe, nombre important d'entreprises qui commercialisent en circuits courts et augmentation du nombre d'activités de vente directe; › Présence d'instances de concertation en circuits courts, en agrotourisme (ATG) et en agroenvironnement (TCRAM); › Grande proportion du secteur forestier de la zone agricole qui est sous plan d'aménagement forestier (52 %); › Situation géographique stratégique de la Ville au niveau de la Mauricie et du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> › Reconnaissance et valorisation de l'agriculture par la Ville de Trois Rivières; › Méconnaissance du secteur agricole par certains intervenants qui doivent travailler avec les producteurs agricoles, dont certains intervenants de la Ville; › Plus de la moitié de la zone agricole est forestière et peu exploitée; › Manque d'encadrement des pratiques agricoles qui provoque un impact sur la qualité de l'eau; › Perte de superficies pour les fourrages et la production maraîchère, peu de productions de créneaux ou de spécialités; › Réglementation perçue comme rigide par certains intervenants en matière d'abattage d'arbres; › Absence de consensus pour le projet de marché public.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Diversification de l'économie forestière par le développement des PFNL ou des cultures émergentes, grâce à la structuration de la filière mycologique; › Augmentation de l'approvisionnement en produits locaux par les agrotransformateurs et les restaurateurs; › Études en cours sur les corridors fauniques et les territoires d'intérêt écologique en milieu agricole; › Contexte de révision des affectations et des usages permis dans le cadre du Schéma d'aménagement et de développement; › Existence d'un Fonds régional pour soutien à des initiatives collectives de mise en marché (PDAAM); › Arrimage des efforts de la Ville avec les actions du Réseau d'action en établissement agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> › Spéculation foncière sur les terres agricoles par des résidents non-agriculteurs dans certains secteurs; › Diminution des productions destinées à la vente en circuits courts, donc de la disponibilité de produits locaux pour les consommateurs; › Plusieurs producteurs s'approvisionnent à l'extérieur de la région pour revendre ces produits en kiosque, ce qui occasionne une concurrence avec les produits locaux; › Accès difficile pour la commercialisation dans les grandes surfaces, notamment à cause des normes contraignantes.

AGROENVIRONNEMENT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières et Plan d'action 2014-2018; › Plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Trois-Rivières; › Actions et objectifs identifiés relativement à l'agriculture dans le plan régional Par notre propre énergie (PNPE); › Grandes superficies identifiées comme Territoires d'intérêt écologique par la Ville; › Deux écosystèmes forestiers exceptionnels en zone agricole; › Présence d'une table régionale en agroenvironnement (TCRAM). 	<ul style="list-style-type: none"> › Faible respect de la réglementation en matière de bandes riveraines; › Peu de projets d'aménagement des bandes riveraines; › Méconnaissance de la qualité de certains cours d'eau en zone agricole; › Proximité entre l'agriculture et les milieux humides dans le secteur de l'aéroport.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Étude en cours sur les corridors fauniques et arimage avec le milieu agricole; › Démarche en cours d'identification de Territoires d'intérêt écologique en zone agricole; › Possibilité de servitudes de conservation pour les Territoires d'intérêt écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> › Augmentation de l'importance des cultures à grands interlignes; › Pollution et érosion d'origine agricole ayant des impacts sur l'écosystème du Lac Saint-Pierre; › Drainage forestier des milieux humides; › Absence de politique quant à la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels en zone agricole; › Absence de mesures permanentes pour la protection des milieux humides; › Potentielle contamination par des plantes envahissantes (phragmite, renouée du Japon) dans le milieu forestier, à cause du transport international par bateaux ou avions.

TERRITOIRE AGRICOLE & FORESTIER

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Caractère périurbain : proximité du marché, des services, possibilités de travail hors de l'exploitation, faible distance à parcourir, disponibilité d'un bassin de consommateurs; › Peu de pressions pour des demandes d'exclusion à la CPTAQ; › Pas de demandes d'acquisition des terres par des non-résidents à la CPTAQ (LATANR) depuis 1998; › Peu de terres laissées en friche qui sont la propriété d'agriculteurs; › Les sols qui présentent le meilleur potentiel agricole sont consacrés à l'agriculture, tandis que le reste est principalement occupé par la forêt; › Volonté claire de la ville que l'urbanisation n'empiète pas sur la zone agricole; › Présence de terres agricoles de petites superficies pouvant faciliter l'accès à la terre pour la relève. 	<ul style="list-style-type: none"> › Plus de la moitié de la zone agricole est forestière et peu exploitée; › Grande proportion d'usages autres qu'agricoles en zone agricole (12 %).
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Diversification de l'économie forestière par le développement des PFNL ou des cultures émergentes, dans les secteurs où les sols présentent un faible potentiel agricole; › Contexte de révision des affectations et des usages permis dans le cadre du Schéma d'aménagement et de développement [afin de permettre certains usages agricoles dans des affectations où ils n'étaient pas permis]; › Réalisation de la demande à portée collective (volet I) dans le cadre de la révision du SAD. 	<ul style="list-style-type: none"> › Spéculation foncière sur les terres agricoles par des résidents non-agriculteurs dans certains secteurs; › Diminution de la production animale au profit de la production végétale en grandes cultures (maïs et soya).

ACTIVITÉS AGRICOLES & AGROTOURISTIQUES

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Augmentation du nombre d'entreprises agricoles depuis 2010 (49 à 56); › Consolidation des grandes entreprises (nombre d'hectares cultivés et revenus à l'hectare); › Augmentation des revenus associés à la transition de la production animale à la production végétale. 	<ul style="list-style-type: none"> › Perte de superficies pour les fourrages et la production maraîchère; › Peu de productions de créneaux ou de spécialités; › Absence de courant électrique triphasé à certains endroits sur le territoire; › Absence d'inventaire du patrimoine agricole bâti.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Fonds régional pour soutien à des initiatives collectives et mise en marché (PDAAM); › Nomination d'une agente agricole chez IDÉ Trois-Rivières; › Intérêt pour l'agriculture à temps partiel (potentiel de diversification); › Volonté de mettre en valeur le patrimoine agricole bâti. 	<ul style="list-style-type: none"> › Diminution des productions destinées à la vente en circuits courts (maraîchère, fruitière, cultures abritées, horticulture, acériculture), donc de la disponibilité de produits locaux pour les consommateurs; › Les usages non-agricoles en zone agricole comme les pipelines, les droits de servitude et les voies ferrées apportent des contraintes aux agriculteurs; › Enjeux de cohabitation relatifs à la proximité urbaine.

ACTIVITÉS FORESTIÈRES

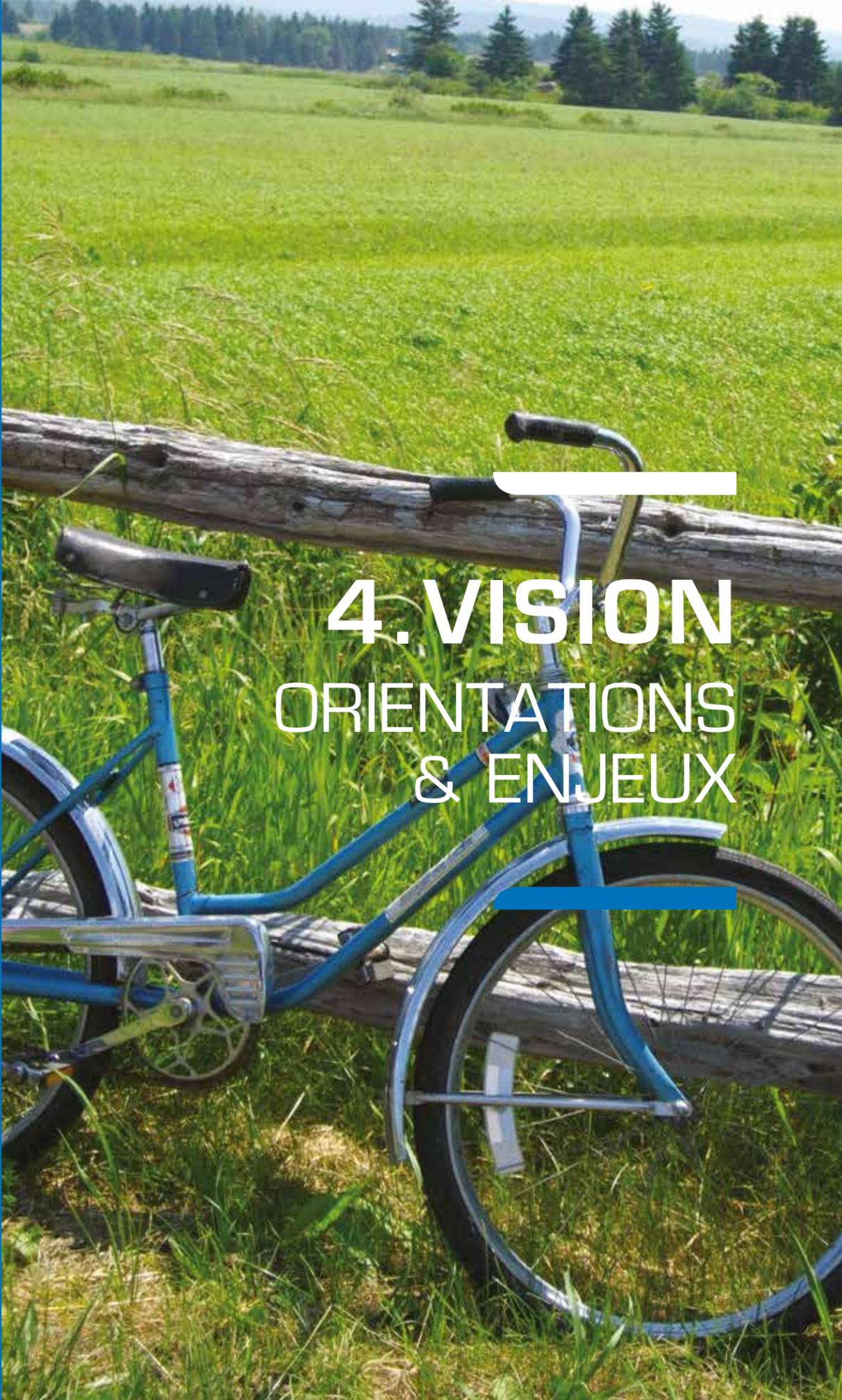
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Grande proportion du secteur forestier de la zone agricole qui est sous plan d'aménagement forestier (52 %); › Deux écosystèmes forestiers exceptionnels en zone agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> › Peu d'exploitations acéricoles; › Faible sensibilisation des citoyens aux activités forestières engendrant une faible acceptabilité sociale; › Les lots boisés dans la ville de Trois-Rivières sont de petite taille, autour de 15 à 20 hectares, ne permettant pas de coupes de bois significatives en terme de volume; › Accès à la ressource PFNL difficile à cause des terres privées; › Réglementation perçue comme rigide par certains intervenants en matière d'abattage d'arbres; › Cueillette illégale des PFNL sur certaines terres privées; › Faible nombre de producteurs forestiers ayant des plans d'aménagement (20,7 %); › Absence de compensation aux producteurs forestiers qui doivent composer avec des zones de conservation.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre potentiel d'entailles en érablière deux fois plus grand que ce qui est exploité actuellement; › Les petites superficies des lots boisés offrent des potentiels pour l'exploitation des PFNL; › Récolte de PFNL, à la condition d'un volume significatif à un prix intéressant; › L'exploitation des PFNL par d'autres que les propriétaires peut s'avérer une opportunité de revenus supplémentaires; › Présence d'une filière mycologique au niveau régional. 	<ul style="list-style-type: none"> › Prix du bois.

COMMERCIALISATION & MISE EN MARCHÉ

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Réseau de kiosques à la ferme et en ville bien implanté; › Tradition de vente directe et augmentation du nombre d'activités de vente directe; › Existence d'une structure de mise en marché regroupant 5 producteurs, dont 4 producteurs de Trois-Rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> › Diminution des productions destinées à la vente directe; › Absence de promotion collective pour la vente directe; › Absence d'infrastructures de distribution (camions réfrigérés, entrepôts, etc.) et de centre de distribution régional; › Absence de consensus pour le projet de marché public; › Absence de plate-forme ou d'activités de rencontre entre les restaurateurs et les producteurs.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Diffusion d'un identifiant pour les produits régionaux de la Mauricie par plusieurs partenaires; › Habitudes de consommation axées vers la consommation locale liée aux habitudes de transport (navette maison-travail). › Demandes croissantes pour les produits régionaux par les consommateurs, les restaurateurs et diverses institutions; › Positionnement géographique central et présence d'infrastructures de transport constituant un carrefour pour l'entreposage et la distribution à grande échelle. 	<ul style="list-style-type: none"> › Plusieurs producteurs s'approvisionnent à l'extérieur de la région pour revendre ces produits en kiosque, ce qui occasionne une concurrence avec les produits locaux; › Accès difficile aux commerces à grande surface, notamment à cause des normes contraignantes; › Les normes de production à respecter (par exemple Canada GAP) font augmenter les coûts de production, alors que les prix de vente n'augmentent pas nécessairement.

RELÈVE, ACCOMPAGNEMENT & FORMATION

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> › Bon taux de relève familiale et non familiale; › Dans l'ensemble, satisfaction des producteurs à l'égard de l'information et des services d'accompagnement dans le processus de relève; › L'offre de formation est bien connue et le taux de participation est bon, tout dépendant du type de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> › Absence d'une ressource unique pour les questions de transfert d'entreprise; › Réseautage non spontané entre les membres de la relève; › Méconnaissance du secteur agricole par certains intervenants qui doivent travailler avec les producteurs agricoles; › Difficulté d'accès à la terre et aux actifs par la relève.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> › Arrimage avec le Réseau d'action en établissement agricole (régional, notamment pour travailler sur les cédants et pour les banques de terres et d'équipement); › Proximité géographique avec l'École d'agriculture de Nicolet. 	<ul style="list-style-type: none"> › Les paramètres de transfert d'entreprises agricoles sont peu intéressants financièrement.

A blue bicycle is leaning against a large, weathered log in a lush green field. The background shows rolling hills and a line of trees under a clear sky. The text '4. VISION ORIENTATIONS & ENJEUX' is overlaid in white, bold, sans-serif font. There are two horizontal white bars: one above the word 'VISION' and one below the word 'ENJEUX'.

4. VISION ORIENTATIONS & ENJEUX

VISION STRATÉGIQUE POUR L'AGRICULTURE & LA FORESTERIE

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute MRC ou ville exerçant la compétence de MRC, comme la Ville de Trois-Rivières, a l'obligation légale d'avoir un énoncé de vision stratégique. La vision stratégique de développement constitue le projet d'avenir de la ville et orientera les actions et les décisions de la Ville pour les 15 ans à venir. Cette vision stratégique sera intégrée dans les outils de planification de la ville, notamment dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé qui est en cours d'élaboration.

Les étapes ayant mené à l'élaboration de cet énoncé ont débuté en janvier 2015. Des profils sectoriels sur différentes thématiques ont été réalisés afin d'établir un portrait de la situation. Des groupes de discussion sur chacun des thèmes ont été tenus pour recueillir l'opinion des intervenants de chacun des domaines, et bonifier les énoncés sectoriels. Un comité aviseur a par la suite proposé un premier énoncé de vision comprenant des orientations en lien avec chaque secteur⁴⁶. Dans le cadre du PDZA, la vision et les orientations utilisées sont celles qui sont issues de cette démarche réalisée par la Ville de Trois-Rivières.

À TROIS-RIVIÈRES, LES MILIEUX AGRICOLES ET FORESTIERS
SONT INTÉGRÉS AU DÉVELOPPEMENT ET CONTRIBUENT À LA VITALITÉ
ET À LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE.

L'agriculture et la foresterie sont intégrées à l'économie trifluvienne. Une agriculture périurbaine en lien avec le marché s'est établie et contribue à la vitalité économique de Trois-Rivières. La profession d'agriculteur est valorisée et une relève dynamique s'est mise en place. Les entreprises agricoles trifluviennes sont innovantes et ont su se démarquer à l'échelle du Québec. Un secteur agrotouristique diversifié met en valeur l'agriculture locale et en fait la promotion. Trois-Rivières est devenue un pôle régional de distribution, de transformation et de mise en marché des produits agricoles mauriciens. L'occupation de la zone agricole est réservée à des fins agroforestières.

⁴⁶ Ville de Trois-Rivières, 2014



› ORIENTATIONS

01. FAVORISER LA PROTECTION ET L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE AGRICOLE PAR LA VALORISATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES ;
02. DEVENIR LE PÔLE RÉGIONAL DE MISE EN MARCHÉ, DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA MAURICIE ;
03. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROTOURISME ET DE CIRCUITS FACILITANT L'ACCÈS DE LA CLIENTÈLE AUX ENTREPRISES ;
04. FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES POUR LA RELÈVE ;
05. METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES RURAUX ;
06. FAVORISER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE VÉGÉTALE.

› ENJEUX

LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES AFIN DE MAXIMISER LE POTENTIEL DE LA FORÊT TRIFLUVIENNE ;

LA CONSOLIDATION DU RÉSEAU DES KIOSQUES À LA FERME ;

L'AMÉLIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX PAR LES AGROTRANSFORMATEURS ET LES RESTAURATEURS ;

L'ENCADREMENT DES PRATIQUES AGRICOLES POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ;

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RELÈVE ET DES CÉDANTS ;

L'AMÉLIORATION DE LA RECONNAISSANCE ET DE LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE PAR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES.



5. PLAN D'ACTION

➤ UNE PRIORISATION DES ACTIONS A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES INTERVENANTS ET PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR.

L'ÉCHÉANCIER A ÉTÉ ÉLABORÉ EN FONCTION DE CETTE PRIORISATION.

ORIENTATION 1 : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.				
Objectif : <i>Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.</i>				
1.1 ⁴⁷	Développer un concept d'aménagement pour la zone agricole et forestière de Trois-Rivières et identifier les différents usages permis : conservation, interprétation à des fins éducatives, agriculture, agroforesterie, etc.	Ville de Trois-Rivières	0 – 5 000 \$	D'ici l'adoption du Schéma d'aménagement
1.2	Inventorier, ajuster et analyser la réglementation municipale en vigueur afin de soutenir le développement agricole et forestier.	Ville de Trois-Rivières	0 – 5000 \$	Fin 2016
1.3	Créer un outil d'aide à la décision pour identifier le potentiel des sols, les cultures pouvant être implantées et les opportunités locales de mise en marché.	Ville de Trois-Rivières	25 000 \$ et plus	2018-2019
1.4	Créer des outils d'informations sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) à fort potentiel.	SPBM	5 000 – 10 000 \$	2016-2017
1.5	Réaliser un inventaire des friches en milieu agricole et identifier le potentiel pour chacune d'elles.	Ville de Trois-Rivières	5 000 – 10 000 \$	2017-2018
1.6	Déposer une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le volet 1 de la démarche.	Ville de Trois-Rivières	0 – 5 000 \$	2016-2017
Objectif : <i>Sensibiliser les citoyens au secteur agricole et forestier afin de favoriser l'acceptabilité sociale et de promouvoir l'achat local.</i>				
1.7	Réaliser une campagne de sensibilisation.	IDETR et Ville de Trois-Rivières	5 000 – 10 000 \$	2016-2017

ACTIONS	Responsable	Budget	Échéanciers
---------	-------------	--------	-------------

ORIENTATION 1 : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.				
Objectif : <i>Assurer la conservation et la protection de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole et forestier.</i>				
1.8	Établir une stratégie de conservation pour les milieux humides et les autres écosystèmes exceptionnels qui pourraient être dédiés à des fins de conservation.	Fondation Trois-Rivières pour un développement durable	25 000 \$ et plus	2018-2019
1.9	Élaborer un projet de suivi des espèces exotiques envahissantes et identifier, pour la zone agricole, des moyens de contrôle adaptés au type de culture.	Comités ZIP	5 000 – 10 000 \$	2018-2019
1.10	Collaborer à la mise en œuvre des actions URB-06 et URB-08 du Plan d'action 2014-2018 de la Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières : URB-06 : Assurer la connectivité des milieux naturels entre eux URB-08 : Amélioration de la protection des sources d'approvisionnement en eau potable et réduction des surverses	Ville de Trois-Rivières	0 – 5 000 \$	En continu
1.11	Identifier les endroits sur le territoire où les problématiques en matière de cours d'eau, de zones inondables, de milieux humides, de corridors de connectivité faunique, de bandes riveraines et de conflits d'usages sont existantes, et identifier les actions nécessaires.	TCRAM	25 000 \$ et plus	2017-2018
1.12	Appliquer le principe d'écoconditionnalité aux interventions de la Ville dans les cours d'eau agricoles.	Ville de Trois-Rivières	0 – 5 000 \$	2018-2019
Objectif : <i>Faciliter le maillage entre les différents intervenants du milieu.</i>				
1.13	Créer un répertoire des acteurs du milieu agricole et forestier.	IDETR	0 – 5 000 \$	2016-2017

ACTIONS	Responsable	Budget	Échéanciers
---------	-------------	--------	-------------

ORIENTATION 2 : Devenir le pôle régional de mise en marché, de distribution et de transformation des produits agricoles de la Mauricie.

Objectif : Favoriser le maillage entre les producteurs, les agrotransformateurs et les restaurateurs.

2.1	Créer un espace de dialogue pour arrimer la production en fonction des besoins des restaurateurs et vice versa.	Coordonnateur du MIAM	0 - 5 000 \$	2016-2017
2.2	Promouvoir l'utilisation de l'identifiant agroalimentaire régional auprès des producteurs agricoles.	IDETR	0 - 5 000 \$	2015-2018
2.3	Organiser une rencontre avec les producteurs agricoles de la ville pour évaluer l'intérêt de chacun en fonction de différents types de projets de marché public et de différentes localisations envisagées.	Coordonnateur du MIAM et PDAAM	0 - 5 000 \$	2016-2017

ORIENTATION 3 : Favoriser le développement de l'agrotourisme et de circuits facilitant l'accès de la clientèle aux entreprises.

Objectif : Structurer l'offre agroalimentaire de Trois-Rivières.

3.1	Organiser un maillage entre les producteurs qui ont des kiosques à la ferme afin de leur permettre de compléter leur offre avec des produits complémentaires et transformés, lorsqu'ils ne les produisent pas.	Coordonnateur du MIAM et PDAAM	0 - 5 000 \$	2016-2017
-----	--	--------------------------------	--------------	-----------

Objectif : Développer l'offre agrotouristique de Trois-Rivières.

3.2	Poursuivre la collaboration à la mise en application du plan d'action 2015-2018 du Comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand.	IDETR	0 - 5 000 \$	2015-2018
-----	--	-------	--------------	-----------

ACTIONS	Responsable	Budget	Échéanciers
---------	-------------	--------	-------------

ORIENTATION 4 : Favoriser le maintien et le développement des activités agricoles pour la relève.

Objectif : Arrimer les efforts de Trois-Rivières à ceux déjà consentis au niveau régional.

4.1	Intégrer la ville de Trois-Rivières au Plan d'action du Réseau d'action en établissement agricole.	IDETR	0 - 5 000 \$	2016-2017
-----	--	-------	--------------	-----------

ORIENTATION 5 : Mettre en valeur les paysages ruraux.

Objectif : Protéger et valoriser les paysages.

5.1	Réaliser une étude de paysages et de patrimoine agricole bâti menant à un plan d'action en paysages ruraux et patrimoine bâti de Trois-Rivières.	Ville de Trois-Rivières	25 000 \$ et plus	2017-2018
-----	--	-------------------------	-------------------	-----------

ORIENTATION 6 : Favoriser la pratique de l'agriculture urbaine végétale.

Objectif : Accroître la culture végétale, augmenter la sécurité alimentaire et réduire les îlots de chaleur.

6.1	Élaborer une politique d'agriculture urbaine végétale.	Ville de Trois-Rivières	25 000 \$ et plus	2017-2018
-----	--	-------------------------	-------------------	-----------

Répartition des actions du plan d'action du PDZA par année et par responsable			
Dès maintenant		2016-2017	
Actions	Responsable	Actions	Responsable
1.1 Développer un concept d'aménagement pour la zone agricole et forestière de Trois-Rivières et identifier les différents usages permis : conservation, interprétation à des fins éducatives, agriculture, agroforesterie.	Ville de Trois-Rivières	1.4 Créer des outils d'informations sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) à fort potentiel.	SPBM
1.2 Inventorier, ajuster et analyser la réglementation municipale en vigueur afin de soutenir le développement agricole et forestier.	Ville de Trois-Rivières	1.6 Déposer une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le volet 1 de la démarche.	Ville de Trois-Rivières
1.10 Collaborer à la mise en œuvre des actions URB-06 et URB-08 du Plan d'action 2014-2018 de la Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	1.7 Réaliser une campagne de sensibilisation.	IDETR et Ville de Trois-Rivières
2.2 Promouvoir l'utilisation de l'identifiant agroalimentaire régional auprès des producteurs agricoles.	IDETR	1.13 Créer un répertoire des acteurs du milieu agricole et forestier.	IDETR
3.2 Poursuivre la collaboration à la mise en application du plan d'action 2015-2018 du Comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand.	IDETR	2.1 Créer un espace de dialogue pour arrimer la production en fonction des besoins des restaurateurs et vice versa.	Coordonnateur du MIAM
		2.3 Organiser une rencontre avec les producteurs agricoles de la ville pour évaluer l'intérêt de chacun en fonction de différents types de projets de marché public et de différentes localisations envisagées.	Coordonnateur du MIAM et PDAAM
		3.1 Organiser un maillage entre les producteurs qui ont des kiosques à la ferme afin de leur permettre de compléter leur offre avec des produits complémentaires et transformés, lorsqu'ils ne les produisent pas.	Coordonnateur du MIAM et PDAAM
		4.1 Intégrer la ville de Trois-Rivières au Plan d'action du Réseau d'action en établissement agricole.	IDETR

Répartition des actions par année du plan d'action du PDZA et par responsable			
2017-2018		2018-2019	
Actions	Responsable	Actions	Responsable
1.5 Réaliser un inventaire des friches en milieu agricole et identifier le potentiel pour chacune d'elles.	Ville de Trois-Rivières	1.3 Créer un outil d'aide à la décision pour identifier le potentiel des sols, les cultures pouvant être implantées et les opportunités locales de mise en marché.	Ville de Trois-Rivières
1.11 Identifier les endroits sur le territoire où les problématiques en matière de cours d'eau, de zones inondables, de milieux humides, de corridors de connectivité faunique, de bandes riveraines et de conflits d'usages sont existantes, et identifier les actions nécessaires.	TCRAM	1.8 Établir une stratégie de conservation pour les milieux humides et les autres écosystèmes exceptionnels qui pourraient être dédiés à des fins de conservation.	Fondation Trois-Rivières pour un développement durable
5.1 Réaliser une étude de paysages et de patrimoine agricole bâti menant à un plan d'action en paysages ruraux et patrimoine bâti de Trois-Rivières.	Ville de Trois-Rivières	1.9 Élaborer un projet de suivi des espèces exotiques envahissantes et identifier, pour la zone agricole, des moyens de contrôle adaptés au type de culture.	Comités ZIP
6.1 Élaborer une politique d'agriculture urbaine végétale.	Ville de Trois-Rivières	1.12 Appliquer le principe d'écoconditionnalité aux interventions de la Ville dans les cours d'eau agricoles.	Ville de Trois-Rivières

FICHES ACTIONS

➤ MÉCANISME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre du plan d'action, le mécanisme suivant sera mis en œuvre :

- NOMMER UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA CO-COORDINATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION AVEC UNE PERSONNE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES.
- METTRE UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE TOUS LES CCA POUR FAIRE LE SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION. LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DEVRA ÊTRE INVITÉE À PARTICIPER À CES RENCONTRES.
- EFFECTUER UN BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION.



© photo: Ariane Stennoy/Brouillette

Action 1.1 Développer un concept d'aménagement pour la zone agricole et forestière de Trois-Rivières et identifier les différents usages permis : conservation, interprétation à des fins éducatives, agriculture, agroforesterie, etc.

Orientation 1 : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.

Objectif : *Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.*

Description	Étapes de réalisation
<p>Afin de maximiser l'exploitation de la forêt⁴⁸, la Ville pourrait se doter d'un concept d'aménagement qui inclurait une précision de l'affectation agricole et des différents usages qui y sont permis.</p> <p>À titre d'exemple, une affectation agroforestière, dans laquelle un projet pilote d'agroforesterie pourrait être mis en place avec les partenaires, permettrait de maximiser l'utilisation de la forêt.</p> <p>Cette action permettra de mieux définir les orientations de développement de la ville pour le secteur agricole et forestier, tout en respectant qu'il s'agisse de propriétés privées. Le concept, porté par la ville, agira comme la pierre d'assise du développement du territoire agricole et forestier de la ville pour les 15 ans à venir.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les nouveaux usages autorisés, basés sur la vision 2030. 2. Illustrer de façon schématique le concept d'aménagement. 3. L'intégrer au SAD. 4. Promouvoir le concept auprès des producteurs agricoles.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	SPBM, Association forestière du Saint-Maurice, Agence forestière de la Mauricie, Groupement forestier Champlain, Filière mycologique de la Mauricie, MAPAQ, UPA
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	D'ici l'adoption du Schéma d'aménagement
Indicateurs de résultats :	— Nouveaux usages permis et intégration au SAD.

⁴⁸ La Ville pourrait s'inspirer de l'exemple de Gatineau pour développer son concept : <http://rousseau-lefevre.com/fr/projets/plan-agricole-gatineau>

Action : 1.2 Inventorier, analyser et ajuster la réglementation municipale en vigueur afin de soutenir le développement agricole et forestier.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.</i>	
Description	Étapes de réalisation
La réglementation sur la coupe d'arbres est jugée trop sévère par certains producteurs forestiers et jugée trop permissive par des intervenants du milieu faunique. La réglementation doit être évaluée et modifiée afin d'intégrer les préoccupations de tous les acteurs : agricoles, forestiers, fauniques, conservation.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventorier les dispositions contraignantes de la réglementation en place en collaboration avec les partenaires. 2. Analyser la réglementation d'autres villes/MRC. 3. Faire une proposition et la tester auprès des représentants du secteur forestier. 4. Élaborer la nouvelle réglementation. 5. Diffuser l'information auprès des producteurs forestiers et des partenaires.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires	SPBM, MAPAQ, UPA, Agence forestière de la Mauricie, Groupement forestier Champlain
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	Fin 2016
Indicateurs de résultats :	— Nouvelle réglementation.

Action : 1.3 Créer un outil d'aide à la décision pour identifier le potentiel des sols, les cultures pouvant être implantées et les opportunités locales de mise en marché.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.</i>	
Description	Étapes de réalisation
Cette action vise à regrouper les partenaires potentiels pour la mise sur pied d'un outil d'aide à la décision afin de faciliter les choix de productions pour l'implantation de nouvelles entreprises ou pour la diversification de celles-ci et de susciter l'intérêt des nouveaux promoteurs pour la Mauricie, particulièrement pour le territoire trifluvien. Cette action a une portée régionale qui dépasse le territoire de Trois-Rivières, mais pour laquelle la Ville de Trois-Rivières se fera instigatrice.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inviter les partenaires et les MRC voisines ayant réalisé un PDZA à tenir une rencontre de démarrage pour le projet d'outil d'aide à la décision. 2. Identification des secteurs d'intervention à partir du concept d'aménagement. 3. Réalisation d'études sur le potentiel agronomique et de mise en marché. 4. Rencontre avec les partenaires pour confirmer les créneaux d'activités agricoles et agroforestières (produits forestiers non ligneux et autres), les opportunités pour l'implantation d'un incubateur agricole, et les secteurs prioritaires d'intervention identifiés au diagnostic. 5. Diffuser l'outil d'aide à la décision par les différents partenaires.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	MAPAQ, UPA, SPBM, Filière mycologique de la Mauricie, IDETR, MRC ayant un PDZA (Maskinongé, Des Chenaux, Shawinigan), Agri-Conseils.
Budget :	25 000 \$ et plus
Échéancier de réalisation :	2018-2019
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> — Dépôt de l'étude — Nombre de nouvelles entreprises implantées — Nombre de produits de créneaux en production, par de nouvelles entreprises ou non.

Action : 1.4 Créer des outils d'information sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) à fort potentiel.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.</i>	
Description	Étapes de réalisation
Cette action consiste à améliorer les connaissances sur les Produits forestiers non ligneux (PFNL) ayant un fort potentiel sur le territoire afin de permettre une diversification de l'agriculture et une augmentation de la productivité de terres actuellement sous-utilisées sur le territoire de la ville.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer une campagne d'information auprès des producteurs agricoles et des partenaires qui font de l'accompagnement d'entreprise (produits, spécificités, coûts, potentiel⁴⁹). 2. Évaluer la meilleure plate-forme web pour la diffusion d'informations (MycoMauricie, MIAM, site internet de la ville). 3. Présenter l'information aux partenaires qui accompagnent des entreprises (Agri-Conseils, UPA, coordonnateur en agrotourisme et tourisme gourmand, Réseau d'action en établissement agricole).
Responsable :	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) et Filière mycologique de la Mauricie
Partenaires :	Ville de Trois-Rivières, UPA, MAPAQ, IDETR
Budget :	5 000 — 10 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> — Quantité de PFNL produits/récoltés sur le territoire — Superficie de la culture/récolte des PFNL

Action 1.5 : Réaliser un inventaire des friches en milieu agricole et identifier leur potentiel.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.</i>	
Description	Étapes de réalisation
<p>Cette action vise à mieux documenter le potentiel de remise en culture des terres en friche de la ville de Trois-Rivières. Elle permettra, à terme, de bonifier l'outil d'aide à la décision qui sera réalisé à l'action 1.3.</p> <p>L'inventaire¹, inspiré de la méthode de Biopterre, se réalise en trois étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'analyse cartographique du territoire à inventorier et première visite sur le terrain pour valider les sites ciblés; 2. La prise de données sur le terrain dans les sites sélectionnés au préalable; 3. L'analyse des résultats et les recommandations. <p>Comme la ville n'est pas soumise à l'article 50.3 sur les terres en friche du Règlement sur les exploitations agricoles, toutes les terres en friche recensées pourraient être remises en culture.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer l'inventaire des friches agricoles de petites superficies réalisé par le SPBM à la cartographie de la ville. 2. Analyse cartographique à partir de la carte diagnostique et une photo aérienne récente. 3. Prise de données sur le terrain. 4. Analyse des résultats : Réaliser une cartographie des friches agricoles et identifier le nombre potentiel d'hectares à être remis en culture. 5. Identifier les propriétaires des friches, leur statut (agriculteur ou non-agriculteur) et leur volonté de les louer. 6. Diffuser la cartographie en collaboration avec les partenaires auprès des producteurs agricoles afin de faire découvrir ces opportunités de remise en culture. 7. Faire le lien avec le répertoire de la Banque de terre et l'outil d'aide à la décision (action 1.3). 8. Évaluer la possibilité de mettre en place un incitatif à la remise en culture des terres en friche. 9. Évaluer, par le biais d'un sondage, 2 ans après la diffusion de l'information, le nombre de terres en friche remises en culture.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	MAPAQ, UPA, SPBM
Budget :	5 000 — 10 000 \$
Échéancier de réalisation :	2017-2018
Indicateurs de résultats :	— Superficie de friches remises en culture

⁴⁹ Spécificité des produits, coûts d'achat et de revient, revenu potentiel, exigences d'entretien, etc.

Action 1.6 : Déposer une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le volet 1 de la démarche.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Mettre en valeur et développer la zone agricole et forestière de Trois-Rivières afin de la rendre attrayante, productive et exploitée à son plein potentiel.</i>	
Description	Étapes de réalisation
<p>Dans le processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement, la Ville a identifié des îlots déstructurés.</p> <p>Cette démarche étant bien amorcée, elle pourrait être présentée à l'UPA afin de recueillir ses commentaires avant de procéder au dépôt de la demande auprès de la CPTAQ.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présenter le résultat du travail d'identification des îlots à l'UPA. 2. Modifier les îlots en fonction des commentaires recueillis. 3. Constituer le dossier de la demande à portée collective afin de le déposer à la CPTAQ. 4. Élaborer et adopter un RCI lors de l'entrée en vigueur de l'article 59 (si le schéma n'est pas encore adopté). 5. Évaluer la pertinence de déposer une demande pour le volet II de la demande, une fois le Schéma adopté.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	MAPAQ, UPA, MAMOT
Budget :	0— 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	— Entrée en vigueur de la demande à portée collective après approbation de la CPTAQ — Adoption d'un RCI

Action 1.7 : Réaliser une campagne de sensibilisation.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Sensibiliser les citoyens au secteur agricole et forestier afin de favoriser l'acceptabilité sociale et de promouvoir l'achat local.</i>	
Description	Étapes de réalisation
<p>Favoriser l'acceptabilité sociale des pratiques agricoles et sensibiliser les citoyens à l'importance du secteur pour la ville en diffusant de l'information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> › les pratiques culturelles; › les bonnes pratiques en matière d'agroenvironnement; › les activités forestières et agroforestières; › la propriété privée. <p>Promouvoir l'achat local en :</p> <ul style="list-style-type: none"> › faisant la promotion de la vente à la ferme; › faisant connaître les périodes de récolte; › faisant connaître les producteurs certifiés MIAM. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer un plan d'action pour la campagne de sensibilisation afin de répondre aux objectifs identifiés préalablement. 2. Identifier les moyens de diffusion existants (web, journaux (ex. : Le Trifluvien), radio, événements, autobus) et les partenaires potentiels du projet. 3. Faire un budget pour la mise en œuvre du plan et faire les demandes de financement, si applicable. 4. Mettre en œuvre le plan d'action de la campagne de sensibilisation. 5. Identifier un moyen pour évaluer les retombées de la campagne (ex. concours, campagne Google Adwords⁵⁰, etc.).
Responsable :	IDETR (achat local) et Ville de Trois-Rivières (acceptabilité sociale)
Partenaires :	Ville de Trois-Rivières, MAPAQ, UPA, Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie (TCRAM), OBVRLY, BVSM, SAMBBA, PDAAM, , SPBM, Comités ZIP Lac Saint-Pierre et Les Deux Rives, Comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand.
Budget :	5 000 — 10 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	— Retombées économiques de la campagne d'achat local

⁵⁰ En savoir plus pour une campagne Google Adwords: <https://www.google.fr/adwords/>

Action 1.8 : Établir une stratégie de conservation pour les milieux humides et les autres écosystèmes exceptionnels qui pourraient être dédiés à des fins de conservation.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : Assurer la conservation et la protection de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole et forestier.	
Description	Étapes de réalisation
<p>Cette action vise à assurer une conservation des milieux humides et des écosystèmes exceptionnels inclus dans la zone agricole.</p> <p>Ceux-ci seront visés par des dispositions propres qui seront incluses au SAD.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation d'un portrait de la situation. Analyse des données (diagnostic). Identification des sites à conserver. Élaboration des concepts de conservation, incluant les usages autorisés, en collaboration avec les partenaires. Validation avec les ministères concernés que les mesures mises en place respectent les orientations gouvernementales.
Responsable :	Fondation Trois-Rivières pour un Développement durable
Partenaires :	OBVRLY, BVSM, SAMBBA, Comités ZIP Lac Saint-Pierre et Les Deux Rives, Fondation de la faune du Québec, Canards illimités, Ville de Trois-Rivières, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, SPBM, UPA.
Budget :	25 000 et plus \$
Échéancier de réalisation :	2018-2019
Indicateurs de résultats :	— Inclusion des sites identifiés au SAD et au plan d'urbanisme

Action 1.9 : Élaborer un projet de suivi des espèces exotiques envahissantes et identifier, pour la zone agricole, des moyens de contrôle adaptés au type de culture.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : Assurer la conservation et la protection de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole et forestier.	
Description	Étapes de réalisation
<p>Cette action s'inscrit dans la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques que la Ville de Trois-Rivières a adoptée. Il s'agit d'évaluer les activités humaines (navigation, transport aérien, etc.) qui auront potentiellement un impact dans l'apport d'espèces envahissantes qui affecteront les cultures agricoles et la forêt, mais également les pratiques agricoles pouvant avoir un impact sur la biodiversité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Identification des espèces exotiques envahissantes (terrain, recherche documentaire, enquêtes auprès des agriculteurs). Sensibilisation auprès des citoyens et des agriculteurs (par exemple, l'application Sentinelle du MDDELCC, ou le Réseau de surveillance nationale), sachant que la prévention demeure le meilleur moyen de contrôle et de gestion⁵¹. Évaluation de l'étendue des espèces envahissantes et évaluation des moyens de contrôle et choix des plus appropriés. Mise en œuvre des moyens de contrôle choisis. Suivi de l'étendue des espèces envahissantes.
Responsable :	Comités ZIP Lac-Saint-Pierre et les Deux-Rives
Partenaires :	UPA, Ville de Trois-Rivières, MAPAQ, SPBM.
Budget :	5000 \$ — 10 000 \$ (excluant la mise en œuvre des moyens de contrôle)
Échéancier de réalisation :	2018-2019
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> Moyens de contrôle identifiés et mis en œuvre pour faire le suivi des espèces envahissantes Évolution de l'étendue des espèces envahissantes dans la zone agricole

⁵¹ Sites à consulter : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/methodes-prevention-contrrole.jsp>, <http://www.fihq.qc.ca/professionnel/environnement/plantes-envahissantes-bonnes-pratiques-de-gestion-et-de-controle>

Action 1.10 : Collaborer à la mise en œuvre des actions URB-06 et URB-08 du Plan d'action 2014-2018 de la Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : Assurer la conservation et la protection de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole et forestier.	
Description	Étapes de réalisation
<p>Collaborer à la mise en œuvre des actions suivantes :</p> <p>URB-06 / Assurer la connectivité des milieux naturels entre eux : Redéfinir les limites des territoires d'intérêt écologique inscrites au schéma d'aménagement pour créer des corridors biologiques minimisant les impacts de la fragmentation des milieux naturels.</p> <p>URB-08 / Amélioration de la protection des sources d'approvisionnement en eau potable et réduction des surverses : Réviser les opérations et la planification en ce qui a trait à l'application de la Stratégie pancanadienne de réduction des surverses et de la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avec le coordonnateur, participer, à la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2018 de la Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières. 2. Prévoir des cibles et une rencontre de suivi avec le responsable de l'action pour s'assurer de la mise en œuvre et en faire l'évaluation. 3. Ajouter un point d'information annuellement au comité consultatif agricole afin de présenter l'évaluation de l'atteinte des cibles.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	MAPAQ, UPA, SPBM
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	En continu
Cibles et indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> — URB-06 Indicateurs : Proportion du territoire désigné territoire d'intérêt écologique, superficies zonées Conservation naturelle ou Aire écologique. — Cible : 25 % du territoire désigné territoire d'intérêt écologique et 2 600 hectares zonés Conservation naturelle ou Aire écologique. — URB-08 Indicateurs : Nombre de problématiques de contamination examinées, nombre de problématiques de contamination réglées. — Cible : Selon l'application des deux stratégies.

Action 1.11 : Identifier les endroits sur le territoire où les problématiques en matière de cours d'eau, de zones inondables, de milieux humides, de corridors de connectivité faunique, de bandes riveraines et de conflits d'usages sont existantes, et identifier les actions nécessaires.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : Assurer la conservation et la protection de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole et forestier.	
Description	Étapes de réalisation
<p>Cette action vise principalement à identifier les problématiques existantes en regard des lois régissant le milieu aquatique et riverain (cours d'eau, zones inondables, milieux humides, bandes riveraines). Les corridors de connectivité faunique feront également partie de cette analyse. Le but est d'en arriver à une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun pour ainsi limiter les conflits d'usage et assurer le respect des lois.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'un portrait de la situation⁵². 2. Réalisation d'un diagnostic pour identifier les problématiques. 3. Élaboration d'un plan d'action en lien avec les problématiques identifiées. 4. Mise en œuvre et suivi. 5. Campagne d'information pour faire connaître les responsabilités de chacun en regard des lois dans le domaine.
Responsable :	TCRAM (OBVRLY, BVSM, SAMBBA, Comité ZIP Lac Saint-Pierre et Les Deux Rives, MAPAQ, UPA)
Partenaires :	Canards Illimités, MDDELCC, MAMOT, Ville de Trois-Rivières, SPBM
Budget :	25 000 et plus \$ (excluant la mise en œuvre et le suivi)
Échéancier de réalisation :	2017-2018
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> — Amélioration des indicateurs de qualité de l'eau — Amélioration de la qualité des bandes riveraines

⁵² Pour réaliser un portrait de la situation, plusieurs éléments peuvent être déterminés, tels que : l'indice de la qualité de la bande riveraine, les indicateurs de la qualité de l'eau (physicochimiques ou biologiques), la caractérisation des milieux humides et l'évolution dans le temps (photo-interprétation), la détermination du niveau de connectivité faunique à l'aide de la cartographie de l'occupation du sol, etc.

Action 1.12 : Appliquer le principe d'écoconditionnalité aux interventions de la Ville dans les cours d'eau agricoles.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Assurer la conservation et la protection de l'eau et de la biodiversité en milieu agricole et forestier.</i>	
Description	Étapes de réalisation
Cette action vise à établir des critères d'écoconditionnalité, par exemple le respect des bandes riveraines, qui permettront d'établir la priorité des interventions de la ville en matière de cours d'eau agricoles.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer un programme et des règlements basés sur des principes d'écoconditionnalité. 2. Appliquer les principes d'écoconditionnalité du programme et les règlements lors des interventions de la ville en matière de cours d'eau agricoles, en accordant une priorité supérieure à un demandeur conforme.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	Fondation Trois-Rivières pour un développement durable, TCRAM
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2018-2019
Indicateurs de résultats :	— Respect des distances applicables pour les bandes riveraines

Action 1.13 : Créer un répertoire des acteurs ⁵³ du milieu agricole et forestier.	
Orientation : Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.	
Objectif : <i>Faciliter le maillage entre les différents intervenants du milieu.</i>	
Description	Étapes de réalisation
<p>Cette action vise à créer un répertoire des intervenants qui peuvent accompagner les promoteurs dans leurs projets agricoles et forestiers, à une étape seulement ou dans tout leur projet.</p> <p>Note : un tel répertoire sera probablement créé, en tout ou en partie, pour l'ensemble de la Mauricie, grâce à la plate-forme web des produits régionaux. Un tel répertoire existe actuellement pour l'agrotourisme. Il faudra faire attention de colliger, mais pas de dédoubler les informations existantes sur les différentes plates-formes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les coordonnées de chacun des intervenants indiqués dans l'organigramme du secteur agricole et agroalimentaire (p.78-79). 2. Rédiger le répertoire en version électronique. 3. Faire valider le répertoire auprès des partenaires. 4. Diffuser le répertoire auprès des intervenants et le rendre disponible sur leurs différents sites internet.
Responsable :	IDETR
Partenaires :	MAPAQ, UPA, SPBM, PDAAM
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> — Diffusion du répertoire — Nombre de nouvelles entreprises accompagnées

⁵³ Le terme « acteurs » concerne ici les intervenants du secteur agricole et forestier.

Action 2.1 : Créer un espace de dialogue pour arrimer la production en fonction des besoins des restaurateurs et vice versa.	
Orientation 2 : Devenir le pôle régional de mise en marché, de distribution et de transformation des produits agricoles de la Mauricie.	
Objectif : Favoriser le maillage entre les producteurs, les agrotransformateurs et les restaurateurs.	
Description	Étapes de réalisation
Cette action vise à permettre aux restaurateurs de mettre en commun leurs besoins et de trouver des solutions communes en matière d'approvisionnement en produits locaux.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planifier une rencontre annuelle pour réunir les restaurateurs afin d'identifier leurs besoins en ce qui a trait au volume de produits (principalement carnés et maraîchers). 2. Acheminer une liste de fournisseurs potentiels et leurs produits aux restaurateurs. 3. Effectuer le premier contact entre les producteurs et les restaurateurs. 4. Faire connaître les opportunités de marché pour des produits qu'on ne trouve pas en Mauricie par le biais des infolettres des partenaires (UPA, MAPAQ, ATG), Banque de terres, Place aux Jeunes Entrepreneuriat, etc.
Responsable :	Coordonnateur du MIAM
Partenaires :	Ville de Trois-Rivières, PDAAM, MAPAQ, UPA, Filière mycologique de la Mauricie.
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	— Nombre de nouveaux partenariats établis

Action 2.2 : Promouvoir l'utilisation de l'identifiant agroalimentaire régional auprès des producteurs agricoles.	
Orientation : Devenir le pôle régional de mise en marché, de distribution et de transformation des produits agricoles de la Mauricie.	
Objectif : Favoriser le maillage entre les producteurs, les agrotransformateurs et les restaurateurs.	
Description	Étapes de réalisation
Collaborer, avec le comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand, à l'adhésion des producteurs et des transformateurs à l'identifiant régional, le MIAM (Le meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffuser l'information sur le MIAM lorsque des producteurs sont rencontrés par IDETR. 2. Mettre un lien vers le site internet du MIAM, sur le site internet de la ville de Trois-Rivières, de IDETR et de Tourisme Trois-Rivières. 3. Visibilité supplémentaire pour les producteurs accrédités MIAM lors des événements financés par la Ville de Trois-Rivières.
Responsable :	IDETR
Partenaires :	MAPAQ, UPA, Ville de Trois-Rivières, Exposition agricole de Trois-Rivières, PDAAM, Comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand, Filière mycologique de la Mauricie
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2015-2018
Indicateurs de résultats :	— Nombre de producteurs et de transformateurs accrédités MIAM

Action 2.3 : Organiser une rencontre avec les producteurs agricoles de la ville pour évaluer l'intérêt de chacun en fonction de différents types de projets de marché public et de différentes localisations envisagées.	
Orientation : Devenir le pôle régional de mise en marché, de distribution et de transformation des produits agricoles de la Mauricie.	
Objectif : Favoriser le maillage entre les producteurs, les agrotransformateurs et les restaurateurs.	
Description	Étapes de réalisation
Cette action vise à poursuivre les discussions concernant la création d'un marché public ou d'un pôle de distribution. Les groupes de discussion ont permis d'identifier l'intérêt de certains producteurs pour ce mode de mise en marché, tout en constatant que des discussions supplémentaires doivent avoir lieu pour permettre de trouver la forme idéale pour ce projet.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planifier une date de rencontre. 2. Envoyer une invitation à tous les producteurs agricoles de Trois-Rivières. 3. Diffuser l'information dans les infolettres des partenaires (MAPAQ, UPA). 4. Rappeler ceux qui avaient manifesté un intérêt spécifique par le passé. 5. Tenir la rencontre, pendant laquelle les différents scénarios de marché public seraient présentés. 6. Présenter à la Ville de Trois-Rivières les scénarios envisagés. 7. Mise sur pied d'un comité « marché public » représentant les différentes parties.
Responsable :	Coordonnateur du MIAM et PDAAM
Partenaires :	Ville de Trois-Rivières, IDETR, MAPAQ, UPA
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016 — 2017
Indicateurs de résultats :	— Tenue de la rencontre — Réalisation d'un projet pilote de marché public

Action 3.1 : Organiser un maillage entre les producteurs qui ont des kiosques à la ferme afin de leur permettre de compléter leur offre avec des produits complémentaires et transformés, lorsqu'ils ne les produisent pas.	
Orientation : Favoriser le développement de l'agrotourisme et de circuits facilitant l'accès de la clientèle aux entreprises.	
Objectif : Structurer l'offre agroalimentaire de Trois-Rivières.	
Description	Étapes de réalisation
<p>Cette action vise à mettre sur pied un outil répertoriant l'offre des produits bruts ou transformés, afin de permettre aux producteurs ayant des kiosques à la ferme de pouvoir compléter leur offre en produits locaux, plutôt qu'à l'extérieur de la région.</p> <p>Cela permettrait de créer des retombées économiques locales en plus de stimuler la solidarité régionale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Solliciter la participation et l'intérêt des producteurs à rendre disponibles leurs quantités de produits disponibles à la vente à d'autres producteurs. 2. Évaluer la diversité de l'offre de chacun des kiosques à la ferme et les produits qui pourraient être complémentaires. 3. Lors du lancement du répertoire web des produits régionaux, créer un événement régional.
Responsable :	Coordonnateur du MIAM et PDAAM.
Partenaires :	Ville de Trois-Rivières, MAPAQ, UPA, Filière mycologique de la Mauricie, IDETR
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	— Nombre de maillages entre entreprises réalisés

Action 3.2 : Poursuivre la collaboration à la mise en application du plan d'action 2015-2018 du Comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand.	
Orientation : Favoriser le développement de l'agrotourisme et de circuits facilitant l'accès de la clientèle aux entreprises.	
Objectif : <i>Structurer l'offre agroalimentaire de Trois-Rivières.</i>	
Description	Étapes de réalisation
Cette action vise à poursuivre l'implication d'IDETR au comité régional en agrotourisme et tourisme gourmand dans la mise en œuvre de son plan d'action 2015-2018. Celui-ci poursuit 4 grandes orientations : promouvoir, consolider, développer et concerter le secteur.	1. Maintenir la nomination d'un représentant d'IDETR au Comité régional.
Responsable :	IDETR
Partenaires :	s.o.
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2015-2018
Indicateurs de résultats :	— Nombre de projets auxquels le représentant aura participé

Action 4.1 : Intégrer la ville de Trois-Rivières au Plan d'action du Réseau d'action en établissement agricole.	
Orientation : Favoriser le maintien et le développement des activités agricoles pour la relève.	
Objectif : <i>Arrimer les efforts de Trois-Rivières à ceux qui ont déjà été consentis au niveau régional.</i>	
Description	Étapes de réalisation
<p>Les actions du Réseau d'action en établissement agricole auxquelles la Ville de Trois-Rivières devrait prioritairement être intégrée sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Agent des cédants et réseau de veille : rencontrer les producteurs de 55 ans et + : connaître leur réalité, aborder la planification de retraite, leur faire connaître les services-conseils et les outils à leur portée. 2) Avoir un processus régional d'accompagnement : outils communs, arrimer l'accompagnement (et coaching) avant et après établissement et l'aide financière par territoire. 3) Banque de fermes, relèves et actifs inutilisés (location, vente, transfert) avec un agent de maillage. 4) Optimiser l'accueil et le référencement des producteurs en fin de carrière et en processus de transfert (outiller, sensibiliser et former les intervenants à l'importance du volet humain, formation, etc.). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser une rencontre avec le Réseau d'action en relève agricole afin de présenter les priorités de la ville. 2. Identifier un représentant de la ville pour siéger au Réseau d'action. 3. Collaborer, avec le Service d'accompagnement des cédants, à la réalisation de l'action 1. 4. Collaborer, avec le Réseau d'action en établissement agricole, à la mise en place des actions 1,2,3 et 4.
Responsable :	IDETR
Partenaires :	Ville de Trois-Rivières, les partenaires du Réseau d'action en établissement agricole, Service d'accompagnement des cédants.
Budget :	0 — 5 000 \$
Échéancier de réalisation :	2016-2017
Indicateurs de résultats :	— Nombre de cédants accompagnés — Nombre de transferts d'entreprises réalisés

Action 5.1 : Réaliser une étude de paysages et de patrimoine agricole bâti menant à un plan d'action en paysages ruraux et patrimoine bâti de Trois-Rivières.	
Orientation : Mettre en valeur les paysages ruraux.	
Objectif : <i>Protéger et valoriser les paysages.</i>	
Description	Étapes de réalisation ⁵⁴
<p>Cette action vise à doter Trois-Rivières d'un plan paysage et patrimoine agricole bâti. Ce plan, et les actions rattachées, permettront de conserver et de mettre en valeur les paysages appréciés, tant en raison de leur milieu physique que de l'attachement que certains groupes de personnes ont envers eux.</p> <p>Leur mise en valeur permettra de renforcer l'identité locale et pourra servir de levier pour le développement économique et touristique. Cette action s'inscrit dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'un portrait de la situation en utilisant comme base de travail l'Inventaire des paysages remarquables (raffinement). 2. Élaboration d'un diagnostic. 3. Élaboration d'un plan d'action. 4. Mise en œuvre et suivi.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	MAMOT, MAPAQ, UPA
Budget :	25 000 \$ et +
Échéancier de réalisation :	2017 — 2018
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> — Identification de paysages à conserver, à protéger ou à mettre en valeur — Programme de restauration et de mise en valeur de cadre agricole bâti.

⁵⁴ Ces études peuvent servir d'exemple pour un plan paysage (objectifs, méthodologie, etc.) : <http://www.mrccharlevoixest.ca/media/9365/guide-des-bonnes-pratiques-pour-la-conservation-et-la-mise-en-valeur-des-batiments-agricoles-de-charlevoix.pdf>
http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/_media/document/1525/diagnostic-paysager-mrc-compressed.pdf
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>

Action 6.1 : Élaborer une politique d'agriculture urbaine végétale.	
Orientation : Favoriser la pratique de l'agriculture urbaine végétale.	
Objectif : <i>Accroître la culture végétale, augmenter la sécurité alimentaire et réduire les îlots de chaleur.</i>	
Description	Étapes de réalisation
<p>La mise sur pied d'une politique d'agriculture urbaine permet d'encadrer et de diriger la pratique de cette activité, en plus de tisser des liens entre les milieux agricoles et urbains. Si la fonction alimentaire de l'agriculture urbaine est existante, ce sont principalement ses fonctions éducatives, communautaires, de verdissement et d'aménagement urbain qui sont visées par cette politique.</p> <p>Cette dernière devient un outil stratégique pour la gestion des activités agricoles en milieu urbain qui vient s'intégrer dans les différents documents de planification. Plusieurs thématiques sont concernées par l'élaboration d'une telle politique⁵⁵ :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Les jardins communautaires et collectifs; › Le verdissement des toits pour les commerces et les institutions; › L'autorisation de la production serricole végétale (ex. : tomates, fraises, framboises) destinée à la commercialisation dans certains parcs industriels; › La formation pour les jardiniers urbains et les projets éducatifs; › Les aménagements urbains comestibles dans les parcs et espaces publics, incluant notamment les arbres à fruits/noix. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un atelier de vision et de définition de l'agriculture urbaine avec les partenaires. 2. Mener une étude sur les meilleures pratiques en matière d'agriculture urbaine. 3. Réaliser un inventaire des terrains vacants/disponibles (ex. : sous les pylônes électriques), des terrains contaminés, ou des toits disponibles à des fins d'agriculture à l'intérieur de la zone urbaine. 4. Intégrer l'agriculture urbaine dans les documents de planification (réglementation, etc.). 5. Élaborer un plan d'action et des indicateurs de suivis. 6. Mettre en œuvre des actions prioritaires.
Responsable :	Ville de Trois-Rivières
Partenaires :	Fondation Trois-Rivières pour un développement durable, Organismes en sécurité alimentaire, MAPAQ, SPBM.
Budget :	25 000 et plus \$
Échéancier de réalisation :	2017-2018
Indicateurs de résultats :	— Nombre de nouveaux projets en agriculture urbaine

⁵⁵ Voir la politique d'agriculture urbaine de la Ville de Gatineau : http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/revision_schema_aménagement_developpement/documents_references/adaptation_concept_agriculture_urbaine_contexte_gatineau.fr-CA.pdf



LE MOT DE LA FIN

À l'issue de cette démarche de Plan de développement de la zone agricole (PDZA), il apparaît évident que Trois-Rivières possède tout le nécessaire afin d'incarner sa vision stratégique pour l'agriculture et la foresterie :

**À TROIS-RIVIÈRES, LES MILIEUX AGRICOLES ET FORESTIERS SONT
INTÉGRÉS AU DÉVELOPPEMENT ET CONTRIBUENT À LA VITALITÉ
ET À LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE.**

L'agriculture et la foresterie sont des pôles d'activités d'importance pour Trois-Rivières, et sont appelés à se consolider et à se développer encore plus grâce aux actions identifiées dans le plan d'action 2015-2019.

Cette démarche, réalisée en concertation avec les agriculteurs et les partenaires du milieu, permet de déterminer les priorités des prochaines années, pour permettre à l'agriculture de se développer à son plein potentiel, sur le territoire de Trois-Rivières. Avec une zone agricole fortement boisée (55 %) occupant près de 40 % de la Ville, 56 entreprises agricoles et des centaines de propriétaires forestiers répartis sur un territoire périurbain jouissant d'une localisation stratégique enviable à l'échelle de la province, Trois-Rivières peut se targuer d'avoir plusieurs atouts qui lui permettront de réussir un développement agricole inspirant pour d'autres villes et régions.

BIBLIOGRAPHIE



© photo Ariane Sansoucy-Brouillette

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (2012) Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. 99 pages.

Boissonneault, Y. (2013) Suivi de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau du nouveau territoire d'intervention de l'OBVRLY : l'utilisation de l'Indice diatomées de l'est du Canada pour cibler les milieux perturbés prioritaires, 2012. Rapport final. Rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 25 pages et 2 annexes.

Commission de protection du territoire agricole (2007) Le zonage agricole a 35 ans. En ligne : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28>

Commission de protection du territoire agricole (2014) Le traitement des dossiers déposés en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres par des non-résidents. En ligne : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/La_Commission/La_LATANR_en_bref.pdf

Conseil régional en environnement de la Mauricie (2014) Par notre propre énergie - Plan d'action régional 2014-2020. 44 pages.

Duval, Alexandre (2015) Les Soeurs grises : une nouvelle microbrasserie s'installera à Trois-Rivières. Radio-Canada, jeudi 7 mai. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/05/07/005-nouvelle-microbrasserie-trois-rivieres-soeurs-grises-centre-ville.shtml>

Filière mycologique de la Mauricie (2015) Rôle et mandats. En ligne : <http://mycomauricie.com/role-et-mandats>

Financière agricole du Québec (2004 et 2010) Base de données des cultures assurées, En ligne, http://www.fadq.qc.ca/geomatique/professionnels_en_geomatique/base_de_donnees_de_cultures_assurees.html

Incroyables Comestibles (2013) Qui sont les Incroyables Comestibles ? En ligne : <https://incroyablescomestiblestroisrivieres.wordpress.com/>

Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2010) Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles.

Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2011) Portrait de la relève agricole au Québec. En ligne : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait_releveagricole.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (1994) Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. 70 pages.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (2014) Information sur le marché du travail - Répertoire d'entreprises. En ligne : http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4

Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs (2003) Aperçu des produits forestiers non ligneux. En ligne. https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/apercu_PFNL.pdf. 11 pages.

Place aux jeunes en région (2015) Agriculture urbaine : jardiner sur les toits. 11 août 2015. En ligne : <https://www.placeauxjeunes.qc.ca/actualite-id31186>

Plante, Louise (2014) Place aux parcs comestibles à Trois-Rivières. Le Nouvelliste, 12 septembre 2014. En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/actualites/201409/12/01-4799477-place-aux-parcs-comestibles-a-trois-rivieres.php>

Radio-Canada (2015) « Miam! », le meilleur de l'industrie alimentaire de la Mauricie. 17 juin 2015. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/06/17/002-miam-meilleur-industrie-alimentaire-mauricie-produits-locaux.shtml>

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (2013) Rapport annuel 2013. 23 pages.

Trahan, Brigitte (2015) Une microbrasserie dans l'ancienne crèmerie des Trois-Rivières ? Le Nouvelliste, 11 août 2015. En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/economie/201508/11/01-4891762-une-microbrasserie-dans-lancienne-cremerie-des-trois-rivieres.php>

Tourisme Mauricie (2015) La Mauricie gourmande en 5 anecdotes savoureuses. 9 juillet 2015. En ligne : <http://www.tourismemauricie.com/2015/07/09/la-mauricie-gourmande-en-5-anecdotes-savoureuses/>

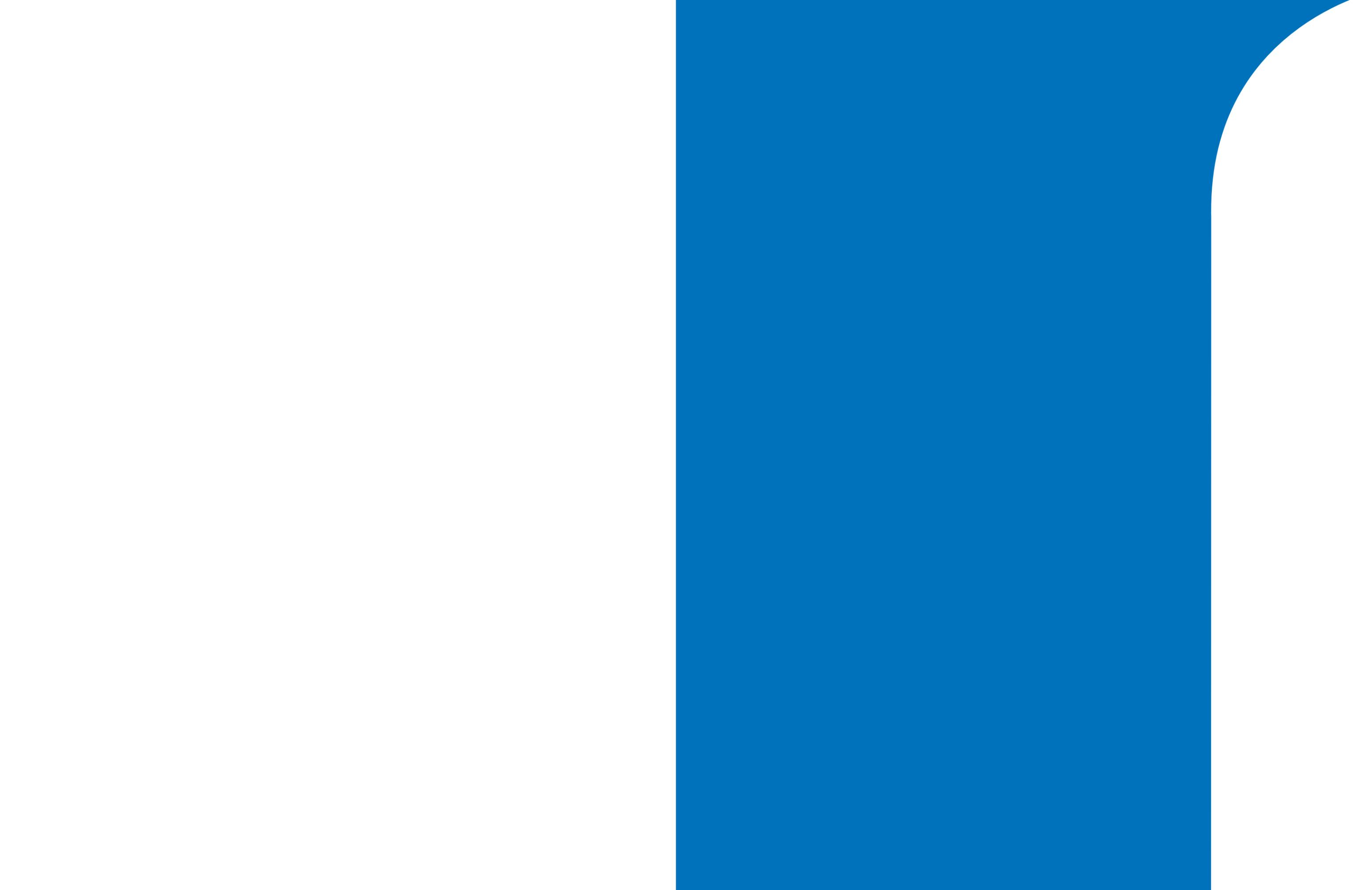
Ville de Trois-Rivières (2014a) Portrait du territoire, 330 pages. En ligne : <http://visionvers2030.net/documentation-2/>

Ville de Trois-Rivières, (2014b) Plan d'action 2014-2018 - Politique de développement durable, 20 pages.

Ville de Trois-Rivières (2014c) Projet d'énoncé de vision. En ligne : <http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2014/10/ProjetEVS.pdf>

Ville de Trois-Rivières (2015a) Marché aux denrées de Trois-Rivières. En ligne : <http://citoyen.v3r.net/portail/index.aspx?sect=0&module=32&IDFar=3427>

Ville de Trois-Rivières (2015b) Jardins communautaires. En ligne : <http://citoyen.v3r.net/portail/index.aspx?sect=0&module=5&module2=1&MenuID=1372&CPage=1>





PLAN DE DÉVELOPPEMENT

DE LA ZONE AGRICOLE

2015
